Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 62, fascicule 289-290, Janvier-juin 1949. pp. 92-162.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 62, fascicule 289-290, Janvier-juin 1949. pp. 92-162.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1949_num_62_289_3146

BY: $ = creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE [1]

1. Recueils épigraphiques, mélanges, biographies et bibliographies. — M. N. Tod, *A selection of Greek historical inscriptions*, Vol. II, *From 403 to 323 B. C.* (343 pp. in-8°; Oxford, Clarendon Press, 1948), groupe 109 inscriptions du IVe siècle (nos 97-205), qu'il réédite avec de sobres commentaires très instructifs. C'est une parfaite introduction à l'épigraphie de l'époque classique. — Notons quelques détails. Il nous semble que les lemmes seraient beaucoup plus instructifs s'ils étaient ordonnés autrement, d'une façon génétique, peut-on dire. La bibliographie qui suit le « cf. » risque d'être accablante pour le lecteur, et surtout le non-initié, si l'on ne signale pas aussitôt, par quelques mots entre parenthèses, pour un certain nombre des auteurs cités, sur quoi porte leur étude (restitution de telle ligne, ou chronologie, ou tel détail du contenu, ou l'ensemble, etc., etc.). Pour les articles cités, il nous semble qu'il faudrait toujours indiquer, avec le tome de la revue, l'année de la parution : cette dernière indication est bien plus intéressante que celle du tome, parce qu'elle insère aussitôt l'étude dans l'histoire de la question ; les indications « *BCH* XII » ou XXIV, ou XXXV ne disent rien à l'intelligence, alors que les références « *BCH* 1888 » ou 1900, ou 1911 disent aussitôt après quelles études est venu cet article et avant lesquelles. Une observation plus importante. A l'intérieur d'un décret, on ne doit jamais mettre une ponctuation forte (point et majuscule) pour séparer les phrases ; c'est rendre inintelligible la construction du texte, puisque tous les infinitifs dépendent de ἔδοξεν ou de δεδόχθαι ou de εἶπεν ; il ne faut donc jamais mettre une ponctuation plus forte qu'un point en haut pour séparer ἐπαινέσαι et στεφανῶσαι δὲ, et δοῦναι δὲ, etc. — Compte rendu de G. Klaffenbach, *D. Lit.*, 69 (1948), 498-503, avec une série d'additions relatives à la constitution du texte ou à la bibliographie des commentaires.

2. G. I. Luzzato, *Epigrafia giuridica greca e romana* (332 pp. in-8°; Milan,

(1) Le dépouillement s'étend d'abord à des publications parues en tous pays en 1948 et au début de 1949, et aussi à des travaux parus en divers pays depuis 1940 et que nous n'avions pu lire jusqu'ici. Ce qui nous a été encore inaccessible et dont nous ne connaissons l'existence que par des comptes rendus, des bibliographies ou des références dans des articles, sera analysé dans les Bulletins suivants, au fur et à mesure que nous aurons pu le lire. Pour les abréviations, se reporter aux Bulletins de 1938 et 1939. Dans les renvois aux *Bulletins* précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les *Bulletins* antérieurs à 1938 et le numéro pour les *Bulletins* de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-47 et 1948.

Persée creative commons

Giuffrè, 1942). Ce volume est la rédaction d'un cours fait à l'Institut de perfectionnement de droit romain de l'Université de Rome de 1937 à 1941. Cela explique le caractère des chapitres ; il ne faut pas attendre l'analyse serrée, ni la rigueur et le soin du détail que l'on peut chercher dans des mémoires d'érudition, destinés à faire avancer la solution d'un problème, mais il s'agit d'exposer et de dérouler à nouveau quelques grandes questions historiques de droit public. On donne en même temps le texte de quelques inscriptions fameuses et rebattues ; il n'y a pas de souci de donner un texte au courant de l'état actuel de la science et, à l'occasion, on n'a même pas profité des corrections faites par les auteurs auxquels on renvoie. Que de négligences et d'erreurs dans la connaissance ou l'utilisation des travaux récents, et dans l'analyse des inscriptions ! (à titre d'exemple : p. 125, la lettre des Scipions à Héraclée du Latmos (*Sylloge*³, 618) est toujours attribuée à Gn. Manlius Volso) ; il n'y a pas d'utilité à donner, ici ou ailleurs, d'addenda ou de corrigenda. L'introduction bibliographique est déroutante ; ainsi, p. 3, on trouve, au cours d'un même paragraphe, les indications suivantes sur les Corpus régionaux : « *Ergebnisse der Ausgrabungen in Milet* (Hiller v. Gaertringen, 1906 sgg.) ; *Forschungen in Ephesos* (Hiller v. Gaertringen, 1906, 1912, 1913) [la collection, où Hiller von Gaertringen n'est pour rien, semble donc arrêtée en 1913] ; *Inscriptions de Phères en Thessalie* (Béquignon)... ; nella rivista *Hesperia*, 1933 sgg., le *Excavations at Athen's Acropolis* (B. D. Meritt) ». Que de publications essentielles sont signalées par L. sans qu'il en ait regardé la couverture ! — Les questions évoquées sont les suivantes : Contributions de la connaissance épigraphique au problème des rapports avec Rome (c'est le thème du volume dont le titre n'exprime guère le contenu) ; la πόλις et le souverain dans les monarchies hellénistiques ; l'organisation de l'Asie Mineure à la paix d'Apamée ; le testament d'Attale III et l'organisation de l'Asie pergaménienne ; le testament de Ptolémée Evergète II ; le testament de Ptolémée Apion et l'organisation de la Cyrénaïque en province ; le testament de Nicomède IV et l'annexion de la Bithynie ; le testament de Ptolémée Alexandre II, roi d'Égypte, et la position d'Alexandre et de ses successeurs comme continuateurs des Lagides ; l'édit de Nazareth ; les édits d'Auguste aux Cyrénéens et le Senatus-consulte Calvisianus ; enfin, naturellement, l'inscription de Rhosos.

3. Il a paru en 1948 trois nouveaux volumes de *Hellenica, Recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, publié par L. Robert (Paris, Adrien-Maisonneuve), à savoir : vol. IV, *Épigrammes du Bas-Empire* (ci-après, n° 15) ; — vol. V (132 pp. in-8 et 14 planches) (ci-après, outre le n° 4, les n°ˢ 88, 91, 104-106, 129, 150, 173 et 188) ; — vol. VI, en collaboration avec Jeanne Robert : *Inscriptions grecques de Lydie* (ci-après, n° 156). Le vol. VII (254 pp. in-8 et 24 planches) a paru en 1949 ; nous l'analyserons dans le prochain *Bulletin*. Voir n° 183 *a*.

4. Une nouvelle série de documents relatifs aux *gladiateurs* dans l'Orient grec et des corrections sont données par L. Robert, *Hellenica*, V, pp. 77-99 ; voir n°ˢ 96, 148, 158 et 165. Nous signalons ici des reliefs anépigraphes à Mylasa (pp. 95-98, n. 173) et à Stratonicée de Carie (pp. 80-81, n. 317-318). Un relief de provenance inconnue, au Musée de Stamboul (p. 92, n. 320), fait connaître le mot καυσάριοι, transcription du latin *causarii*, pour les gladiateurs invalides.

5. La seconde partie des *Miscellanea Guillaume de Jerphanion* (cf. *Bull.* 1948, 3) (*Orientalia Christiana Periodica*, XIII, fasc. 3-4; Rome; daté de 1947), contient deux articles que l'on peut rattacher à l'épigraphie (n°s 13 et 110).

6. *An address presented to Marcus Niebuhr Tod on his seventieth birthday with a bibliography of his writings* (Oxford, Clarendon Press, 1948), 24 pp. in-8°, avec portrait. Courte biographie (pp. 7-9), avec une bibliographie complète des livres, articles et comptes rendus, classés chronologiquement.

7. C. Hoeg, *Christian Blinkenberg, 15. 2. 1863 — 25. 1. 1948* (*Tale holdt i Videnskabernes Selskabs Mode den 30. April 1948*), 20 pp. in-8°, avec portrait. — Pp. 16-20, bibliographie de 72 travaux, par ordre chronologique. Le texte de la biographie est en danois.

8. A. Merlin, *Rev. Arch.* 1947, *Année Epigraphique* (88 pp.).

Voir n° 146 *a*.

9. **Alphabet et écriture.** — Observations systématiques de T. B. Mitford (n° 211) sur les styles d'écriture à Chypre à l'époque impériale : formes carrées (p. 205, note 19), formes lunaires (p. 221, note 85).

Voir n°s 35 *a*, 36, 65, 128, 135, 142 et 237.

10. **Inscriptions céramiques.** — V. Grace, *Hesperia* 1948, 145-147 : *Rhodian jars in Florida*. Quatorze des amphores rhodiennes trouvées à Chypre et ayant appartenu à la collection Cesnola sont entrées dans le Ringling Museum de Sarasota (Floride). Gr. a vérifié les lectures et les descriptions données autrefois par I. Hall, *J. Amer. Or. Soc.* 1885, 389-395; elle communique de nombreuses variantes; « nearly everyone of these corrections has already been made by Nilsson », *Timbres amphoriques de Lindos* (1909), pp. 115-118. Gr. souhaite que le mérite de ce livre de Nilsson soit connu et reconnu de tous; en tout cas, il avait été apprécié à sa valeur, dès sa parution, par tous les érudits qui s'intéressent à l'épigraphie rhodienne.

11. O. Broneer, *Hesperia* 1947, 239-240 : à Corinthe, anses d'amphores cnidiennes et rhodiennes, et inscriptions d'un type connu sur vases hellénistiques, ainsi : Διὸς Σωτῆρος, Διονύσου, Ἔρωτος, Ἀλυ[πίας], Ἡ[δον]ῆς, Ὑγιείας, Ἀσφαλείας κτλ.; peut-être Παυσιχρηπά[λου ?].

Voir n° 223.

12. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — J. Carcopino, *Museum Helveticum*, 5 (1948), 16-39 : *Le christianisme secret du « carré magique »*, soutient l'origine chrétienne (II° siècle p. C.) du carré magique *sator arepo tenet opera rotas* et en attribue l'invention à l'église de Lyon. — M. Simon, *Verus Israel, Étude sur les relations entre chrétiens et Juifs dans l'empire romain (135-425)* (Paris, 1948; 475 pp. in-8°), 410-413, considère que « l'origine juive du rébus est hors de doute ». — Cf. *Bull.* 1942, 13 *a*.

13. Bien que ce Bulletin ne comprenne pas l'*instrumentum domesticum*, signalons l'article de V. Grumel (n° 5), 515-521 : *Isopséphies de* ϛρλ, à propos d'un anneau byzantin. E. Honigmann a expliqué cette isopséphie par un reliquaire où apparaît le même chiffre, et cette fois avec la légende qui y correspond : ἡ βεβαία σωτηρία καὶ ἀποστροφὴ πάντων τῶν κακῶν, s'appliquant à la croix.

Voir n°s 15, 56, 64, 66, 69, 71, 73, 74, 75, 77, 84, 107, 110, 122, 134, 141, 143, 144, 149, 153, 154, 155, 159, 161, 171, 172, 178, 180, 184, 185, 189, 191, 192, 193 et 231.

14. **Épigrammes.** — Paul Friedländer, avec la collaboration de Herbert B. Hoffleit, *Epigrammata, Greek inscriptions in verse, From the beginnings to the Persian wars* (198 pp. in-8° et 1 pl. ; Univ. of California Press, 1948). Ce volume inaugure une série qui grouperait l'essentiel des inscriptions métriques, à la fois celles qui sont conservées sur la pierre et celles qui, ayant été gravées, nous sont connues par des auteurs; ce serait à la fois Kaibel et Preger, mais un Kaibel moins complet, d'où l'on élimine les « fragments ». Le classement est d'abord chronologique; les sections suivantes seraient ainsi constituées : Des guerres médiques à Alexandre; D'Alexandre à Auguste; Après Auguste. La forme est considérée comme essentielle et détermine le classement à l'intérieur de chaque période. On groupe successivement les épigrammes formées d'un hexamètre, puis celles qui ont plus d'un hexamètre, puis celles qui ont un distique élégiaque, celles qui en ont plusieurs, puis les rythmes dactyliques incomplets ou irréguliers, puis les épigrammes iambiques et trochaïques ; dans chacune de ces séries, on distingue les épitaphes et les dédicaces. Il est certain que le lieu de trouvaille n'est pas, pour un tel recueil, le point important, qui puisse fournir le classement (mais un index des provenances serait nécessaire). La forme est essentielle pour l'époque des origines, dans ce premier volume. Il nous semble qu'ensuite, en tout cas à l'époque hellénistique, quand précisément les textes deviendront très nombreux, ce n'est plus la forme métrique qui sera essentielle, mais le sujet, les thèmes; et l'intérêt n'est-il pas alors, dans ces monuments, l'histoire de la sensibilité et de son expression, qu'il s'agisse de funéraires ou de dédicaces ? — Ce volume, commodément présenté, groupe 178 textes. Chacun est précédé d'un lemme succinct, suivi d'une traduction et d'un commentaire. Une très ingénieuse innovation pour les restitutions : entre crochets, on a imprimé en lettres ordinaires les suppléments « raisonnablement certains », en lettres plus petites ceux qui sont « only exemplificative », c'est-à-dire plus ou moins arbitraires. — A la fin, quatre index : les incipit, les concordances avec les publications antérieures, les noms propres, les sujets traités dans le commentaire. Il nous paraît qu'un index des mots grecs serait indispensable ; c'est lui qui servirait à l'étude des thèmes (cf. *Bull.* 1948, 118); n'y doit-on pas trouver, par exemple, ἀπαρχή, ἀκροθίνιον, εὐχωλή, ἄγαλμα, περικαλλής, ἀμοιβή, γέρας. δέχεσθαι, ἡλικία, ἤβη, χάρις, σοφία, πατρίς, θάνατος, νικᾶν, δαμάζειν, εὐρύχορος, ἑταῖρος, etc., sans avoir à relire, pour chaque recherche, tout le volume ? L'absence de cet index risque d'en faire un livre de lecture agréable plus que de travail, alors qu'il devrait être les deux à la fois. Même quand les auteurs ont réuni des exemples d'un terme, comme κρατεροόφρων (n. 15), on ne le retrouve pas dans un index. La table de concordance a pour base les numéros du recueil lui-même et elle ne concerne que les recueils de Kaibel, Geffcken, Cougny, Preger, l'Anthologie Palatine et les IG ; ce qui serait le plus utile, c'est une table où on retrouverait aussitôt la correspondance avec tel numéro de Kaibel, de Preger, des IG, etc. Ce que nous donne la présente table devrait, à notre avis, être indiqué dans les lemmes. Ces derniers sont trop succincts; sans demander que l'on reproduise, ou que l'on refasse, tout le lemme d'un Corpus, le lecteur devrait voir, sans aller consulter le Corpus, comment est connu le texte, par exemple s'il n'y a qu'une copie dont dérivent les autres éditions, y compris le Corpus.

Autre inconvénient : les éditeurs font allusion à telle restitution ou édition de Wilhelm (par ex. n. 15, 28), d'Homolle (n. 47); or, leur lemme n'indique pas où l'on trouvera ces restitutions, avec les arguments apportés à l'appui; il faut consulter *IG*, I² ou tel autre recueil pour savoir à quoi il est fait allusion. Un recueil doit toujours, sans prétendre remplacer tous les autres, se suffire un peu à lui-même et donner les moyens de vérifier et d'approfondir l'étude. Notons aussi que, quand il ne s'agit pas de recueils dont tout le monde sait — en principe — l'auteur, mais d'articles de revues, il est juste et utile de citer le nom de l'éditeur ou commentateur, ce qui est fait trop rarement (par exemple, voir n. 30, 32).

15. L. Robert, *Hellenica*, IV, *Épigrammes du Bas-Empire* (153 pp. in-8° et 8 planches; Paris, Adrien-Maisonneuve, 1948), réunit et explique les unes par les autres de nombreuses épigrammes du IIIe au VIe siècle, tirées soit de l'Anthologie, soit des inscriptions. Un bon nombre sont relatives à de hauts fonctionnaires; R. étudie les thèmes des louanges en leur honneur (justice, intégrité) et les travaux dûs à leur initiative (remparts, aqueducs, bains, etc.). Étude de groupes d'épigrammes honorifiques rédigées pour le même personnage ou pour le même édifice. Nous n'analysons ci-dessous que les inscriptions. — Voir nos 56, 64, 66, 69, 71, 73, 74, 77, 84, 95, 107, 122, 134, 141, 143, 149, 153, 154, 155, 161, 171, 172, 178, 180, 184, 185, 189, 191, 192.

Voir nos 37, 38, 50, 103 *a*, 111, 118, 123, 132, 135, 145, 146, 161, 167, 175, 195, 199, 203, 220, 224, 225, 226, 228, 232, 235 et 236.

16. **Institutions.** — E. J. Edelstein et L. Edelstein, *Asclepius, A collection and interpretation of the testimonies* (Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1945). Le tome I (470 pp. in-8°), *Testimonies*, réunit les textes relatifs à Asklépios, numérotés de 1 à 861, en donnant le texte original (grec ou latin) et une traduction anglaise. Ils sont classés par sujets : la légende, les descendants, déification et nature divine, médecine, culte, images, sanctuaires (pour ce dernier groupe, ordre géographique). C'est un recueil très utile, analogue aux dissertations de Halle publiées avant 1914 sous la direction d'O. Kern et qui rendent toujours des services, mais bien plus ample. Les inscriptions les plus intéressantes y sont reproduites. — Le tome II (277 pp. in-8°), *Interpretation*, tire des conclusions.

17. Fr. Sokolowski, *Eos*, 42 (1947; Varsovie, 1948), 169-174 : *Caractère du culte des monarques helléniſtiques*, insiste sur les origines grecques [et traditionnelles] de ce culte et sur le caractère d'évergète et de sauveur des rois, à la fois honorés d'un culte et pour lesquels on prie.

18. E. Bikerman, *Syria*, 25 (1946-48), 67-85 : *Une proclamation séleucide relative au temple de Jérusalem*, soutient l'authenticité de la lettre d'Antiochos III conservée dans Josèphe, XII, 145-146. Il en donne, avec une riche érudition des choses grecques et sémitiques, un commentaire détaillé : interdiction aux étrangers d'entrer dans le parvis intérieur (c'en est le plus ancien témoignage explicite), défense d'introduire dans la ville « ni chair de cheval ni de mulet, d'âne sauvage ou apprivoisé, de panthère, de renard, de lièvre, ni, en général, de tous les animaux interdits aux Juifs », ni leurs dépouilles, défense d'entretenir ces animaux dans la ville. Cette liste, où « on trouve la panthère et non le porc », ne vise pas les Juifs, soumis à la loi mosaïque et surveillés par les autorités juives, mais les voyageurs Gentils de passage venant à Jérusalem, non avec des

troupeaux de porcs, mais avec des bêtes de somme, chassant dans le pays et faisant le commerce des onagres et des peaux. La dernière interdiction traite des viandes de boucherie (θύματα); les bêtes doivent être abattues conformément au rite juif. Le règlement n'a pas été affiché dans tout l'Empire, comme le dit Josèphe, mais seulement à la porte du temple de Jérusalem. Antiochos III a édicté ce règlement « pour cette Jérusalem antique [avant qu'elle ne devienne grande ville et avant l'expansion macchabéenne] qui vivait dans la crainte de la pollution ».

19. W. L. Westermann continue ses études sur l'esclavage et l'affranchissement (cf. *Bull.* 1944, 24). Dans les *Proceedings of the American philosophical society*, 92 (1948), 53-64 : *The freedmen and the slaves of God*, il utilise les résultats de ses recherches pour expliquer un passage de Saint Paul, *I Cor.*, 7, 22-24 : ce sont les actes d'affranchissements et surtout la clause de *paramonè* qui font comprendre la métaphore de Saint Paul; W. donne une traduction nouvelle des phrases de Saint Paul d'après les réalités qui en enrichissent le sens. Il y a dans le texte de Saint Paul un mélange de la pratique contractuelle de la *paramonè* et de l'idée non grecque d'esclaves du dieu. — Chemin faisant, W. est amené à parler des inscriptions du sanctuaire d'Apollon Lairbenos [qui ne dépendait pas de Dionysopolis] dans *MAMA*, IV ; il ne les considère pas comme des affranchissements, mais il s'agit d'enfants esclaves ou libres consacrés au service du dieu par un acte légal, la *katagraphè*.

20. W. L. Westermann, *Journal of Juristic Papyrology*, II (Varsovie, 1948 ; Warsaw Society of science and letters), 9-50 : *The paramone as general service contract*, publie l'étude sur la *paramonè* qu'il avait annoncée (cf. *Bull.* 1944, 24), où il examine cette institution dans les affranchissements de Delphes et surtout dans la documentation papyrologique. Il s'agit d'un contrat où l'affranchi à Delphes (agissant d'ailleurs désormais en homme libre) et le travailleur libre en Égypte s'engagent à rester, παραμένειν (la nécessité de cette résidence peut d'ailleurs s'effacer en bien des cas), auprès de quelqu'un non pas pour une tâche spécialisée et fixe, mais pour tout travail auquel on voudra l'astreindre.

21. H. I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité* (595 pp. in-8°; Éditions du Seuil, Paris, 1948), utilise largement les inscriptions grecques dans la deuxième partie : *Tableau de l'éducation classique à l'époque hellénistique.* — Voir n° 27.

22. Cl. A. Forbes, *Class. Phil.*, 60 (1945), 32-42 : *Expanded uses of the Greek gymnasium*, étudie l'utilisation du gymnase pour des lectures, des conférences, pour la discussion et l'enseignement philosophique, pour l'installation de bibliothèques, pour l'entraînement militaire, pour des banquets, comme tribunal ou lieu d'assemblée.

23. V. Arangio-Ruiz, *Bull. Institut d'Égypte*, 29 (1946-47; paru en 1948), 83-130 : *L'application du droit romain en Égypte après la constitution antoninienne.* Vigoureuse défense des parties fondamentales de la théorie de Mitteis sur l'observance du droit romain imposé par l'octroi du droit de cité et vigoureuse critique des constructions de Schönbauer et de ses partisans ; la controverse avait pris son origine dans les inscriptions de Rhosos (cf. *Bull.* 1946-47, 193). Étude précise, d'après les papyrus, des effets de la Constitutio Antoniniana dans le droit privé. Pp. 103 sqq., sur la valeur du nom Αὐρήλιος.

Voir nos 57, 59, 85, 88, 101, 114, 150, 151, 157, 169, 218, 219 et 221.

Calendrier et chronologie. — Voir nos 35, 39, 44, 45, 52 et 211.

24. **Langue et vocabulaire.** — A. Oguse, *Univ. Strasbourg Mélanges 1945*, V, *Mélanges linguistiques* (1947), 23-39 : *A propos de la valeur temporelle du participe du parfait grec*, montre, contre une remarque faite incidemment par Jacobsthal, que le participe parfait peut avoir trait à des faits futurs; « lorsqu'il dépend d'un verbe relatif à l'avenir, le participe parfait peut s'y rapporter lui-même, qu'il serve de nom, d'adjectif ou constitue avec son sujet une circonstancielle ou une proposition subordonnée à un verbe de perception ». O. rassemble beaucoup d'exemples dans les décrets de phrases de ce type : οἱ δεδανεισμένοι, « ceux qui auront emprunté », —οἱ κεχειροτονημένοι ἐπιστάται, « les épistates qui auront été élus », — ἡ γεγενημένη δαπάνη, « la dépense qui aura été faite », — ὁ πρεσβευτὴς ὁ ἀπεσταλμένος, « l'ambassadeur qui aura été envoyé », — ἐν πινακίῳ λελευκωμένῳ, « sur une tablette qu'on aura blanchie ».

25. Ad. Wilhelm, *Wiener Studien*, 51-52 (1943-1947), 68-70 : *Zu Lykurgos' Rede gegen Leokrates*, en corrigeant, § 9, ὅσα δὲ μὴ περιείληφεν ὀνομαστὶ προσαγορεύσας, cite des exemples épigraphiques de ὀνομαστί, « spécialement, expressément, en propres termes ».

26. M. N. Tod, *Num. Chron.* 1947, 1-27 : *Epigraphical notes on Greek coinage*, III, Ὀβολός, continue la série de ses mises au point, d'une grande précision, sur les noms de la petite monnaie (cf. *Bull.* 1948, 24) : ὀβελός (dans les deux sens de broche et d'obole) et ὀβολός (dialectalement ὀδελός), τριημιωβόλιον, διώβολον, τριώβολον, τετρώβολον, πεντώβολον, ἑξώβολον (pas dans les inscriptions; il y a peu d'exemples de « 6 oboles « dans les inscriptions, puisque c'est une drachme), ἑπτώβολον (pas d'exemple épigraphique de cette monnaie), l'octobole (dans *IG*, V 1, 1433, à Messène, il faut lire ὀκτὼ βολοί et non ὀκτώβολοι), ἐννεώβολον, δεκώβολον (dans un inventaire d'Asklépios, *IG*, II², 1537, 23) et la série des fractions de l'obole (en dehors des multiples de χαλκοῦς) : ἡμι(τε)ταρτημόριον (ni dans les textes littéraires, ni dans les inscriptions), τεταρτημόριον ou ταρτημόριον (τριημι(τε)ταρτημόριον est une formation des savants modernes), ἡμιωβέλιον, τριτημόριον (3/4 d'une obole, c'est-à-dire ordinairement 6 chalques) ou τριτήμορον. T. termine par une revue des signes indiquant l'obole et ses multiples et fractions dans les inscriptions.

27. H. I. Marrou, *Antiqu. Class.*, 15 (1946), 289-296 : Μελογραφία, montre que, dans les listes d'épreuves des écoles de Téos (Michel, *Recueil*, 913) et de Magnésie du Méandre (*Sylloge*³, 960), μελογραφία ne signifie pas « notation musicale », comme on l'a cru de Boeckh au Liddell-Scott-Jones, mais « poésie lyrique », exercice de composition ou, mieux, de récitation. Il souligne qu'il n'y a plus dès lors de témoignage sur la place de l'enseignement et de la pratique de la notation musicale dans la culture générale. Le maître enseignait la musique à l'élève sans partition, comme on le voit sur les vases peints. « La simplicité de structure de la musique grecque, essentiellement monodique, se prêtait à une transmission presque uniquement de mémoire, se passant normalement de la notation écrite ». Cette dernière n'aurait été employée que par quelques spécialistes, et même quelques théoriciens. — P. 296, n. 2, note sur la difficulté d'interprétation de ῥυθμογραφία dans le catalogue de Téos. Signalons que Th. Reinach

REG 1909, 490, n. 1 (sous la signature H. G.) en a écrit : « n'est sûrement pas « Aufschreiben vom Instrumentalmusik », mais un exercice de scansion ».

Voir nos 4 ,55, 80, 124, 140, 142, 157, 167, 174, 176, 200 et 229.

28. **Onomastique.** — Ion I. Russu, *Annuaire Musée Plovdiv*, 1 (1948), 57-59 : *Thracica : Notes d'épigraphie et d'onomastique thrace.* Deux séries précédentes, que nous n'avons pu voir, ont paru dans *Omagiu fratilor Lapedatu* (Bucarest, 1936), 763-772, et *Anuarul Inst. Studii clasice*, III (Cluj, 1939), 153-159. La plupart de ces observations portent sur des inscriptions grecques. — N. 1 : lire Τήρου au lieu de Ἥρου —, dans *SEG*, I, 303 (*Pautalia*). — N. 4 : dans la dédicace de *Nicopolis de l'Istros*, *AEMOest.* 17 (1894), 189, n. 4 (*RA* 1908, II, p. 68, n. 88), R. corrige Τυρεάσου en Τυρέλσου d'après *Bull.* 1939, 188. Nous avions noté, de notre côté, sans le publier, ce rapprochement. — N. 5 : dans la dédicace Dumont-Homolle, *Mélanges* 322, n. 2 (*AEMOest.* 18 (1895), 112, n. 20), de la région de *Pazargik*, R. corrige le patronymique Ῥοιμητζευέος en Ῥοιμητζενέος, ce dernier nom paraissant nouveau, mais étant composé de deux racines thraces bien connues. — N. 6 (même région) : R. retrouve dans Kazarow, *Denkmäler* (*Bull.* 1941, 87), 170, n. 999, un ex-voto à Asklépios [Ζυλμ]υδσηνῷ (cf. *Bull.* 1941, 92 *a*; 1944, 130). — N. 7 : dans le fragment de *Philippopolis*, *Sbornik*, 22-23 (1906-07), II, 14, fig. 12, R. reconnaît une partie du nom d'une localité thrace : [κωμηταῖς ....τ]ουπαροι[ς] . — N. 8 : dans une dédicace d'Apollonia à Zeus et Héra, au lieu de l'épithète Κνησαιοπηνοῖς, R. veut retrouver l'épithète Καριστορηνοῖς, connue par un grand nombre d'inscriptions de Pautalia. — N. 9 : voir *Macédoine, Amphipolis*, n° 97. — N. 10 : dans l'épitaphe de *Philippes*, *SEG*, II, 429, au lieu de Πύρρῳ τῷ ἀδελφῷ Ζόη Τουζαίπου ou Δειτουζαιποῦς (il ne faut pas attribuer cette conjecture à « *SEG* », mais au critique responsable de cette conjecture, W. Crönert), ou Δε[ν]τουζαιποῦς, R. écrit : τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ, Ζαιποῦς (nom de femme nouveau). — N. 11 : voir *Andros*, n° 131.

29. Remarques sur un certain nombre de noms présentées par J. et L. Robert, *Hellenica*, VI, notamment sur des sobriquets et des noms tirés de noms de métiers : Μουλᾶς (p. 102, note 2) ; Χηνᾶς (p. 114); Κολλυβᾶς (p. 9) ; Κόττος (p. 9) ; Μαμαλη et Μαμαλον (p. 90).

30. E. Peruzzi, *Onomastica* (1948), 48-74 : *L'origine minoenne du mot* βασιλεύς, a l'occasion d'alléguer ou d'écarter quelques anthroponymes et toponymes ; ainsi les noms en -βασις ou les noms crétois à double *nu*, comme Ὀρθόννας, Φάλαννα, qu'il rapproche de βασίλιννα.

Voir nos 23, 52 *a*, 148, 157, 167, 183 *b*, 190, 197 *a*.

31. **Prosopographie et titulature.** — J. H. Oliver, *AJPhil.* 1948, 434-441 : compte rendu des volumes de Groag sur les fonctionnaires de l'Achaïe (*Bull.* 1941, 31; 1948, 32). Il signale notamment l'apport des inscriptions attiques publiées en ces dix dernières années. Il traite en particulier de Paulinus (cf. *Bull.* 1944, 36) et dresse un *stemma* de la famille du consulaire M. Ulpius Eubiotos Leuros, originaire d'Hypata (*Bull.* 1944, 84, inscr. 31). Voir nos 54 et 187.

32. Comptes rendus détaillés de A. Stein, *Die Legaten von Moesien* (*Bull.* 1941, 32) par R. Syme, *JRS*, 35 (1945), 103-115, et par J. H. Oliver, *AJPh.* 1948, 217-222. Voir n° 108.

33. H. G. Pflaum, *Le marbre de Thorigny* (*Bibl. École Hautes-Études, Sc. hist.-*

phil., fasc. 292; 71 pp. in-8°; Paris, Champion, 1948). Dans cette étude d'épigraphie latine, où P. étudie soigneusement la carrière de hauts fonctionnaires de l'empire sous Sévère Alexandre et sous Gordien III, il a l'occasion de toucher à des choses grecques. Voir n°s 94 et 183.

34. L. Robert (n° 15) traite de fonctionnaires du Bas-Empire, gouverneurs, vicaires, préfets du prétoire, etc. Pp. 146-148, notes sur l'ouvrage de E. Groag, *Bull.* 1948, 32. Il établit le sens de vicaire pour Ὕπαρχος.

34 *a*. A. Aymard, *REG* 1948, XV-XVI : « *Roi des Macédoniens* » *(Inscriptions de Philippe V à Délos)*. Sur les raisons de l'emploi du titre Βασιλεὺς Μακεδόνων au lieu du simple Βασιλεύς.

Voir n°s 70, 91, 149, 152, 202, 212, 215, 216 et 217.

ATTIQUE

35. W. K. Pritchett et O. Neugebauer, *The calendars of Athens* (115 pp. 4°; Cambridge Mass., 1947), publient, en reprenant la documentation épigraphique et en critiquant les théories de leurs devanciers (notamment Dinsmoor et Meritt), une excellente étude sur le calendrier athénien. Dans l'Introduction sont traités divers problèmes essentiels pour l'établissement de ce calendrier : le rôle du cycle de Méton ; le point de départ astronomique des mois; les dates κατὰ θεόν (calendrier lunaire) et κατ' ἄρχοντα (calendrier civil, c'est-à-dire calendrier lunaire corrigé arbitrairement par les archontes au moyen de l'intercalation de mois et de jours); le compte des jours dans la 3e décade du mois. Puis les auteurs étudient les inscriptions pour montrer que les prytanies avaient une durée fixe et régulière, non seulement à l'époque pour laquelle nous avons l'autorité d'Aristote, mais dans les autres périodes. A l'occasion ils proposent des restitutions pour un certain nombre de textes, surtout pour des intitulés de décrets ; ces textes sont signalés dans l'index. Dans la période de 341/40 à 307/6, où il y a dix prytanies, les quatre premières prytanies comptent 36 jours, les cinq suivantes 35, la dernière 35 ± 1, dans les années ordinaires; dans les années à mois intercalaires, les quatre premières prytanies ont 39 jours, les cinq suivantes 38, la dernière 38 ± 1. Dans les périodes où il y a douze tribus, de 307/6 à 223 et de 201/0 a. C. à 124/5 p. C., les prytanies durent 32 jours (la dernière 32 ± 1) dans les années à mois intercalaires ; dans les années ordinaires, il y avait probablement une alternance de 29 et 30 jours, mais la documentation épigraphique est trop pauvre pour permettre une certitude. Etude des années 306-223 a. C. et 200-100 a. C. Dans la période où il y a treize tribus, 223-201 a. C., les trois premières prytanies ont 28 jours, les autres 27, la dernière 27 ± 1, dans les années ordinaires ; mais il y a peu de documents qui permettent d'étudier la datation par prytanies de cette époque. Enfin, les auteurs reviennent au v^e^ siècle : les documents sur lesquels on peut s'appuyer permettent de supposer un nombre de jours réguliers pour les prytanies : 37 jours pour les six premières, 36 pour les quatre autres. Longue étude de *IG*, I², 324 et nouvelle restitution des lignes 27-45. On ne peut tirer aucune conclusion des comptes de la statue d'Athéna Promachos pour la durée des prytanies au milieu du v^e^ siècle; discussion des conclusions de Meritt sur *IG*, I², 338, col. II, l. 72-73 (cf. *Bull.* 1938, 52, 4 et 1939, 59, 2).

35 *a*. Il a paru une seconde édition de l'album de photographies d'inscriptions attiques publié par J. Kirchner, *Imagines inscriptionum Atticarum*, *Ein Bilderatlas epigraphischer Denkmäler Attikas* (Berlin, Gebr. Mann Verlag, 1948), 33 pp. et 54 planches (151 photographies) in-4°. A deux exceptions près, les planches reproduisent la première édition ; les notices ont été tenues au courant par G. Klaffenbach.

36. **Athènes.** — L. H. Jeffery, *Hesperia* 1948, 86-111 : *The boustrophedon sacral inscriptions from the Agora*, publie 29 fragments, — et quels fragments ! De 1 à 6 ou 7 lettres par ligne, presque toujours 2 ou 3 ; J. y ajoute *IG*, I², 838 et 839, et *IG*, I, 352 (où ses lemmes donnent pêle-mêle les éditions originales, les autres et les commentaires). « Pour résumer brièvement les conclusions tirées hypothétiquement ci-après, ils appartiennent à deux monuments (autels ?) élevés vers 510-480 dans l'enceinte appelée dans des inscriptions du v^e^ siècle et plus tard l''Ελευσίνιον ἐν ἄστει ou simplement l''Ελευσίνιον [voir ci-après, n° 55] ; bien qu'ils soient écrits boustrophedon, l'aspect des formes des lettres, uni à l'emploi du marbre pentélique, indique une date où cette façon d'écrire a déjà cessé en Attique comme usage normal; dans l'histoire des *leges sacrae* athéniennes, elles forment un lien, à peu près à mi-chemin, entre les prototypes perdus du haut vi^e^ siècle, généralement attribués à Solon, et la large réédition du calendrier par Nikomachos en 403-399 » (p. 88). « L'emplacement a été identifié comme le site de l'Eleusinion en 1938 (*Hesperia* 1939, 207 sqq.), conclusion qui a été depuis confirmée par d'autres découvertes, bien que les limites de l'enceinte soient encore inconnues (*Hesperia* 1940, 97 sqq., et 268 ; 1941, 258 ; 1942, 251 et 260 sqq. ; 1945, 81 et 89). Les fragments boustrophedon apportent une nouvelle preuve, car le n. 66 mentionne les Grands (et les Petits ?) Mystères : ([μυστερίον τὸ]ν μεζόνον, et μυσ[τερίον]), et aussi un des fonctionnaires du culte éleusinien, le φαιδυ[ντὴν τοῖν θεοῖν]. Le n. 67 *n* mentionne μύστο--, et d'autres renvois à μύστης ou μυστήρια peuvent être hypothétiquement restitués n. 67 *b* et *d* » (p. 88). La mention de φαιδυ[ντής] prouve que ce titre n'était pas, à Éleusis et à Olympie, une création tardive de l'époque impériale. Parmi les autres mots, les plus significatifs paraissent être *h*εκτεύς, *h*εμέδιμ[νον], *h*εμικ[ότυλον ?], χριθῶν, [ἀλ]φίτου, [ο]ἶνο τετ[άρτε ?], *h*ιερέαι, surtout ἔτνος; comme nom de divinités, suggérés dans un contexte disparu, Κόρ[ει] ou Κορ[οτρόφοι], Ἐρε[χθεῖ ?]. — L'emploi archaïsant de l'écriture boustrophédon tient au caractère religieux des documents et sans doute a-t-on codifié ainsi des *leges sacrae* antérieures, écrites boustrophedon. A la même époque remontent les lois sacrées boustrophedon de Milet (*Delphinion*, 31, *a-c* et de Théra (*IG*, XII 3, 450, etc.).

37. A. E. Raubitschek, *AJA* 1947, 257-262 : *The ostracism of Xanthippos*, publie un ostrakon de l'agora sur lequel était gravé un distique qu'il restitue ainsi : Χσάνθ[ιππον κατά]φεσιν ἀλειτερὸν (sur la forme ἀλειτηρός, voir p. 259, note 12 et, sur l'usage du mot, 260-262) πρ[υτ]ανεῖον τὄστραχ[ον Ἀρρί]φρονος παῖδα μά[λ]ιστ' ἀδικεῖν. Pour πρυτανεῖον, il envisage 3 hypothèses : est-ce le génitif pl. de πρυτανεῖον, ou celui de πρυτανεία, dépendant de ἀλειτηρόν, ou l'acc. πρυτανεῖον dépendant de ἀδικεῖν ? C'est cette forme qu'il adopte. Il pense que les vers font allusion à une profanation du foyer sacré par Xanthippos qui, étant sans doute de la famille de prêtres des Bouzygai et chargé de certains devoirs sacrés, avait épousé une

femme appartenant à la famille maudite des Alcméonides. — O. Broneer, *AJA* 1948, 341-343 : *Notes on the Xanthippos ostrakon*, donne un autre sens à l'ostrakon : il y voit une allusion à l'importance que Xanthippos avait prise et à la trop longue durée de son influence ; il a trop longtemps « dîné au Prytanée », il a été une sorte de « profiteur ». Pour les anciens, dit B., le mot ἁλιτήριος était associé à l'idée d'enlever à quelqu'un sa nourriture, ses moyens de subsistance par quelque procédé déloyal.

38. A. W. Gomme, *Cl. Rev.* 1948, 5-7 : *The Eion epigramm*, prend parti entre les interprétations de Wade-Gery et de Jacoby (cf. *Bull.* 1946-47, 56).

39. W. B. Dinsmoor, *AJA* 1947, 109-151 : *The Hekatompedon on the Athenian Acropolis*. Signalons, au point de vue épigraphique : p. 111, n. 14, discussion sur la rotation des secrétaires des trésoriers d'Athéna au IVe siècle ; — pp. 118-126, sur « l'inscription de l'Hécatompédon », *IG*, I², 3-4, avec, note 38, une bibliographie un peu effrayante ; — pp. 127-139, la discussion sur « la topographie des décrets de Kallias, 438-7 a. C. » et leur chronologie. — Cette dernière partie est critiquée en détail par H. T. Wade-Gery et B. D. Meritt, *Hesperia* 1947, 279-286 : *The decrees of Kallias*, qui concluent : « Dinsmoor has proposed the foregoing arguments, with variations and subdivisions, urging that they favor, or permit, or prove the dating of the Kallias decrees in 438 B. C.. The evidence does not support this view, but leaves little room to doubt the now generally accepted assignment to 434 B. C. ». Nouvelles restitutions proposées pour le début.

40. B. D. Meritt, *AJPh* 1948, 312-314 : *Athens and the Amphiktyonic league*, donne une nouvelle restitution du décret *IG*, I², 26 (Tod, *Gr. Hist. Inscr.*, I, 39) qui a été « generally misinterpreted and incorrectly read ». Il en expulse la mention des Phocidiens, introduite par les précédents éditeurs à la ligne 6 : χσυνμαχίαν [πρὸς Φοκέας] et il reconnaît dans ce document un traité d'alliance d'Athènes, non avec les Phocidiens, mais avec tous les peuples de l'Amphictionie. Les différences de lecture ne portent pas sur le passage essentiel, mais sur les conditions du serment (l. 13-14). M. reconstitue ainsi le texte (l. 4-15) : χσ[υνθέκας ἔναι καὶ χ]συνμαχίαν [τοῖς μετέχοσι τᾶς]Πυλαίας ἅπα[σι· *hόρκος* δὲ δόνα]ι τοῖς Ἀμφι-[κτίοσι *hοῖσπερ* μέ]τεσστιν τὸ *h*[ιερό, ἐμμενέν τε ὀ]μόσαντας ἐν [τεῖ χσυνμαχίαι νὲ τ]ὸν Ἀπόλλο [καὶ τὲν Λετὸ καὶ τὲν] Ἄρτεμιν ἐ[χσόλειάν τε ἐμῖν α]ὐτοῖς ἐπαρ[ομένος ἐὰν παραβαί]νομεν· φσε[φίσματος δὲ γενομένο] τριῶν ἑ[μερῶν πρέσβες πέμφσαι] ἐς Πύ[λας κτλ.]. M. date ce décret de peu après la bataille d'Oinophyta, 458 a. C.

41. Edouard Will, *REG* 1948, 1-18 : *Sur le décret athénien IG, I², 76, visant l'attribution des prémices des récoltes aux déesses d'Eleusis*. Conclusion de cette étude (p. 18) : « En 448, Périclès, en présence d'un danger pressant de dissolution qui menace la Confédération au lendemain de la paix avec la Perse, exécute une manœuvre politique, qui aboutit à substituer la ligue athénienne à l'ensemble des cités grecques dans la poursuite d'une tâche de coopération pacifique, et, de la sorte, sauve la ligue de la ruine. L'ordonnance sur les prémices est un des éléments de cette manœuvre, mais n'est pas gravée à ce moment. La guerre en a fait suspendre l'application. Après la paix de Nicias [421], les Athéniens, sur la proposition de Lampon, prennent une série de mesures destinées à revenir à l'état de choses antérieur aux hostilités, en particulier à remettre de l'ordre dans le calendrier. Le vieux texte sur les prémices est, — peut-être sous l'influence

du parti d'Alcibiade, et avec des arrière-pensées politiques [cf. p. 13 : « Lampon... a pu être utilisé par Alcibiade et ses amis pour des fins dont lui-même ne saisissait pas le sens »] — intégré à cet ensemble et publié *in-extenso*. C'est cet instrument législatif disparate, mais répondant à une même opportunité, que nous avons sous les yeux ». — W. (p. 18) admet que c'est en 421 que l'on a ajouté en tête du décret de 448 les formules et datations : Ἔδοχσεν τεῖ βουλεῖ καὶ τοῖ δέμοι, Κεκροπὶς ἐπρυτάνευε, Τιμοτέλες ἐγραμμάτευε, Κυκνέας ἐπεστάτει, avant la formule τάδε οἱ χσυγγραφῆς χσυνέγραφσαν. Cela nous paraît extrêmement étrange. Nous n'arrivons pas bien à comprendre non plus la procédure qui fit « déterrer ce vieux texte » (p. 13) et qui lui donna force de loi par l'addition de la date (nouvelle) et par un amendement ordonnant de le graver. L'amendement (texte de 421 ; l. 47-61) débute ainsi : Λάμπον ἶπε· τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ αἱ χσυγγραφαὶ τῆς ἀπαρχῆς τοῦ καρποῦ τοῖν θεοῖν· τὰς δὲ χσυγγραφὰς καὶ τὸ φσέφισμα τόδε ἀναγραφσάτο *ho* γραμματεὺς *ho* τῆς βολῆς ἐν στέλαιν λιθίναιν καὶ καταθέτο κτλ. Comment admettre que cette phrase se réfère à un document antérieur de 20 ans et que l'on « déterre » pour la circonstance, et que l'amendement de Lampon ne complète pas des συγγραφαί qui viennent d'être élaborées et adoptées ? (les difficultés soulevées, p. 14, sur la question des prémices de l'huile, sont illusoires). Comment peut-on supposer que Lampon renvoie, par les mots τὸ ψήφισμα τόδε, non pas à un décret qui vient d'être adopté et auquel il ajoute un amendement, mais à un décret vieux de 20 ans, dont il devrait nécessairement dire : τὸ ψήφισμα τὸ ἐπὶ τοῦ δεῖνος ἄρχοντος ἐψηφισμένον ? — Cette construction ne peut guère être considérée comme ingénieuse que si l'on fait abstraction de ce que nous savons sur les décrets grecs et leur élaboration. Pourquoi tout le document, texte principal et amendement, ne peut-il être daté de la paix de Nicias ou des années suivantes, comme le croit l'ensemble des critiques qui ont exprimé leur avis en ces trente dernières années ? On ne le voit pas. W. a seulement montré (pp. 4-9) que « la date de 448 [est] possible et même vraisemblable du point de vue historique », mais « improbable du point de vue épigraphique », (c'est-à-dire d'après la gravure). Plutôt qu'à l'*Histoire grecque* de G. Glotz, il faudrait recourir, pour connaître les arguments avancés en divers sens au sujet de ce document, aux bibliographies de W. B. Dinsmoor, *The archons of Athens* (1931), 338-340 ; cf. 335 ; M. N. Tod, *Greek hist. inscr.*. I (1933), n. 74 ; I² (1946), p. 264. — Page 16, comment citer encore des inscriptions attiques sous la forme *IG*, II 5, 733 et 385 c, alors qu'elles sont rééditées depuis longtemps *IG*, II², 1487, l. 14 et 844, l. 33 ? (ces textes sont cités par Tod, par exemple, et par tous ceux qui se sont occupés de la chronologie attique et des mois intercalaires), et il n'y a plus à discuter (pp. 11-12, 16) les interprétations de Schmidt (1885) et de Schaefer (1886), suivant lesquelles μῆνα δὲ ἐμβάλλειν Ἑκατομβαιῶνα τὸν νέον ἄρχοντα ne signifierait pas : faire un mois intercalaire Hékatombaiôn (en dernier lieu là-dessus W. K. Pritchett (n° 35), p. 21).

42. A. G. Woodhead, *Hesperia* 1948, 54-60 : *Greek inscriptions*, publie un fragment de décret, trouvé à l'Agora, relatif à une proxénie, après destruction, sous les Trente, d'une stèle honorifique (l. 7-14) : [ἐπ]ειδὴ καὶ ὁ [πατὴρ αὐτῶν ἦ]ν πρόξενος [καὶ εὐεργέτ]ης καὶ ἐπὶ τῶ[ν τριάκοντα] καθηιρέθη ἡ [στήλη· ἀναγρά]ψαι δὲ αὐτὸ[ν καὶ τὸς ἀδελ]φὸς τὸν γρα[μματέα τῆς βολῆ]ς τέλεσι [τοῖς — 8 l. — π]ροξένος [καὶ

εὐεργέτας]. Il s'agit de gens d'Ialysos (l. 3-7) : [— Ἰη]λυσί[ωι, ἐπειδὴ φίλος ἐν] τῶι πρ[όσθεν χρόνωι ἦν, κ]αὶ τοῖς [ἀδελφοῖς ὢν καὶ τ]ῶι Ἰηλυ[σίων κήρυκι ? (W. a songé aussi à θεωρῶι) ἐπ]ειδὴ κτλ. ; les restitutions du début sont incertaines et celles de la fin nous sont incompréhensibles. W. en conclut qu'après le synécisme de Rhodes, en 408, « dans les premières années de la nouvelle cité, dans les matières civiles aussi, les Ialysiens étaient aptes à agir de leur propre initiative dans les affaires étrangères, tandis que les Athéniens, de leur côté, regardaient Ialysos comme encore d'une importance à y justifier la nomination de proxènes à côté, sans doute, de ceux de Rhodes même ». Cette théorie nous semble chimérique. La mention d'une démarche du peuple de Ialysos ne se trouve ici que dans la restitution de W. et, répétons-le, sous une forme incompréhensible, qu'il n'essaie même pas de justifier. Le fait qu'un Ialysien est proxène est normal, de même qu'un proxène de Chios à Athènes peut être un homme de Rhamnonte ou du Sounion. Qu'il soit appelé à l'extérieur Ialysien, et non « Rhodien », cela doit tenir, non à « l'importance » de Ialysos (cette notion n'a pas sa place ici, il s'agit de distinguer entre une πόλις et une subdivision de la ville), mais aux circonstances spéciales dans lesquelles a été rédigé ce décret : on rappelle la proxénie du père et la destruction de la stèle sous les Trente (il faut rapprocher *IG*, II², 6 = Tod, *Greek hist. inscr.*, II, 98, et II², 9 = Wilhelm, *Jahreshefte*, 21-22 (1924), 164); le privilège du fils, ou des fils, se rattachait à celui du père, la concession de la proxénie prenait appui sur la charge remplie par le père ; se référant ainsi à un document, antérieur à 408, où ces gens étaient appelés Ἰαλύσιοι, le décret a dû répéter ici cet ethnique. D'ailleurs on a pu encore, un certain temps après le synécisme, appeler des gens « Ialysien, Lindien », sans qu'il y ait à en tirer de conclusions politiques. — Pp. 57-58, W. veut que le décret *IG*, I², 146 (photo de l'estampage), qu'il date arbitrairement d'environ 410, concerne un citoyen de Chalkè, l'île voisine de Rhodes (l. 2, Χαλ[κεάτας]), et non de Chaleion; mais il n'en apporte aucune preuve; sa « révision » n'apporte aucun élément nouveau pour la restitution de l'ethnique. — Enfin, pp. 58-60, W. discute et réédite *IG*, I², 19 et 20, récemment étudiés par A. Raubitschek (*Bull.* 1946-47, 74).

42 *a*. Ph. H. Davis, *AJA* 1948, 485-489 : *In the workshop of the Erechtheion*, article posthume publié par L. B. Holland. Etude et restitution, dans *IG*, I², 372, de la section concernant le plafond de bois de l'intérieur du temple.

43. S. Karouzou, *BCH* 1947-1948, 389, dans la nécropole des écuries royales, stèle de la fin du v^e^ siècle, avec le nom d'un citoyen de Chios : Ἡφαιστῆς Χῖος (avec dessin, fig. 4). — *Ibid.*, 390-391 (avec photographie) : « A l'angle d'un enclos funéraire familial a été découverte debout *in situ* une plaque usée par un emploi antérieur, portant cette inscription : Ὅρος μνημάτων Ἀνθεμοκρίτου ἐξ Οἴου ».

44. B. D. Meritt, *AJPh.* 1948, 69-73 : *Notes on Attic inscriptions*. M. relève que E. Cavaignac, *REG* 1944, 41-60, *La chronologie attique 433-404*, n'a pas connu les *Athenian tribute lists* (1939), p. 572, et que sa restitution de *IG*, I², 295, [ἐπὶ Κράτετος ἄρχο]ντος, reprend un supplément abandonné depuis longtemps et « techniquement incorrect », car la coupe syllabique ne laisse possible que la restitution [ἐπὶ Ἀφσεύδος] (indiqué aussi par Pritchett, ci-dessus n° 35, 107, note 28). « These are small matters to correct, but the discussion must be

brought up to date in order to spare further effort in the championing of lost causes ». La nouvelle restitution de *IG*, I², 166 par Ad. Wilhelm, *Attische Urkunden*, IV, 61-63, a fait disparaître un témoignage erroné sur la suite des prytanies dans l'année « conciliaire » d'Athènes; la succession des prytanies n'était pas connue à l'avance (sauf naturellement quand il n'en restait plus qu'une) : ce n'est qu'en 408/407 qu'il y a eu un ordre fixé d'avance, inverse de l'ordre officiel. Pour cette année, il y avait une contradiction sur le premier secrétaire de l'année entre *IG*, I², 118 et 313, l. 175 ; M. l'avait écartée en supposant que le Dòrothéos de 313 n'était pas secrétaire d'une prytanie, mais des trésoriers d'Athéna; il en fait maintenant le secrétaire d'une prytanie, mais ce n'était pas la première de l'année; il le reconnaît dans le débris d'intitulé *IG*, I², 120 (pp. 69-71). Après cela, M. se plaint (pp. 72-73) que les auteurs de ce *Bulletin* n'aient pas apprécié comme il convient l'importance qu'ont, à ses yeux, certaines de ses observations présentées dans *Hesperia* 1941, 301 sqq. et 1944, 253 et résumées dans *Bull.* 1944, 45, et 59, inscr. 10. Il est difficile de soutenir une discussion sur ces erreurs de perspective. Il nous paraît encore que, dans l'article consacré à la discussion des *Attische Urkunden*, IV, d'Ad. Wilhelm (*Bull.* 1944, 45), M. a consigné surtout des remarques « de faible ou de nulle importance », et que, souvent, il pourrait réduire sensiblement le volume de ses articles en supprimant les bagatelles et les mesquineries, et en s'abstenant de rééditer entièrement de longs textes, expliqués par d'autres et sur lesquels il n'ajoute que peu ou très peu de choses (ainsi dans l'article, cité en second lieu, sur les Ptolemaia d'Athènes et Éphèse). *Trahit sua quemque voluptas.*

45. B. D. Meritt, *Hesperia* 1948, 1-53 : *Greek inscriptions* : 64 inscriptions trouvées à l'Agora en 1946 et 1947 et aussi dans les campagnes précédentes. — N. 1 et 2 : débris de décrets pour des prytanes. — N. 3 : début d'un décret rendu sous l'archonte Kydenor pour les σιτῶναι de l'année de Diomédon. En donnant le nom du secrétaire Πολυκτήμων Εὐπυρίδης, cette inscription apporte un élément à la chronologie du IIIe siècle. Le décret Pritchett-Meritt, *Chronology*, 23-27, a été rendu le même jour ; restitution complète de l'intitulé ; le démotique Εὐπυρίδης vient remplacer le [Εἰρεσί]δης imposé précédemment à tort, cependant que l'épistate des proèdres Ἀντιχλῆς Ε[ὐθυδήμου ἐξ Οἴου] cède la place à Ἀντιχλῆς Ἐ[ξηχέστου Αἰξωνεύς]. On assigne à la même année (244/3) le décret *Hesperia* 1938, 115, daté jusqu'ici de 232/1. Réédition du décret pour les éphèbes de l'année de Philoneôs, *IG*, II², 766, augmenté des petits fragments *Hesperia* 1938, 115 (intitulé) et 1947, 158, n. 53 et d'un débris inédit. « Ces textes de l'année de Kydenor sont maintenant datés de 244/3, parce que le secrétaire appartient au dème d'Eupyridai, connu pour appartenir à la tribu Léontide (VI) qui revendique cette année dans la progression du cycle des secrétaires. Kydenor est ainsi déplacé de 243/2, année à laquelle il avait été assigné parce qu'on croyait à tort que le démotique du secrétaire de cette année était un [Εἰρεσί]δης ». Il y a une difficulté en 244/3, parce qu'un autre secrétaire de la Léontide, ὁ δεῖνα — δήμου Υ[θάδης], de l'archontat de Philoneôs, a été attribué à cette année (*Chronology*, p. 22); cela crée une impasse dans l'interprétation du cycle des secrétaires et une confusion intolérable dans la suite des archontes et des secrétaires du milieu du IIIe siècle. M. l'élimine par de nouvelles restitutions du fragment

Chronology, p. 22, qu'il réédite deux fois : p. 9, avec des suppléments de 43 lettres à la ligne et, l. 2, la formule [κατὰ ψήφισμα] δήμου ὑπ[ὲρ ὧν --δ ὁ δεῖνα εἶπεν], pour laquelle il ne fournit pas de parallèles (« this text... differs so radically from the conventional formulae, both at its beginning and at its end, etc. »), — et p. 11, avec 48 lettres à la ligne et l. 2 : [τρίτης πρυτανείας ἧι ὁ δεῖνα] -δήμου Ὑπ[ωρειεὺς(?) ἐγραμμάτευεν], en rétablissant un démotique très rare, car, écrit M., « si la restitution Ὑπ[άδης] est correcte, je n'ai pas d'explication pour la confusion qu'elle implique dans les cycles des secrétaires ». « Kydenor est ainsi laissé en possession de l'année 244/3 ». M. étudie les prédécesseurs de Kydenor et dresse le tableau suivant : Diomédon, 247/6, — Philoneôs, 246/5, — Theophemos, 245/4, — Kydenor, 244/3, — Eurykleidès, 243/2, — Lysitheidès, 242/1. Diomédon est ainsi laissé à 247/6 et M. admet que les commissaires à l'achat du blé sous Diomédon n'ont été honorés que trois ans après. On n'échappe point à l'impression que les archontes de ces années (ce qui entraîne aussi l'archontat de Polyeuktos) sont encore placés d'une manière incertaine et qu'il faut s'attendre à de nouveaux changements, comme la chronologie de cette décade en a déjà tant vus. — N. 5-9 : fragments plus ou moins importants de textes pour des prytanes. Le n. 6 vient se placer (l. 1-15) en tête de la stèle Dow, *Prytanies*, n. 40. A quoi bon user du papier à recopier aussi le décret (59 lignes) qui couvre le bas de la stèle, qui était déjà connu et auquel M. n'apporte aucun changement ? C'est, pour employer une expression de M., « a waste of space ». — N. 9 : deux décrets de l'année d'Hagnotheos (140/39) pour les prytanes de l'Antiochide, et liste de prytanes. L'absence du dème d'Aténè confirme qu'il n'a jamais été divisé. Dans *IG*, II², 1706, le polémarque Kléomédon n'était pas un Ἀτην(εύς), mais un Ἀζην(ιεύς). Le second décret a été rendu par le conseil ἐμ Πειραιεῖ ἐν τῶι Φωσφορίωι (l. 39), ce qui fait connaître un sanctuaire nouveau (à ajouter aux lieux de réunion du Conseil, *Bull.* 1946-47, 26). D'après le premier décret, outre les sacrifices à Apollon Prostatérios, à Artémis Boulaia, à Artémis Phosporos, à Déméter et Korè (l. 6-10), les prytanes ἔθυσαν δὲ καὶ τῶι Θησεῖ καὶ τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Π[ατρώιωι καὶ τῶι Ἀπόλλωνι τῆ]ν εἰρυσιώνην ἀνέθηκαν κατὰ τὰ πάτρια (l. 11-12), ce qui semble nouveau, bien que l'éditeur ne fasse pas un mot de commentaire. Cf., au début du I^er^ siècle, l'inscription des mélanéphores et thérapeutes de Délos pour Εὐκράτης Παιανιεύς, ἐνέγκαντα τὴν εἰρυσιώνην τῶι Ἀπόλλωνι (P. Roussel, *Cultes égyptiens à Délos*, p. 172, n. 164, l. 20 sqq. ; *I. Délos*, 2081). Dans la nouvelle inscription, il s'agit des Pyanopsia ; car les prytanes sont ceux de la 4^e^ prytanie et Pyanopsion est le 4^e^ mois de l'année. Précisément, les Pyanopsia ont lieu le 7 de Pyanopsion, avec la procession de l'εἰρεσιώνη, et il y avait un grand sacrifice à Thésée le 6, la fête étant mise en rapport avec lui (cf. Plut., *Thes.*, 22 et 36) ; cf. L. Deubner, *Attische Feste* (1932), 198-201 ; 224-226 : W. S. Ferguson, *Hesperia* 1938, 27-28 ; H. Jeanmaire, *Couroi et Courètes* (1939), 338-363. Le rôle des prytanes dans la consécration de l'εἰρεσιώνη est à relever. — N. 11 : ce fragment donne la partie gauche des lignes 88-116 du décret *IG*, II², 1006, pour les éphèbes de l'archontat de Démétrios (123-122). — N. 12 : décret pour des prytanes de la Cécropide et décret de ces prytanes pour leurs fonctionnaires. M. rapproche notamment le décret *Kerameikos*, III, pp. 4-5 (n. 5) ; dans les deux, on trouve un fonction-

naire appelé ὁ ἐπὶ τὸ ἀπόρρητον. Discussion sur la division (supposée par M., *AJPh.* 1947, 196-197) ou la non-division de dème de Sypalettos. — N. 13 : fragment de décret pour un trésorier des prytanes, analogue à *IG*, II², 1050. — N. 14 : fragment analogue dont l'intitulé ressemble beaucoup à *IG*, II², 1046. — N. 15 : fragment d'une liste des tributs, nommant les Χε[ρρονεσῖται] ἀπ' [Ἀγορᾶς] (plutôt que les Ἀλ[οπεκονν̣έσιοι]) et les Κ[αλλιπολῖται]; il appartient à la 2e colonne de *Ath. Tr. Lists*, 33 (maintenant liste 37, attribuée à 418/17; cf. *Bull.* 1946/47, 62). — N. 16 : fragment d'inventaire du milieu du IVe siècle. — N. 17 : fragment de liste d'objets ([(ἀμφιτά]πες λευκός, [παραπέτ]ασμα ποικιλόν, -ρακία vendus par les polètes en 414/3, à joindre à *Hesperia* 1934, 47-48, n. 33. — N. 18 : borne d'un sanctuaire d'une phratrie (environ 400 a. C.) : [*h*ιερὸν] Κηφισῶ Γλεωντίδος [φ]ρατρίας; cette phratrie est nouvelle. — Le n. 19, semblable à *Hesperia* 1939, 79, est sans doute la partie gauche de *IG*, II², 2581 *a*, possédé par Fauvel. — N. 20-21 : deux nouveaux exemplaires des bornes *IG*, II², 2527-2550 : ὅρος μνήματος. — Le n. 22 est la partie gauche, déjà connue par Ross, et rapprochée dans le Corpus, de l'intitulé du catalogue de prytanes *IG*, II², 1771. — N. 24 : signature restituée [Δημήτριος Ἀλω]πεκῆθεν ἐπόησεν, et attribuée aux environs de 403. — N. 25 : la partie gauche de la dédicace de prytanes, en 325/4 (arch. Antiklès), *IG*, II², 2833 *a*; la tribu était l'Aiantide. — N. 26 : dédicace [Ἥ]ρωι Ἰα[τρῶι-] (IIIe-IIe s. a. C.). — N. 27 : dédicace d'un polémarque, avec la signature d'un artiste Διόδω[ρος]. — N. 28 : vers 15 a. C., οἱ ἔμποροι Ἀντίπατρον Ἀντι-[πάτρου] Φλυέα, στρατηγήσαντα τὸ ἕδ̣δ̣[ομον] ἐπὶ τοὺς ὁπλείτας (on connaissait déjà la 5e magistrature de ce personnage) καὶ προνοηθέν[τα τῆ]ς (nous suppléons l'article qui, grammaticalement, ne peut manquer et dont l'absence fait d'ailleurs une ligne trop courte)] τῶν ἐμπόρων ἀσφαλείας τε καὶ σω[τηρίας]. — N. 30 : sans doute *IG*, II², 3233, connu par Fourmont. — N. 31 : inscr. de l'hermès du philosophe stoïcien [Ζ]ήνων Μνασέ[ου]. — N. 34 : fragment d'autel circulaire dédié Διὶ Ὑψίσ[τωι]. — N. 35 : 10 fragments portant des noms de concours : Νέμεια, [Παναθήναια, Κορνήλεια, [Ὀλ]υμπίεια ἐν Ἀθήνα[ις], κοινὰ [Ἀσίας] de Smyrne. M. n'a pas vu que les décors qui les ornent (pl. 15-18) étaient des fragments de ces monumentales couronnes agonistiques très fréquentes sur les monnaies à la basse époque impériale (bibliographie succincte dans *Hellenica*, VII, 93, n. 1); pour les représentations de ces couronnes sur des stèles, funéraires ou honorifiques, voir provisoirement la bibliographie donnée dans *Bull.* 1939, 401. — N. 37 : découverte de la liste de tués *IG*, I², 941, vue par Pittakis. — N. 38-64 : épitaphes de citoyens ou d'étrangers. Nous relevons les ethniques (en dehors des Milésiens) : Ἀλεξανδρεύς (n. 39), Ἀμιση[νία] (n. 40), Ἀντιοχεύς (n. 41), Ἠλεῖος (n. 44), Τυρία (n. 53).

46. M. Mitsos, *Hesperia* 1947, 262-266 : *Inscriptions from Athens. A. From the Olympieum.* N. 1-10, inscriptions sur des vases, notamment; n. 1, Ἀπ[ό]λλωνο[ς] (début du IVe siècle); n. 2 et 3, sans doute Πυ(θίου) (IVe s. a. C.); n. 4 : Λεοδάμας ὁ Κυζικενὸς ἔλθε (fin du VIe siècle). — N. 11-12 : deux épitaphes. — N. 13 : petit fragment d'inventaire du IVe siècle, mentionnant des vêtements offerts par des femmes à la déesse : χιτῶνα ἀμόργινον (l. 6), ἱμάτιον γυναικεῖον (l. 7). — *B. Inscriptions of the Epigraphical Museum.* Signalons des raccords d'inscriptions. N. 16 : *IG*, II², 604 se raccorde à 304. — N. 17 : rapprocher II², 4472 et 4495.

(dédicace à Asklépios). — N. 22 : fragment donnant deux mots d'une titulature romaine : ἐπανορθω[τὴν] et ὕπατον.

47. Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1947, 190-197 : *Ein Stützpunkt der Athener im Hellespontos*. Sur la base de la statue de Chabrias trouvée à l'Agora et signalée *Bull.* 1944, 65, inscr. 31, l'inscription d'une des couronnes posait un problème que W. a résolu brillamment en restituant : [οἱ στρατι]ῶται οἱ ἐν τ[ῶι Αἰ]αντέωι τῶι [ἐν Ἑλλησπό]ντωι σ[υμμαχ]εσά[με]νοι. W. rapproche les textes littéraires, Strabon, Pline, Pausanias, Lucien, qui nous font connaître le tombeau et le sanctuaire d'Ajax, sur la côte de Troade, à côté de Rhoiteion ; il dut y avoir là aussi un établissement. Au cours de l'expédition de Chabrias, au printemps 375, il y eut sans doute des combats à l'Aianteion, livrés soit par une garnison athénienne installée là et sous les ordres de Chabrias, soit par une troupe venue avec lui. Importance stratégique du site à l'entrée de l'Hellespont. Pour l'inscription d'une couronne sur le petit côté gauche, W. suggère comme une possibilité : καὶ οἱ στρατιῶται οἱ ἐ[ν Ἡφαιστίαι]. — Dans le décret en l'honneur du Sestien Philiskos, en 353/4 a. C., *IG*, II², 133, l. 21 sqq., W., à la place de [ἐπιμελεῖσθαι] δὲ Φιλίσκου τὸν λι[μενόφρουρον? (mot nouveau) τὸν Ἀ]θηναίων ἐν Ἑλλησπόν[τωι —], propose de restituer : τὸν αἱ[εὶ στρατηγοῦντα Ἀ]θηναίων.

48. Ad. Wilhelm, *Wiener Studien*, 61-62 (1943-47), 162-166 : Διόνυσος Ἐλευθερεύς, restitue l'épithète d'Eleuthereus dans deux décrets du milieu du IVe siècle : *IG*, II², 410 (*Sylloge*³, 289), l. 40 : ἐν τῶι θέατρωι τοῦ Διονύσου [τοῦ Ἐλευθερέως], où ce mot avait été martelé, — et *IG*, II², 223 (*Sylloge*³, 227), l. 23 : τὴν ἑορτὴν τοῦ Διονύσου τοῦ [Ἐλευθερέως] (cette partie de la pierre est brisée). Le martelage aurait eu lieu dans une période où Eleuthères n'appartenait pas à Athènes, mais à la Béotie, et où les Athéniens auraient été pleins de haine pour le lieu et pour son nom. D'après ce que l'on sait de l'histoire d'Eleusis (à laquelle le destin d'Eleuthères a dû être étroitement lié), on penserait notamment à la période de 296 à 294 ou 289.

49. D. M. Robinson, *AJA*, 1947, 137-140 : *A new Heracles relief*, publie un relief votif, qu'il date du IVe siècle, provenant sans doute du sanctuaire d'Héraclès à Cynosarges. Devant Héraclès, un serviteur, le buste nu, amène un beau bœuf, derrière lequel se tient la famille des dédicants. Au-dessus, dédicace Ἡρ(α)κλεῖ.

50. B. D. Meritt, *Hesperia* 1947, 287-289 : *Two Attic epigrams*. I (pp. 287-289) : *IG*, II², 4321 (Kaibel, 771 ; Lœwy, *Inschr. gr. Bildhauer*, 62). A la ligne 1, gâtée par une erreur du lapicide qui a corrigé son premier texte, M. suggère de restituer : [Μνῆμα τόδε ἀντ]ὶ ἀρετῆς. Pour les 3 vers suivants, il fait connaître la copie de Wheler, prise en 1676, alors que la pierre était complète à droite. Remarquons que, une fois de plus, on constate la vanité des exercices de belles restitutions des épigrammes. En effet, on écrivait depuis Kaibel : [δῆμο]ς ὅδε αὐτόχθων ἄ[νθετο Κεκροπίας | τῶ]ι δὲ σὺ πλόον ἐσῶιζ[ε, Διὸς παῖ, πότνι' Ἀθηνᾶ], | αὐτῶι καὶ γενεᾶι δὸς [πολὺν ὄλβον ἀεί]. Or, la copie de Wheler donne : [δῆμ]ος ὅδε αὐτόχθων ἀντιθέο Κέκροπος · | [τῶ]ι δὲ σὺ πλόον σῶιζε, θεά, τέρ(ε)ν' (correction de P. Friedländer; la copie donne un *eta*) (ἔ)ν (de même) τε ὑγιεία[ι] | αὐτῶι καὶ γενεᾶι δὸς βίον ἐκτελέσαι. N'aurait-on pas dû laisser dans les éditions les lignes incomplètes plutôt que de boucher les trous avec des remplissages ? Ces remplissages n'étaient-ils

pas inutiles à la compréhension du texte? Et peut-on dire qu'ils aient servi en quoi que ce soit à trouver la vraie restitution? — II (p. 289). Épigramme funéraire extraite des papiers de Wheler : Ἀχνυθὲν τόδε δῶρον ὑπὲρ τάφον εἵσατο μήτηρ | παιδὶ φάου[ς] ὀλίγου πάμπαν ἀπο(φθι)μένου (copie : ἀπονε|μένου; Wade-Gery suggèrerait la forme nouvelle ἀπο(σϐ)εμένου)· | οὔνομα δ'ἐστι. — M. souligne la forme ἀχνυθέν qui se trouve dans un ms. d'Hérodote, V, 77, 4 (dans d'autres, ἀχνυνθέν). On a corrigé dans Hérodote (cf. *IG*, I², 394) ἀχνυόεν ou ἀχλυόεν; « the same may be done here, if one wishes to achieve a form recognized in Liddell and Scott ». (Voir l'apparat de Preger, *Inscr. gr. metr.*, 72, et maintenant P. Friedländer (ci-dessus. nº 14), n. 145).

51. W. S. Ferguson, *Hesperia* 1948, 112-136 : *Demetrius Poliorcetes and the Hellenic League,* publie un fragment de décret, de la tribu Acamantide, trouvé à l'Agora en avril 1947. Ce décret est relatif au roi Démétrios Poliorcète, et Ferguson l'a justement daté de 302, lors de la campagne dans le Péloponèse. Il nous paraît que les restitutions de l'éditeur en ont gravement altéré l'interprétation. F. a fixé la longueur des lignes, gravées stoichedon, à 41 lettres, d'après la ligne 16, où l'on prescrit des sacrifices Ἀθηνᾶι τῆι Νίκηι καὶ Ἀ[θηνᾶι τῆι Πολιάδι καὶ το]|ῖς Σωτῆρσιν (cf. p. 115 : « Line 16 admits of only one restoration »). Le début du fragment qui nous a été conservé fait partie des considérants. F. a reconnu qu'il était question de la campagne de Démétrios (l. 2 : [κατὰ γῆν καὶ κ]ατὰ θάλ[αττανν]), avec le concours du peuple d'Athènes (l. 4 : [το]ῦ δήμου τοῦ Ἀ[θηναίων]) et des autres Grecs (l. 5 : [κα]ὶ τῶν Ἑλλήνων), contre Pleistarchos (l. 6 : Πλείσταρχον καὶ [Πρεπέλαον ἐξέϐαλε]; cf. p. 129; p. 115, sur le sort de Pleistarchos après 302, F. renvoie à Beloch et à Tarn; les constructions de Beloch ont été discutées et, croyons-nous, réfutées par L. Robert, *Inscr. Sinuri*, pp. 57-62). Démétrios a pris les villes grecques qui étaient asservies et les a rendues libres et autonomes : l. 7-9, -αι πόλεις Ἑλληνίδα[ς - -ε]πὶ δουλείαι, λαϐὼν κατα - - [ἐλευθέρας κα]ὶ αὐτονόμους πεπόηκεν. F. donne une restitution approximative de ces neuf premières lignes. — Aux lignes 9-13 se place, selon l'éditeur, la mention de l'occasion du décret : Démétrios a fait au peuple d'Athènes « une concession » (p. 120), et c'est en mémoire de cette faveur que l'on célèbrera certaines fêtes : l. 23-24 : ὑπόμνημα τῶν [συγχωρηθέντων ὑπὸ Δημητρίου] ἐπὶ τῆς Ἀκαμαντίδ[ος πρυτανείας]. Il a décidé de renvoyer dans leurs foyers le contingent athénien et les autres contingents des villes grecques; « Demetrius has already decided to let them [les soldats athéniens], and the contigents of the other Greek cities in his army, go home, and had made known his decision to the Athenians » (p. 117). F. recherche donc à quels moments de la campagne Démétrios a pu être en situation de licencier ces contingents, à la fin de la campagne du Péloponèse, et à la fin de la campagne de Thessalie de 302-301 (pp. 117-122). D'autre part, on était alors proche d'une réunion du *Synedrion* de la Ligue de Corinthe reconstituée; en effet, Démétrios agit ainsi dans la conviction que « what remained to be done would be done at the synedrion » en avril-mai 302 (p. 125). Les lignes d'où F. a tiré ces conclusions font immédiatement suite à πεπόηκεν. Il a restitué :

δ[ικῶν δ'οὐδαμῶς μὴ οὐ τὰ λοι]-
10 πὰ συντελῆται ἐπὶ τῶι συ[νεδρίωι συγχωρεῖ τῶι δήμ]-
[ω]ι τῶι Ἀθηναίων καὶ τοῖς [ἄλλοις Ἕλλησι ὅπως ἂν οἱ σ]-

[τ]ρατευόμενοι σωιζόμεν[οι ἐκ τοῦ πολέμου κατέλθω]-
[σ]ιν εἰς τὴν πόλιν κρατήσ[αντες · δεδόχθαι τῆι φυλῆι]·
14 [β]οῦς θῦσαι τοὺς πρυτά[νεις τῆς Ἀκαμαντίδος φυλῆς] κτλ.

F. propose aussi, pour la l. 9, la variante : [οὐδὲν δὲ δεδιώς] (p. 130), et pour la l. 12, la variante σωιζόμεν[οι ἕκαστος (ou ἕκαστοι) αὐτῶν]. Un point essentiel est la restitution de la ligne 10, ἐπὶ τῶι συ[νεδρίωι] ; c'est par elle seule qu'une mention de la Ligue hellénique est introduite dans le décret, et de là vient le titre même de l'article, ainsi qu'un bon nombre de pages de cette étude. F. la justifie ainsi, si l'on peut dire : « Our decree is attached more specifically to Demetrius, and, indeed, to a definite point in his career, by the mention of τῶι συ[νεδρίωι] in line 10. The restoration is due to Meritt, and it must be correct. At any rate I cannot find any alternative » (p. 116). C'est de là que F. tire des conclusions pour la date précise comme pour l'occasion du décret : « In the phrase which accompanies it, [τὰ λοι]πὰ συντελῆται ἐπί, the subjunctive has the clear implication that the synedrion, which can be only the association of Plutarch, though known, had not yet met. In other words, the date of our document lies between the convocation and the meeting of the synedrion, and this is the case if the reference is not to the original meeting of the synedrion, but to a second meeting, when we assume, without evidence, that there was one » (p. 116-117); la tribu Acamantide a été prytane « not long before the original meeting of the synedrion in 303/2 B. C. » (p. 120) ; « the time of their dismissal [des contingents grecs] is related by our decree with the synedrion of the Hellenic League, which, according to Plutarch, he convened at the Isthmus » (p. 122) ; cf. encore p. 124. — Mais les restitutions proposées ne sont pas sans étonner fortement. En ces dernières décades, certains des épigraphistes qui travaillent — trop exclusivement, ce qui nuit à la sûreté de leur travail — dans le champ des inscriptions attiques n'appliquent pas les méthodes de restitutions instaurées et cultivées notamment par Dittenberger, Holleaux, Wilhelm ; selon ces méthodes, pour proposer la restitution d'une lacune, il faut la justifier par un effort double et combiné d'analyse des parties conservées dans l'inscription elle-même, et de récolte de passages parallèles conservés par d'autres inscriptions, ou par des auteurs tels que Polybe et Diodore qui écrivent dans le même style d'administration. Trop souvent, actuellement, dans l'épigraphie attique, les restitutions sont faites sans aucun souci de chercher des textes parallèles ; on veut avoir une restitution qui « comble la lacune », par son étendue, par le nombre des lettres, et on improvise un thème. Ces procédés sont dangereux, car c'est bâtir sur le sable. Dans le cas présent, la restitution de ces lignes n'a été nullement justifiée, et elle ne pourrait l'être, croyons-nous. Où a-t-on vu une phrase de ce type, dans un décret hellénistique : ὀκνῶν (!) οὐδαμῶς μὴ οὐ (!) τὰ λοιπὰ συντελῆται ἐπὶ τῶι συνεδρίωι ? (on attendrait d'ailleurs ἐπὶ τοῦ συνεδρίου ou ἐν τῶι συνεδρίωι). N'est-elle pas d'ailleurs à peu près incompréhensible ? La suite συγχωρεῖ ... ὅπως ἂν ... κατέλθωσιν est étrange grammaticalement. Le présent συγχωρεῖ n'est pas en situation. Le σωιζόμενοι ne se comprend pas : n'est-il pas évident que ce sont seulement les survivants qui regagneront leurs foyers ? Que signifie κρατήσαντες tout seul, sans complément ? (p. 130, il n'est pas justifié). — Nous avons au contraire une formule normale

dans les décrets si, après le verbe πεπόηκεν et avant la formule de résolution (δεδόχθαι, l. 139, ou ἔδοξεν), on a une phrase commençant par ὅπως ἂν οὖν καὶ et indiquant quelle est l'intention du décret. C'est une formule usuelle, en cet endroit du décret, que celle qui indique : afin que tout se passe comme il faut, afin que tout se déroule de façon convenable ou avantageuse. Et le ἐπὶ τῶι συ[νεδρίωι] qui, proprement, ne mène à rien, doit céder la place à la tournure banale : ἐπὶ τῶι συ[μφέροντι]. Des restitutions alors s'imposent, qui donnent un sens tout différent de celui qu'avait proposé l'éditeur. On obtient facilement des lignes de 41 ou 42 lettres; cette question de longueur est d'ailleurs tout à fait accessoire ; on pourra remplacer une tournure par une tournure de même sens qui aura une lettre de plus ou de moins ; ce qui importe, c'est que le sens soit assuré. Nous proposerons provisoirement :

[κα]-
9 ὶ αὐτονόμους πεπόηκεν· ὅ[πως ἂν οὖν καὶ πάντα τὰ λοι-]
πὰ συντελῆται ἐπὶ τῶι συ[μφέροντι τῶι σύμπαντι δήμ]-
[ω]ι τῶι Ἀθηναίων καὶ τοῖς [ἄλλοις Ἕλλησι πᾶσι καὶ οἱ σ]-
[τ]ρατευόμενοι, σωιζόμεν[οι — — — — — — ἐπανέλθω]-
13 [σ]ιν εἰς τὴν πόλιν κρατήσ[αντες τῶν πολεμίων · ἔδοξε ·]

Le décret vient d'annoncer les succès de Démétrios ; il ajoute : « afin donc aussi que tout le reste s'accomplisse pour le bien du peuple d'Athènes et de tous les autres Grecs, et que les soldats en campagne, [heureusement] sauvés (sains et saufs), reviennent dans la ville après avoir triomphé des ennemis; il a plu ». C'est à cause de la longueur que nous écririons ἔδοξε au lieu de δεδόχθαι; mais si l'on montrait que les lignes avaient 44 lettres, on écrirait δεδόχθαι (car il n'est guère de phrase que l'on ne puisse allonger un peu ; par exemple, ici, l. 10, on pourrait écrire τῶι τε σύμπαντι δήμωι; on n'a pas la place pour τῆι φυλῆι καὶ τῶι δήμωι κτλ.); τῆι φυλῆι n'est pas nécessaire après δεδόχθαι. Il ne nous semble pas intéressant de proposer tels ou tels mots pour la ligne 12; il y a trop de jeu, car on peut varier le verbe signifiant « revenir », varier aussi ce qui accompagne σωιζόμενοι et qui est une formation adverbiale du sens de : heureusement, ἀγαθῆι τύχηι (cette formule donne 41 lettres pour la ligne avec ἐπανέλθωσιν). — Ainsi, il n'est question ni du synedrion et de la Ligue hellénique, ni du renvoi des contingents grecs. Les Athéniens viennent d'apprendre le succès de la campagne dans le Péloponèse. Ils ont décidé — nous avons ici le décret de la tribu Acamantide — de célébrer des sacrifices, en priant pour que la campagne continue à être réussie et que leurs concitoyens leur reviennent à la fois sains et saufs et victorieux à la fin de la campagne. Leurs intentions sont exprimées dans la phrase que nous venons de restituer. Les décisions prises sont les suivantes :

14 [β]οῦς θῦσαι τοὺς πρυτάνε[ις τῆς Ἀκαμαντίδος φυλῆς]
ὑπὲρ τῆς σωτηρίας τῶν σ[τρατευομένων φυλετῶν τῆι]
Ἀθηνᾶι τῆι Νίκηι καὶ τῆι Α[θηνᾶι τῆι Πολιάδι καὶ το]-
ῖς Σωτῆρσιν· τὸν δὲ ταμίαν [καὶ τοὺς ἐπιμελητὰς]
18 μερίσαι αὐτοῖς εἴς τε τὴν [θυσίαν ταύτην καὶ τὸ ἀνά]-
θημα τῶι ἐπωνύμωι : ΗΗΗ : [δραχμὰς ἀργυρίου, μερίσα]-
ι δὲ αὐτοῖς καὶ εἰς τὸν μέ[γαν ἀγῶνα τῶν Σωτήρων κατ']
ἐνιαυτὸν τοῦ Ἐλαφηβο[λιῶνος μηνὸς εἴς τε τὴν θυσ(]-

22 αν τοῖς Σωτῆρσιν κα[ὶ τὴν πομπὴν τῶν Σωτήρων : Η : ὁρ]-
αχμὰς ὑπόμνημα τῶν [συγχωρηθέντων ὑπὸ Δημητρίου]
ἐπὶ τῆς Ἀκαμαντίδ[ος πρυτανείας].

Les prytanes de la tribu Acamantide sacrifieront des bœufs « pour le salut des soldats en campagne ». Nous pensons qu'au lieu de φυλετῶν il vaut mieux écrire πολιτῶν, « pour le salut des citoyens (des concitoyens) en campagne ». Il paraîtrait bizarre que les prytanes ne s'intéressent, en ce jour de fête, qu'aux membres de leur tribu. Les trois lignes suivantes sont claires. Le sacrifice est fait à Athéna Nikè, à A[théna Polias] et aux Sauveurs, Antigone et Démétrios. Le trésorier et les [épimélètes] fourniront aux prytanes 300 drachmes pour le sacrifice et pour une offrande à l'éponyme de la tribu, le héros Akamas. — Ensuite commencent, nous semble-t-il, de nouvelles difficultés. L. 20, le mot αὐτοῖς désignerait exactement le même collège de prytanes qu'à la la ligne 18 : « There is a good chance that Elaphebolion, the month of the Dionysia, was imminent at the time our decree was passed, especially since the αὐτοῖς of line 20 are, strictly construed, the same prytaneis designated by αὐτοῖς in line 18 » (p. 136). Comment cela est-il possible puisqu'on reconnaît, l. 22, la tournure [κατ'] ἐνιαυτόν? « Κατ' ἐνιαυτόν makes it sufficiently clear that what the present officials where to begin, their successors were to continue » (p.131). Remarquons alors que l'aoriste [μερίσα]ι (l. 19) n'est guère en situation et qu'il vaudra mieux un présent s'appliquant à la répétition annuelle du versement : [διδόνα]ι. Le second αὐτοῖς, dans cette phrase qui prévoit un rite et un versement annuels, doit alors s'appliquer aux prytanes de l'Acamantide des années suivantes. La somme (l. 22-23) est versée [εἰς τε τὴν θυσί]αν τοῖς Σωτῆρσιν et pour un second objet (ce ne peut être la πομπή ; car la « procession » vient avant le sacrifice et elle consiste à conduire les bêtes achetées pour le sacrifice; il n'y a donc pas de frais spéciaux). On est donc un peu surpris de lire avant (l. 20) déjà un autre εἰς τὸν —. La restitution εἰς τὸν μέ[γαν ἀγῶνα τῶν Σωτήρων] n'est pas justifiée: car ce n'est pas une justification d'écrire : « Line 20. Ditt. *Syll.*³, 419 has δώσειν εἰς τὸν ἀγῶνα and Diod. XX, 108 ἀγῶνα μέγαν καὶ πανήγυριν ». La phrase de Diodore, racontant : Ἀντίγονος δὲ προχειρισάμενος ἀγῶνα μέγαν καὶ πανήγυριν ἐν Ἀντιγονείᾳ [de Syrie] συντελεῖν, πάντοθεν ἀθλητὰς... ἠθροίκει, ne justifie pas qu'un concours d'Athènes se soit appelé ὁ μέγας ἀγὼν τῶν Σωτήρων ; et l'expression reste bizarre. Il n'y a pas à s'arrêter un instant à une autre suggestion : « Βωμόν also fits the space; and Diodoros tells us that the Athenians voted in 307/6 B. C. to construct one (Plut. *Dem.* XII, 3 speaks of βωμοί of Antigonus and Demetrius) and entitle it the altar of the Soteres. But even if εἰς τὸν μέ[γαν βωμόν] were translated « for the service of the great altar » (cf. Ditt. *Syll*³., 1042, line 10; *Hesperia*, VII, 1938, p. 5, line 93), it would suit the assumed context less well » (p. 131); cependant, continue F., si l'on préférait βωμόν, « à la ligne 22, au lieu de τῶν Σωτήρων : Η :, on pourrait écrire : καὶ τὸν ἀγῶνα : Η : ». — Il faut, d'autre part, que le contraste entre le sacrifice ordonné pour le moment même (l. 14-19), et ce qui sera fait annuellement soit bien marqué. Ne faut-il pas écrire : [διδόνα]ι δὲ αὐτοῖς καὶ εἰς τὸν με[τὰ ταῦτα χρόνον κατ' ἕκαστον] (43 lettres) ἐνιαυτὸν κτλ.? C'est parce qu'il s'agit d'un sacrifice renouvelé chaque année qu'on peut qualifier cette contribution de ὑπόμνημα, « monument », « comme souvenir de ». Après ce que nous avons dit ci-dessus, il ne peut s'agir de perpétuer « le sou-

venir des concessions de Démétrios », puisque ces concessions n'ont pas existé. Il s'agit de commémorer annuellement, en Elaphébolion, la victoire de Démétrios et des Grecs alliés ou la nouvelle qui en a été apportée. Un sens acceptable est ὑπόμνημα τῶν [εὐημερίων τῶν ἐξηγγελμένων] (40 l.) ἐπὶ τῆς Ἀκαμαντίδ[ος πρυτανείας] : « comme souvenir des victoires qui ont été annoncées sous la prytanie de l'Acamantide ». La phrase nous apprend en tout cas que la victoire eut lieu ou, du moins, fut annoncée quand l'Acamantide était prytane, et c'est pourquoi l'Acamantide doit rendre un décret à ce sujet, faire un sacrifice spécial, et c'est pourquoi aussi elle ne peut l'offrir, représentant le peuple athénien, que pour tous les soldats athéniens, et non pour les seuls membres de l'Acamantide. L'éditeur a longuement étudié la question — en liaison d'ailleurs avec la date du synedrion de l'Isthme — de la date de la prytanie de l'Acamantide et de ce décret; il pense que le mois d'Elaphébolion était proche (p. 136), que probablement l'Acamantide a été la tribu prytane en Elaphébolion (en mars-avril 302) (pp. 118 sqq.; 120; 126). D'après notre interprétation, la date du premier sacrifice n'est pas indiquée, car il a lieu aussitôt, dès le décret rendu après les nouvelles reçues. Mais le sacrifice annuel a lieu en Elaphébolion; or, il est l'ὑπόμνημα de la victoire et de son annonce sous la prytanie de l'Acamantide. Nous conclurons donc que c'est en Elaphébolion (mars-avril 302) que sont arrivées à Athènes les nouvelles des victoires de Démétrios dans le Péloponèse, alors que la tribu Acamantide était prytane; cela est dit dans le texte et ne dépend pas de combinaisons plus ou moins lointaines. — P. 127, une très longue note est consacrée au décret pour Adeimantos publié par Schweigert, *Hesperia* 1940, 368 (cf. *Bull.* 1944, 65, inscr. 45); F. n'a connu qu'en addendum, p. 136, les notes de Wilhelm, *Rh. Mus.* 1941; il a ignoré l'étude de L. Robert, *Hellenica*, II, 15-32 : *Adeimantos et la Ligue de Corinthe* (le contenu signalé déjà dans *Bull.* 1941, 144 et surtout *REG* 1942, p. XII) qui, en élucidant une inscription de Delphes, essentielle pour le sujet, a traité du décret Schweigert, a parlé en détail du rôle d'Adeimantos et a déjà fixé définitivement à la belle saison de 302 (cf. pp. 122-123) la réunion de la Ligue Hellénique. — P. 116, F. a l'occasion de parler du décret *Bull.* 1942, 29; 1948, 47; il doute beaucoup de l'interprétation d'Ad. Wilhelm, selon qui Démétrios serait appelé ὁ μέγας à cause de son physique; il suggère une autre restition des formules des lignes 18 sqq.

52. J. A. Notopoulos, *Trans. Am.* 77 (1946; paru en 1948), 53-56 : *The date of the creation of Hadrianis*, admettant, d'après la rotation du cycle des tribus, que l'Hadrianis a fourni le secrétaire de la prytanie en 127-128, suppose que les Athéniens eurent l'idée de créer la tribu lors de la première visite d'Hadrien en 124/125. « Because the Athenians were inexperienced with the creation of a new tribe », ils auraient passé un an (125/6) à discuter de cette création et un an (126/7) à la créer et à préparer le calendrier de l'année suivante (répartition des 500 membres du Conseil dans les tribus, nombre de jours des prytanies). Et juste comme Hadrien passait pour la seconde fois, la tribu se serait trouvée prête à fonctionner. C'est supposer joliment que les Athéniens se seraient empêtrés dans les cycles des rotations des tribus, etc., tout comme le font certains érudits modernes.

52 *a*. J. A. Notopoulos, *AJPh.* 1948, 415-419 : *Notes on Athenian inscriptions*

of the Empire period. I. *Tribal affiliations of foreigners in ephebe lists.* — II. *Names in* —ιος *and* —ις. N. rappelle aux éditeurs d'inscriptions attiques que la graphie — ις pour — ιος est un phénomène courant et qu'il ne faut pas introduire de correction. Il réunit de nombreux exemples attiques de Λαβέρις, Διονύσις, etc. — III. *The alphabetical order.* Pourquoi les Athéniens n'ont-ils pas employé l'ordre alphabétique dans leurs listes, sauf dans deux listes éphébiques pour les étrangers? — On constate dans tout le monde grec la même habitude. — IV. *The signs of cardinal numbers.* N. constate que l'on trouve dans des inscriptions attiques αχ' au lieu de κα', δι' au lieu de ιδ', etc., ce qui transcrirait εἷς καὶ εἴκοσι, etc. « The phenomenon needs to be noted in the revision of standard grammars ».

53. N. M. Verdelis, *BCH* 1947-48, 39-46 : *Inscriptions de l'Agora romaine d'Athènes*, publie deux inscriptions trouvées dans les fouilles de l'Agora romaine en 1942. N. 1 : fragment d'une lettre de Septime-Sévère et de Caracalla (le nom et la titulature du premier ont disparu avec le haut du document), adressée en 201 au Panhellenion (l. 23 : τῶι Πανελληνίωι χαίρειν). Il ne reste que quelques lignes, montrant qu'il s'agissait de la participation des athlètes aux Panhellénia. L'archonte des Panhellènes s'est plaint que des athlètes ont méprisé le concours et négligé de s'arrêter à Athènes à cette occasion : Ἐδήλωσεν ἡμεῖν Κοκκήιος Τιμάσαρχος, ὁ ἄρξας ὑμῶν, ὅτι τῶν ἀθλητῶν τινες τοῦ ἀγῶνος καταφρονήσαντες παρέπλευσαν τὰς Ἀθήνας · ἡμεῖς δὲ ἀνανεούμεθα μὲν — —. Il nous semble que ce fragment permet mieux de comprendre *IG*, II², 1106. Mais ce ne sont pas deux fragments d'un même document. — N. II. V. reconnaît dans un fragment la base d'une statue de Trajan élevée par son grand-prêtre, Claudius Atticus, le père d'Hérode Atticus, entre 97 et 102 : [Αὐτοκράτορα Νέρουαν Τραιανὸν Καί]σαρ[α Σ]εβαστὸν Γερμανικὸν ὁ ἀρχιερεὺς αὐτοῦ Τι. Κλαύδιος Ἀττικὸς [Ἡρώδ]η[ς] Μαρα[θώ]νε[ιο]ς.

54. J. H. Oliver (n° 31), 438-440, identifie le Juncus de *IG*, II², 3194, avec celui de 4210, car le texte des lignes 1-3 (daté de 114-150) est distinct de celui des lignes 4 sqq. Il restitue, l. 4-5 : Ἰοῦγκ[ος ζητήσα]ς (les papyrus invoqués comme parallèles donnent σκεψάμενος, ce qui est différent) μετὰ τῶν συνεδρευόντων (son *consilium*) ἀνέγνω [ἀπόφασιν].

55. L. Deubner, *Abh. Berlin* 1945/6, Nr. 2 : *Zum Weihehaus der eleusinischen Mysterien* (19 pp. in-4° ; 1948), utilise les inscriptions pour confirmer, contre O. Rubensohn (*Anz.* 1933, 318 sqq.), que le mot Ἐλευσίνιον s'applique à l'ensemble du sanctuaire, et non à la salle d'initiation, — et que le terme ἀνάκτορον désigne toujours la salle d'initiation, et jamais un « saint des saints » à l'intérieur de cette salle. — Il est piquant que, dans une publication académique de Berlin, on cite des épigrammes d'Éleusis d'après les anciennes éditions de *BCH*, 1895, 119 sqq., Kaibel, 950, *Eph. Arch.* 1883, 79, sans avoir consulté les *IG*, II².

55 *a*. M. N. Tod, *AJPh.* 1949, 113 : *Epigraphical notes*, I, *An Attic epitaph.* Dans *IG*, II², 10258, au lieu de l'ethnique impossible [Σελι]νούντης, T. restitue [ἐκ Μυρι]νούντης.

56. L. Robert (n° 15), 21-22 et 146-147 : sur les épigrammes funéraires du gouverneur Démocratès *IG*, II², 11120. — Pp. 22-23 : sur l'éloge du proconsul d'Achaïe Théodôros, *IG*, II², 4223. — Pp. 53-55 : le distique de la statue élevée par

le proconsul Anatolius au préfet du prétoire Probus, *IG*, II², 4226, ne date pas de *ca.* 440, mais de la seconde moitié du IVe siècle. — Pp. 95-102 : R. commente l'expression βασιλεὺς λόγων dans l'épigramme pour le sophiste Ploutarchos, *IG*, II², 3818. Il le distingue de personnages homonymes. Il traite du proconsul Ploutarchos de l'épitaphe chrétienne *IG*, III, 3513 (A. Raubitschek et Creaghan, *Bull.* 1948, 61, inscr. VI).

Voir n° 202.

57. **Attique.** — G. V. Vitucci, *Dioniso, Bollettino dell' Istituto nazionale del dramma antico*, VII (1939), 210-225, 312-325 : *Le rappresentazioni drammatiche nei demi attici studiate su alcuni testi epigrafici*, passe en revue des inscriptions de différents dèmes concernant des représentations théâtrales ; il pense que les théâtres des dèmes ont représenté non seulement des pièces déjà jouées à Athènes, mais des pièces nouvelles.

58. *Phalère.* — *BCH* 1947-48, 433 : épitaphe d'un triérarque.

59. Bien que les documents étudiés (une loi et deux dédicaces) ne soient pas connus par des inscriptions, mais par un texte littéraire, nous signalons l'article de R. Schlaifer, *Harvard Stud.*, 54 (1943), 36-67 : *The cult of Athena Pallenis* (*Athenaeus, VI 234-235*) : groupe de villages honorant Athéna *Pallenis*, désignation par le roi d'archontes qui choisissent des παράσιτοι, sacrifice d'une victime sur le troupeau sacré (ἐκ τῆς βουκολίας), fourniture d'orge sur des propriétés sacrées, banquet, offrande de « thargélia » à Apollon par les « parasites ». Essai de reconstitution du texte de la loi. Soigneuse bibliographie (p. 66-67).

60. D. M. Robinson, *AJPh.* 1948, 201-204 : *Three new mortgage inscriptions from Attica*, publie, avec photographies, trois bornes hypothécaires dont deux sont du milieu du IVe siècle. — N. 1, près de *Sounion* : ὅρος χωρίο καὶ οἰκίας πεπραμένων ἐπὶ λύσει Φιλοθέωι Φρεαρρίωι *1500* (drachmes). — N. 2, à Anavyso (*Anaphlystos*) : ὅρος χωρίο ἀποτιμήματος, Ἱπποκράτει, προικὸς *7000* (drachmes). — — N. 3, à *Vari* : Ἐπὶ Πραξιβούλου ἄρχοντος (315/14 ; cf. *Bull.* 1944, 72) ὅρος οἰκίας καὶ χωρίου καὶ οἰκίας τῆς ἐν ἄστει (premier exemple dans la série des bornes hypothécaires attiques) πεπραμένων ἐπὶ λύσει *3000* (drachmes) Μνήσωνι Ἁλαεῖ, Μνησιβούλῳ Ἁλαῖ, Χαρίνοι Ἁλαιεῖ.

61. *Paiania.* — D. M. Robinson, *AJA* 1947, 366-369 : *Two new grave stelae from the deme of Demosthenes*, 1 : stèle du milieu du IVe siècle avec palmette et rosaces, et les épitaphes : [Φ]λοκύδης [Φι]λοκύδος, [Φι]λόδημος [Δη]μοκύδου [Πα]ιανιεύς, Ἀριστονίκη. Philodémos serait le personnage connu par Eschine, *Amb.*, 150 et 152, et Démosthène, *Cor.*, 312. — 2 : stèle de Πενταρίστη Πανταρίστη (début du IVe siècle) ; à gauche de la morte, assise sur un fauteuil, un personnage tient un poupon.

62 *Acharnai.* — La réédition que donne M. N. Tod (n° 1), 204, de la stèle des serments n'est pas au point. Il n'a pas connu (et non plus dans les *addenda* de dernière heure, p. XII) les corrections de G. Daux (cf. *Bull.* 1941, 52 *a*), ni les observations présentées *ibid.* (cf. maintenant *Bull.* 1946-47, 107). Dans l'apparat critique, il n'est pas exact d'écrire : « Robert's transcript omits ποήσω », puisque cette simple faute d'impression ne se retrouve pas dans le commentaire de R., qui cite la phrase, à la p. 310, avec le verbe ποήσω et que, par surcroît, la faute d'impression a été expressément signalée par lui *Rev. Phil.* 1939, 128, note 4

(cf. *Bull.* 1940, 51). Pour la correction d'ὁμωμομένων, l. 49, cf. G. Klaffenbach, *Gnomon* 1939, 505, n. 3.

63. *Ikaria.* — D. M. Robinson, *Hesperia* 1948, 141-143 : *Three new inscriptions from the deme of Ikaria.* 1 : base funéraire de la fin du VI[e] siècle, trouvée à la nécropole, Βύλο τὸ σᾶμα τοῦτ' [?] Ἐλιονίδο[?]. — 2 : base de la même époque, trouvée près de l'autel et du Pythion; mention de [τ]ὸι Διον[ύσοι] (l. 2) et de ['A]πόλ(λ)ονι Π[υθίοι] (l. 5); dédicace, sans doute, d'un [κ]αλὸν ἄγαλμ[α] (l. 3) et de τό τε *h*εμιμ[ναῖον??]. — 3 : décret du dème (9 lignes); il manque un morceau assez large à gauche. L'inscription est datée d'environ 330 par la mention (l. 6) du démarque Thucydide, successeur du démarque honoré et connu par *IG*, II[2], 2409, l. 17-18. Le décret avait été transcrit ἐν τῶι Διονυσίωι (l. 8). Le démarque a accompli les sacrifices : τά τε ἱερὰ ἔθυσεν ἅπασιν τοῖς θεοῖς — — (l. 1), et ils ont été favorables : καὶ ἀπήγγειλεν εἶναι καλά.— (l. 2). Le texte de la ligne 3 n'est pas encore établi; les photographies directes (Pl. 36) étant insuffisantes pour vérification, on aurait aimé avoir une bonne photographie d'estampage. D'après la l. 4, le démarque a remporté un prix : [ἐπει]δὴ δὲ ἆθλον ἀπενήνοχεν ἐν τῶι Ἑκατονβαιῶνι μηνὶ τεῖ δεκάτει —; à la ligne suivante, il est question des comptes et d'argent en surplus, [ἀ]ποφαίνει χρήματα περιόντα λογισάμενος τὰς προσόδους καὶ τὰ [ἀναλώματα]. L'éditeur n'a pas commenté la mention de ce prix (ἆθλον), ni suggéré ce qu'il pouvait être, ni expliqué la locution ἀποφέρειν. Il nous semble qu'on avait plutôt ici une expression comme λόγον ἀπενήνοχεν, « il a rendu compte » (voir l'index de la *Sylloge*[3], s. v. ἀποφέρειν et λόγος); on croit reconnaître le mot sur les photographies, mais, comme on l'a dit, elles ne sont pas suffisantes; dès lors, le lien avec la suite est clair. Cette reddition de comptes a eu lieu le 10 du premier mois de l'année. Les honneurs sont décernés après que l'ancien démarque « a rendu compte le 10 d'Hékatombaiôn [et] montré qu'il y a de l'argent en excédent, après avoir calculé les recettes [et les dépenses],... et il l'a transmis à son successeur », καὶ παρέδωκεν τῶι μεθ' ἑαυτὸν δημάρχ<ι>ωι Θουκυδί[δηι].

PÉLOPONÈSE

64. **Égine.** — L. Robert (n° 15), 5-34 : *Épigramme d'Égine*, interprète l'épigramme d'Égine *IG*, IV, 53, gravée sur le socle d'une statue de Pan (*Bull.* 1938, 115). La statue faisait partie d'un Mouseion élevé par Ampelios, proconsul d'Achaïe en 359. Au cours de sa démonstration, il étudie notamment le thème de la justice du gouverneur et celui des dieux ou des animaux qui ont quitté leur séjour pour s'installer dans un édifice. Il rassemble des textes sur ἰθυδίκης, ἰθύδικος, etc., sur ἔργον, « bâtiment ».

Corinthe. — Voir n° 11.

Phlionte. — Voir n° 114.

65. **Argolide.** *Argos.* — W. Vollgraff, *Le décret d'Argos relatif à un pacte entre Knossos et Tylissos* (*Verhandeling der kon. Nederl. Akademie van Wetenschappen, Afd. Letterkunde, Nieuwe Reeks, Deel LI, N° 2*; 105 pp., 1948), reprend l'étude de l'inscription dont il avait trouvé et publié les deux fragments dans *BCH* 1910 et 1913 (*Sylloge*[3], 56; Schwyzer, *Dial.*, 83; Tod, *Hist. Gr. Inscr.*, 33),

et il en donne, ligne par ligne et d'ensemble, « le commentaire suivi et convenablement ordonné qu'on était en droit d'attendre ». Il y joint les fragments trouvés à Tylissos, qu'il attribue au même document (*Inscr. Cret.*, I, p. 307 sqq.), Cf. *Bull.* 1942, 54; 1943, 57 *a*; 1948, 195. En outre, V. traite en passant de diverses questions : les origines du culte d'Orthia et l'étymologie de son nom (pp. 36-39); le pilier (ou le groupe de figures) tombal avec urne et les trépieds funéraires (pp. 61-70); la colonisation argienne (pp. 91-102); le taureau dans la légende de Thésée et dans celle d'Héraclès, et la genèse du cycle des travaux d'Héraclès (pp. 96-101).

66. L. Robert (n° 15), 138-141, rectifie la lecture et commente le sens de l'épigramme pour un gouverneur du Bas-Empire, publiée par W. Vollgraff (*Bull.* 1946-47, 111).

67. *Épidaure.* — A. Momigliano, *JRS*, 34 (1944), dans un compte-rendu de *Cambr. Anc. Hist.* X, étudie, pp. 115-116, la date de *An inscription on Nero's liberation of Greece : Sylloge*³, *796 A* (*IG*, IV², 80-81). Il soutient la date proposée par Kavvadias et acceptée par Dessau (a. 67) en écartant, par une discussion détaillée, celle de Fraenkel, qui a été généralement adoptée (a. 35 ou 36). Pour l'établissement du texte, voir *Bull.* 1941, 58.

68. *Épidaure et Hermione.* — Ad. Wilhelm, *Anzeiger Wien* 1948, 57-80 : *Ein Gebietsstreit in der Argolis*, revient sur l'arbitrage entre Épidaure et Hermione, dont des fragments plus ou moins étendus ont été trouvés à Épidaure (le premier brillamment interprété par W. lui-même, *Neue Beiträge*, I, 26 sqq.; l'ensemble, *IG*, IV², 75) et à Hermione (*Bull.* 1938, 119). Il trouve des difficultés dans la désignation des frontières du territoire contesté. Tout serait en ordre, dit-il (pp. 75-77), si l'on admettait qu'on a omis une ligne au début du jugement : εἶναι ταύτην (sc. τὴν χώραν) κοινὴν Ἐρμιονέων καὶ Ἐπιδαυρίων, (Ἐρμιονέων δὲ εἶναι τὴν ἀναμφισβήτητον) οὖσαν τῆς Διδυμίας, κατὰ τοὺς ὅρους κτλ. Hésitant finalement à l'admettre, W. suppose une « addition participiale » qui ne nous paraît pas donner un sens clair. — Malgré les exemples que rassemble W. de cas où une ligne d'une inscription a été oubliée par le lapicide, il nous paraît impossible de supposer un instant qu'une phrase essentielle — disons presque la phrase essentielle — de ce jugement ait été omise par le lapicide ou le secrétaire et qu'elle l'ait été à la fois sur la stèle d'Épidaure et sur celle d'Hermione; ce serait une curieuse façon de terminer un litige. D'autre part, plutôt que de forcer le texte de l'inscription, en admettant dans cette décision sur un territoire contesté une « etwas lässige Fassung », qui nous reste très obscure, il vaut mieux réviser les bases de l'identification récemment adoptée des territoires contestés. La persistance d'un toponyme permet de modifier la question. Nous croyons qu'on peut arriver à des identifications simples et certaines avec lesquelles les termes de l'inscription n'offrent pas de difficultés de syntaxe ou de sens. L. Robert l'exposera en traitant systématiquement des κοιναὶ χώραι dans son travail *Frontières grecques*. Cf. *Bull.* 1942, 57.

69. *Trézène.* — L. Robert (n° 15), 102-103 : le Théodôros de l'épigramme *IG*, IV, 787, n'est pas le gouverneur d'Achaïe de 380 p. C., mais un généreux citoyen de la ville, qui a fait une fondation pour des distributions d'argent.

70. **Laconie.** *Sparte.* — A. M. Woodward, *ABS*, 43, 209-257 : *Inscriptiones*

Graecae, V 1 : *Some afterthoughts*, publie toute une série de corrections aux inscriptions de Laconie publiées dans le Corpus, date un certain nombre de textes par des rapprochements prosopographiques et unit des fragments publiés séparément; il faudra se reporter à son travail toutes les fois où l'on voudra utiliser un bon nombre des inscriptions du Corpus. Citons quelques exemples : le n. 104 est raccordé à 166; 105 à 106, et la nouvelle restitution fait disparaître περιοδονίκης l. 4; les n. 172 à 175 vont ensemble; 963 et 976 forment un décret complet du *sanctuaire d'Apollon Hyperteleates*; au n. 22, W. reconnaît un décret honorifique pour des délégués qui avaient été chargés de soutenir les intérêts de Sparte dans une contestation territoriale entre la ville et une autre cité, et il en propose une restitution. Au n. 31, discussion sur la date de Kléandros : fin du règne de Trajan, et nouveau stemma de la famille de Damokratidas. P. 219-223, W. date le n. 44; restituant, l. 12-13, [-στρατευσάμενος? σὺν Καίσαρι] Μάρκῳ ἐγ [Κ]οίλῃ [Συρίᾳ ἐπὶ —], W. conclut que le personnage dont on donne le *cursus* a exercé trois charges entre l'année des νεωτερισμοί (restitué l. 10) et la campagne qui suivit la défaite d'Avidius Cassius en Koilè-Syrie en 175/6. Il resserre la date des νεωτερισμοί entre 168 et 171/2. — P. 257-259 : *Foreigners as Eponymoi at Sparta in the second century of our era*, W. identifie trois étrangers qui furent éponymes à Sparte au IIe siècle de notre ère : un Cyrénéen (peut-être issu de la famille des Cascellii d'Ephèse) Dekmos Kaskellios Aristotélès; C. Kl. Titianos Démostratos qui a fait une consécration à Cyrène en 161, comme ἀνθύπατος Κρήτης καὶ Κυρήνης μητροπόλεως; le philosophe et historien Charax, Pergaménien.

71. L. Robert (n° 15), 27-28 : sur les épigrammes de *Sparte*, *IG*, V 1, 729, et d'*Amyklai*, *IG*, V 1, 455.

72. **Arcadie**. *Stymphale*. — M. Mitsos, *REG* 1946-47, 151-174 : *Inscription de Stymphale*, publie un très intéressant décret d'Elatée trouvé à Stymphale. Élatée accorde des honneurs aux Stymphaliens qui les ont accueillis après la destruction de la ville en 198 par Flamininus. Le choix du lieu de refuge a dû être déterminé par la parenté entre les deux villes. Les Stymphaliens ont reçu les Élatéens dans leurs maisons, leur ont donné du blé aux frais du trésor, des terres avec une atélie de dix ans, les ont admis aux sacrifices (l. 3-8). Quand Manius Aquilius eut, en 191, occupé Elatée (l. 9 : πάλιν μετὰ ἔτη τινὰ παραγενομένων Ῥωμαίων εἰς τὴν Ἑλλάδα [— καὶ κυριε]ύσαντος Μανίου τῶν κατ' Ἐλάτειαν τόπων), les Achéens, à la demande des Stymphaliens, ont obtenu de Manius le retour des Elatéens (τᾶς Ἐλατέων καθόδου ἐν τὰν [ἰδίαν], l. 11). Les Stymphaliens ont encore aidé les Elatéens dans des questions relatives au blé (l. 16-18) et pour des différends concernant la reconstruction (περὶ τοῦ συνοικισμοῦ, l. 19) et le διατείχισμα. Par les lignes relatives aux honneurs décernés (l. 22-34), on apprend l'existence à Stymphale d'un sanctuaire d'Artémis Brauronia, à Elatée d'un autel de Zeus Sôter sur l'agora et d'un concours gymnique de Bo[αδ]ρόμια.

73. **Élide**. *Olympie*. — L. Robert (n° 15), 20 : sur l'épigramme pour un haut fonctionnaire du Bas-Empire *I. Olympia*, 481.

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

74. **Mégare.** — L. Robert (n° 15), 94-102 : le Ploutarchos des épigrammes Kaibel, 909 (*IG*, VII, 94-95) n'est pas un sophiste, mais un gouverneur. Conjectures sur sa date et sur sa famille.

75. **Béotie.** *Tanagra.* — W. M. Calder, *Cl. Rev.* 1948, 8-11 : *An early Christian monument of Tanagra*, republie, d'après son estampage, la longue épigramme *Bull.* 1946-47, 116. Il la date d'environ 400 p. C., ou un peu plus tard. Au-dessus, trois croix monogrammatiques du type latin. C. apporte quelques changements : l. 2, [ἦ]ν χώρου βροτὸς ἄλλος ἄναξ μετόπισθε γένηται κτλ., « si un autre mortel, n'appartenant pas à notre famille, devient propriétaire du terrain » ; — l. 14 : ὀϊζύρ' ὧσι, au lieu de ὀϊζυρῶσι ; — l. 28 : εἰ δ' ὑπεροπλείησι παραπλάγξειε νόημα, au lieu de ὑπεροπλείης τ' ἄρα ; — l. 32 : δ' ὁλοαῖς, au lieu de δολοαῖς ; — l. 36 : δέκτης, au lieu de λείκτης. Il relève l'intérêt des l. 9-10 sur le sacrifice eucharistique, pain et vin (ἄρτους δισκοφανεῖς δύο καὶ δέκα καὶ μέθυ λαρὸν ἀκτῖσιν ἢ νιφάδεσσιν ἐοικότα), à offrir chaque vendredi (ἕκτῳ ἐν ἥματι) pour le repos des âmes de la famille. Pour la lumière sur le tombeau (l. 16-17), τοῖς δ' ἔπι (les δώματα) φάος | ἦρα φέρειν κατὰ νύκτα, C. commente : « inside them a cruse is to be lit κατὰ νύκτα, which is probably to be understood of the darkness of the tomb and gloom of the underworld rather than given a strict temporal reference » ; il nous paraît évident qu'il s'agit de lumières à faire brûler pendant la nuit sur la tombe ; l'usage des cierges ou lampes sur la tombe est bien attesté dans l'antiquité païenne et chrétienne jusqu'à aujourd'hui ; cf. notamment P. Collart, *BCH* 1931, 65-67 ; F. Cumont, *Miscellanea Giovanni Mercati*, V (1946 ; 7 pp.), *Cierges et lampes sur les tombeaux* ; les textes cités s'appliquent à cette coutume pour le jour ou pour la nuit ; il nous paraît qu'il faudrait mieux distinguer les deux choses. Le concile d'Elvire (vers 300), dans une prescription souvent citée, ordonne : *cereos per diem placuit in coemeterio non incendi* ; le *per diem* nous paraît essentiel ; le concile n'interdit pas de faire brûler des cierges la nuit ; et l'inscription de Tanagra se conforme à l'orthodoxie en prescrivant d'apporter de la lumière κατὰ νύκτα, excluant par là la coutume condamnée par le concile d'Elvire, en Occident, et certainement discutée en Orient, de faire brûler des cierges (ou des lampes) aussi en plein jour.

76. *Lébadée.* — J. A. Bundgaard, *Classica et mediaevalia, Revue danoise de philologie et d'histoire*, VIII (1946), 1-43 : *The building contract from Lebadeia*, étudie l'inscription architecturale *IG*, VII, 3073, l. 89-188, d'un point de vue technique, pour la méthode de construction, en critiquant les interprétations de E. Fabricius et A. Choisy ; il insiste notamment sur un certain nombre de termes dont il donne son interprétation : ὑπευθυντηρία, ἀπιόντες ἁρμοί et προσιὼν ἁρμός, ἀναθυροῦν κανόνι λιθίνῳ, τριμματολογεῖν, διακρούειν, ἁμῳ' ἁρμόν. Il donne une traduction du texte.

77. *Thespies.* — L. Robert (n° 15) commente les épigrammes honorifiques pour le proconsul Vettius Agorius Praetextatus, *BCH* 1926, 445, n. 85 (pp. 24 et 147) et pour un proconsul anonyme, *IG*, VII, 1855 (p. 30).

78. **Delphes.** — L. Deubner, *Abh. Berlin* 1945/46, Nr. 4 (paru en 1948), 3 pages : *Der Schluss der Labyadeninschrift*, traite du passage D l. 29 sqq. du règlement

des Labyades (Schwyzer, *Dial.* 323) : il met un point après τὰ δὲ Φάνοτος ἐπέδωκε τᾶ θυγατρὶ Βουζύγᾳ. Τὰ δὲ, qu'il ne corrige pas en *hὰ* δὲ, se rapporte à ce qui précède, c'est l'ancien règlement qui était inscrit dans la grotte ; c'est ce que Phanotos avait transmis à sa fille. Ce qui suit (τὰ *h*εμιρρήνια κὴκ τᾶς δυωδεκαΐδος χίμαιραν κτλ.) n'a rien à voir avec Bouzyga, D. le montre bien ; c'est, avec une asyndète, ce qu'il incombera aux προθύοντες καὶ προμαντευόμενοι de céder aux Labyades.

79. M. Guarducci, *Riv. Fil.*, 25 *NS* (1947), 244-251 : *Una dedica dei Pierii a Delfi.* Dans le fragment archaïque publié par P. Amandry, *BCH*, 63 (1939), 316, Gu. reconnaît la mention des Pières : Πελανὸν Πίερες [ἀνέθεκαν —, *tant de mines*] | πέντε καὶ δέκα δρα[χμὰς] ou δρα[χμῶν —]. Il s'agirait plutôt des Pières de l'Olympe que de ceux du Pangée, étant donné les rapports de la région de l'Olympe avec le culte pythien. Le mot πελανός s'appliquerait ici à la statue dédiée sur cette base. A la fin de la ligne 1 de la dédicace d'Hiéron (*Sylloge*³, 35 *C*), Gu. demande s'il n'y aurait pas à lire et à restituer : πελ[ανὸς —] *h*επτὰ μναῖ.

80. Ad Wilhelm, *Wiener Studien*, 61-62 (1943-1947), 167-189 : *Zu einem Beschluss der Amphiktionen.* Dans le décret amphictionique étudié par G. Daux, *Delphes au* IIe *et au* Ier *siècle*, p. 368 sqq., W., en introduisant une ponctuation différente aux l. 14-15, fait disparaître les difficultés de construction : une phrase commence avec ἔτι τε τῶν δοθέντων ὑπὸ θεῶν π[ερὶ φιλανθρώ]πων νόμων [καὶ τᾶς π]αιδείας, ὁμοίως δὲ καὶ τᾶς τοῦ καρποῦ παραδόσεως ἰδίαι μὲν ἐδέξατο[τὸ δῶρον, κοινὰν δὲ] τὰν ἐξ ἑ[α]υτ[οῦ] εὐχρηστίαν τοῖς Ἕλλησιν ἀπέδωκεν ; les génitifs dépendent de ἐδέξατο τὸ δῶρον (G. Colin avait songé à cette interprétation, mais l'avait écartée). Rétablissant ainsi la construction de la phrase, W. voit dans ce texte un morceau d'éloquence réussi et non une « prose contournée », un texte « fort gauchement rédigé ». Exemples de φιλάνθρωπα et φιλανθρωπία. — L'attention de Wilhelm s'est portée aussi sur les mots τὰν ἐξ ἑ[α]υτ[οῦ] εὐχρηστίαν ; il adopte la restitution ἐξ ἑ[α]υτ[οῦ] et, cherchant à la justifier, étudie l'emploi de la locution ἐξ avec un génitif, au lieu du génitif simple. — Il faut signaler que G. Daux, *BCH* 1939, 165, note 1, avait indiqué qu'il lisait sur la pierre : ἐξ ἑ[α]υτῶν. — Ceci entraîne W. à un exposé non seulement sur ἐξ et le génitif, mais sur les locutions prépositives avec ἀπό, παρά et le génitif, κατά et περί avec l'accusatif dans des textes littéraires, des papyrus ou des inscriptions ; il critique l'opinion de différents grammairiens qui en ont parlé ; à son avis, dans la plupart des cas, la locution prépositive ne remplace pas purement et simplement le génitif, mais apporte une précision, une nuance que celui-ci n'aurait pas exprimée.

81. Ad. Wilhelm (n° 68), 67, signale que, dans un travail qui devait être publié à Prague, il a montré que, dans l'arbitrage entre Halai et Boumelita, *Fouilles Delphes*, III 1, 362, les παῖδες des juges ne sont pas leurs fils, mais leurs esclaves. Il lui a échappé que cette interprétation avait déjà été donnée par A. M. Woodward à L. Robert, *BCH* 1930, 322, n. 1, qui l'avait acceptée et étayée par un rapprochement. — L. Robert donnera prochainement un court fragment inédit de cet arbitrage.

82. **Phocide.** *Elatée.* — Décret d'Elatée trouvé à Stymphale ; voir n° 72.

83. **Locride.** — L. Lerat et F. Chamoux, *BCH* 1947-48, 47-80 : *Voyages en Locride occidentale (octobre-novembre 1946).* L. Lerat a poursuivi sur le terrain ses études de topographie locrienne, inaugurées dans le bureau par d'excellentes

études critiques (cf. *Bull.* 1944, 117; 1948, 95). Nous ne pouvons signaler ici que les quelques inscriptions. P. 66, à Penteoria, qui pourrait être *Tritea*, dédicace (IIIe-IIe s.) à Artémis Tauropole : Πασίας, Δάμαρον Ἀρτέμιτ[ι] Ταυροπόλω[ι]. P. 69, des actes d'affranchissements inédits permettent d'identifier Ano-Kisseli avec *Phaistinos*, et Kato-Kisseli avec le *portus Apollinis Phaesti* de Pline. P. 74, à Glypha, épitaphe d'un médecin public de l'époque romaine : Ἐπίκτητε χαῖρε ἀρχίητρε. P. 78, à Kolopetinitsa, épitaphe archaïque (VIe siècle) : Χαρίλαος. — Voir *ibid.*, 454-455 (chronique archéologique de 1947) les renseignements préliminaires donnés par L. Lerat sur les résultats topographiques et épigraphiques de son voyage de 1947 : nouveau fragment d'affranchissement à Kisseli-*Phaistinos*, affranchissement à Vidavi-*Tolphon*, début d'un décret (IVe siècle) du κοινὸν τῶν Λοκρῶν τῶν Ἐσ[περίων] à Malandrino-*Physkeis*.

84. *Naupacte*. — L. Robert (n° 15), 83-87, étudie la très difficile inscription d'un bain, Kaibel, 1071 (*IG*, IX 1, 390).

85. **Étolie**. — M. Mitsos, *Hesperia* 1947, 256-261 : *Thermika and Panaitolika*. Dans cet article, passablement confus et dont maints raisonnements sont peu rigoureux, M. entreprend, avec peu de succès, la critique de l'article de M. Holleaux sur les assemblées ordinaires de la Confédération Étolienne (*BCH* 1905; repris dans *Études d'épigraphie*, I, ch. XIII-XIV), où ce savant avait montré qu'il n'y avait pas une seule assemblée ordinaire, comme on l'admettait, mais deux. Selon M., il y en aurait trois, et sans doute quatre (cf. p. 257 : « In fact, the Achaean League had four regular meetings every year, and the Aetolian League may have done likewise »). Tite-Live se serait trompé, non seulement, comme il est établi, en parlant du *Pylaicum concilium*, mais aussi en parlant du *Panaetolicum concilium* que M. Holleaux avait rapproché de la mention Πανατωλικοῖς en tête de décrets étoliens. Ces assemblées auraient toutes eu lieu à Thermos, ce qui est certainement inexact. Ce que dit M. sur les fêtes étoliennes ne va pas sans confusion. Il insiste beaucoup sur le fait que, d'après une inscription d'Argos qu'il a publiée (*Bull.* 1941, 56), les Θερμικά sont une fête où un athlète a été vainqueur στάδιον, ὁπλίταν, et qu'il n'y a pas eu une assemblée appelée Thermika; cf. notamment p. 256 : « The question may... be asked whether « Thermika » and « Panaetolika » were the splendid annual festivals and conventions of the Aetolians mentioned by Polybius (V, 8, 5), or whether they were the names of the regular meetings of the Aetolian League... M. Holleaux suggested that « Thermika » and « Panaetolika » were the official designations of the two regular meetings of the Aetolian League. This interpretation has found general acceptance, although it is new assumed that the two terms also applied to the official festivals of the League »; p. 260. Mais il ne semble pas s'être aperçu que M. Holleaux avait déjà clairement souligné que les Θερμικά et les Πανατωλικά étaient des fêtes à l'occasion desquelles se tenaient les assemblées; cf. *Études*, I, 223-224 : « La notation chronologique Θερμικοῖς, placée en tête du... décret, nous remet aussitôt en mémoire l'expression dont Polybe fait usage pour désigner l'assemblée de Thermos : ἡ τῶν Θερμικῶν σύνοδος. Visiblement, c'est dans cette assemblée que fut voté le décret dont la copie, gravée à Magnésie, nous a été conservée. Les Θερμικά, — πανηγύρεις, dit Polybe (V, 8, 5) — étaient les fêtes que les Aitoliens célébraient lors de leur réunion

d'automne. Les Παναιτωλικά, — identiques sans aucun doute aux Παναιτώλια que mentionne Pollux, — étaient une fête différente, dont la célébration coïncidait avec une autre assemblée, celle où furent votés les décrets retrouvés à Téos et à Mokista. Dans cette seconde assemblée, comment ne pas reconnaître le *Panaetolicum concilium* de Tite-Live? ». — M. termine, p. 261, par ces rapprochements : « For the occurence of the forms Θερμικοῖς and Παναιτωλικοῖς in *IG*, IX², n. 187 and 192, reference may be made to the usage of the words Πυθίοις in Amphictionic decrees and of Βουβαστίοις at the beginning of a decree from Hyampolis (*Sylloge*², n. 843) ». A quoi bon ces renvois, donnés comme une contribution personnelle? M. Holleaux écrivait en 1905 : « cf. la notation Πυθίοις en tête des décrets amphictioniques ; Βουβαστίοις en tête d'un affranchissement d'Hyampolis (*Sylloge*², 843) », à quoi on ajoutait, dans *Études*, I, 223, n. 6 : « [Δαμ]ατρίο[ισι], en tête du décret de Nasos *OGI*, 4, l. 73 ». — P. 261, M. tire, bizarrement, un argument pour la célébration des Panaitolika à Thermos des 2000 statues détruites dans le sanctuaire par Philippe V : « Since divine images were spared, most of these statues must have been dedications of victorious athletes, although some may have been set up by League officers. Since the « Thermika » were not a panhellenic festival, one may assume that also the « Panaitolika » were celebrated in Thermos and that most of the statues were set up by victors in these games ». Mais, précisément, ce qu'établit l'inscription d'Argos, qu'avait publiée M. et qui est son point de départ, c'est que les Thermika étaient reconnus comme une fête panhellénique, qui est mentionnée avec les Heraia d'Argos, les Basileia de Lébadée, les Eleusinia et les Ptolemaia d'Athènes, les Lykaia, les Amphiaraia, les Nemea, les Isthmia, les Pythia et les Olympia, etc. etc.

86. **Ithaque.** — S. Benton, *JHS* 1946 (paru en 1948), 117 : à Aetos, stèle du IIe siècle a. C. avec l'épitaphe Δεξίλαε χαῖρε.

87. **Thessalie.** *Gonnos.* — JHS 1946 (paru en 1948), 112 : relief représentant Artémis, Léto et Apollon avec l'inscription : Ἀπόλλωνι Πυθί[ωι] Ἀντιγόνα Ξενάρχου ἀνέθηκεν.

88. *Démétrias.* — L. Robert, *Hellenica*, V, 16-28 : *Sur l'oracle d'Apollon Koropaios*, montre qu'il ne faut pas demander aux décrets sur le culte d'Apollon à Koropè, *Sylloge*³, 1157, des renseignements sur le fonctionnement de l'oracle et sur les rites ; d'une analyse précise des documents, il ressort clairement que la ville a voulu remédier aux abus qui troublaient l'εὐκοσμία, la discipline, pendant la consultation de l'oracle ; elle prend donc des mesures pour obliger d'une part les magistrats à une surveillance effective sur le lieu de consultation de l'oracle, à Koropè, et d'autre part les consultants à observer l'ordre prescrit; le second décret doit protéger les arbres du sanctuaire contre ceux qui les couperaient et contre le bétail.

ÉPIRE, MACÉDOINE

89. **Épire.** — *JHS* 1946 (paru en 1948), 112 : « Le musée de Jannina a reçu un relief votif de marbre montrant un enfant porté dans un char traîné par un couple de lions; le relief porte une inscription rappelant Euripide, *Suppl.*, 860 : Ἀρὰ τῷ Διὶ οὗ βέλο[ς] διίπτατ[αι] ».

90. **Macédoine.** *Beroia.* — Kallipolitis, *BCH* 1947-48, 438 : épitaphe d'un Σαδάλας, de sa femme et de son fils. — « Un beau buste de jeune homme, du milieu du IIe siècle p. C., le visage encadré d'une abondante chevelure, trouvé près du village de Ano Kopanos. La base porte l'inscription Ολγανος. Cette découverte confirme la tradition rapportée par les lexicographes selon laquelle Olganos était fils du roi mythique Bérès, fondateur de Beroia ».

91. L. Robert, *Hellenica*, V, 29-34 : *Un juriste romain dans une inscription de Beroia*, retrouve, dans l'inscription honorifique *Arch. Anz.*, 57 (1942), 172-184 (*Bull.* 1942, 96), le juriste Licinius Rufinus connu par le Digeste, une inscription de Thessalonique et des inscriptions de Thyatire (*IGR*, IV, 1214-1218); des inscriptions de Thyatire il faut conclure que le juriste était originaire de cette ville; date de sa carrière.

92. *Thessalonique.* — Ch. I. Makaronas, Μνημόσυνον Ν. Γ. Παππαδάκι (vol. VI de l'Ἐπετηρὶς τῆς φιλοσοφικῆς σχολῆς de Salonique) (Salonique 1948), 293-308 : Ἀπὸ τὰς ὀργανώσεις τῶν νέων τῆς ἀρχαίας Θεσσαλονίκης. — 1 (pp. 293 sqq.), M. publie une stèle trouvée récemment à S. Démètre. La photographie publiée, utile pour l'aspect de l'inscription, ne permet guère, malheureusement, de vérifications. Au sommet, avec une couronne à lemnisques, le mot Οἱ νέοι. Après le décret des νέοι (l. 20 : ἔδοξεν τοῖς ἀπὸ τοῦ γυμνασίου), long de 25 lignes, se trouve la date, avec la formule Ἐπεχειροτονήθη ἔτους γ' καὶ ν', Ὑπερβερεταίου δεκάτηι ἀπιόντος; elle revient au début des considérants (l. 6) : ἐπεὶ Παράμονος Ἀντιγόνου, αἱρεθεὶς γυμνασίαρ[χος] εἰς τὸ τρίτον καὶ πεντηκοστὸν ἔτος; c'est donc l'année 96-95 a. C. (la ratification en septembre 95). Six personnages ont fait la proposition (εἶπαν, l. 2-5) ; on honore le gymnasiarque Paramonos (l. 20, écrire : ἐπαινέσαι τ[ε]|τὸν Παράμονον, au lieu de supprimer le *tau* comme une erreur du graveur), notamment par une statue (l. 20-26). La formule hortative (l. 16-19) présente dans l'édition une anomalie : δίκαιον δέ ἐστιν τοὺς φιλοδόξῳ προα[ιρέ]σει χρωμένους τῶν καθηκουσῶν τιμῶν τυγχάνε[ιν], ἵνα καὶ ἕτεροι, θεωροῦντες τὰς γινομένας τιμὰ[ς] ὑπὸ τῶν νέων, τῶν ὁσίων (lettres en partie douteuses) ἂν ζηλωταὶ γίνωνται; la formule τῶν ὁσίων ζηλωταί ne semble pas présenter de sens et elle doit manquer de parallèles ; il est vraisemblable qu'on lisait sur la pierre (la photographie se dérobe) τῶν ὁμοίων ζηλωταί, formule bien attestée, dont nous nous abstenons de donner ici des exemples. — Les considérants (l. 6-16) exposent les mérites du gymnasiarque. Voici les détails : ἔν τε τοῖς χορηγουμένοις (il s'agit du neutre τὰ χορηγούμενα, « les fournitures », et non, comme a cru M. (p. 296), de οἱ χορηγούμενοι) ἅπασιν ἐκτενῆ π[αρα]σκευάζων ἑαυτὸν καὶ τὰς ἠθισμένας (ou εἰθισμένας?) τειμὰς γ[νησίως?] τοῖς τε θεοῖς (il s'agit, pensons-nous, des dieux en général, comme dans ces formules fréquentes, et non du culte de θεοί qui ont un prêtre à Thessalonique) καὶ Ῥωμαίοις εὐεργέταις ἐπαύξων (l. 9-11). Ce qui suit n'est pas exactement restitué : κ[αθηγ]|ούμενος (la coupe syllabique exclut cette restitution, qui d'ailleurs ne s'appuie pas sur des formules connues; il faut certainement π[ρονο]|ούμενος) δὲ καὶ τῆς εὐταξίας τῆς ἐν τῶι τόπωι (le τόπος n'est pas un lieu distinct du gymnase, comme le pense M., p. 298, mais le gymnase lui-même ; la formule est connue) κ[αὶ τοῦ] ὀρθοῦ (le *rhô* et le *thêta* sont marqués comme douteux) στοχαζόμενος ἐμ πᾶσι τοῦ πρέποντος οὐ τ[ὴν δα]π(ά)νην τὴν προσήκουσαν παραλέλοιπεν (l. 11-14). Il serait bizarre de faire dépendre de στοχα-

ζόμενος les deux génitifs τοῦ ὀρθοῦ et τοῦ πρέποντος; la première expression ne semble pas connue; il nous paraît tentant de conjecturer κ[αὶ δι'] ὅλου (on ne voit rien de net sur la photographie). La ligne suivante est en partie mutilée; il y était question de la distribution d'huile : τιθεὶς τὸ ἄλλειμ[μα]. — L'important est la mention du culte, déjà en vigueur en 95, des Romains Évergètes (cf. L. Robert, *Études anatoliennes*, 448; *Études épigr. et philol.*, 25). Ch. Edson avait daté l'institution de ce culte de 42-41 a. C. (cf. *Bull.* 1946-47, 139); M. expose (pp. 299-300) qu'il faut le faire remonter beaucoup plus haut et en daterait l'institution de 148 a. C. (dans le décret de Létè, *Sylloge*³, 700, cf. *BCH* 1933, 368, et Pl. XVIII, il n'y a aucune raison de voir dans les « évergètes » seulement « les Romains évergètes »). — N. 2, pp. 301 sqq. De la même région, sommet d'une stèle avec catalogue d'éphèbes. On a conservé la date et les éponymes : [Οἱ (l'article nous paraît nécessaire) ἐφηβ]εύσαντες ἐν τῷ ηλσ' [Σεβ. τῷ] καὶ δντ' ἔτει (= 206 p. C.), ἐπεὶ [ἱερέω]ς καὶ ἀγωνοθέτου [θεοῦ Φ]ούλβου Αὐτου Αὐρηλί[ου Κλα]υδιανοῦ νέου, ἐφη[βαρχο]ῦντος Ἀλείου Νικι [— Β]άσσου, ἐπιμελουμέ[νου (nous restituons ainsi, au lieu de ἐπιμελουμέ[νων) τῶ]ν ἐφήβων Ἑρμ — Μαξίμου —. Il est intéressant de trouver le prêtre et agonothète du dieu Fulvus au gymnase même. Cf. *Bull.* 1947, 139; L. Robert, *Hellenica*, II, 37-42. — N. 3, p. 303, sommet d'une stèle, avec οἱ ἔφ[ηβοι] ou οἱ ἐφ[ηβεύσαντες]. — M. signale deux fragments de listes, catalogues éphébiques. Il montre que le gymnase (thermes à l'époque impériale) était, avec le stade, proche de l'église S. Démètre.

93. B. G. Kallipolitis, *ibidem*, 313-317 : Ἐπιτύμβιοι ἐπιγραφαὶ ἐκ Θεσσαλονίκης. Pp. 315-317, n. 2 : sarcophage de Π. Μέμιος Ἐπικράτης βουλευτής et de Ἰουλία Βρησεῖς; ce personnage, bien plutôt qu'un descendant hellénisé de P. Memmius Regulus, comme le dit K., est un Grec dont la famille avait reçu le droit de cité de ce proconsul. L. 2-3 : ζήσαντες ἔτη κοινῶν εἴκοσι πέντε ἀμέμπτων; on est amené à corriger ἀμέμπτω(ς) et κοινῶ(ς), à moins que ce dernier mot, ainsi placé, ne soit plutôt une répétition fautive, car on lit juste avant ces mots : ἐκ τῶν κοινῶν κόπων.

94. H. G. Pflaum, *Le marbre de Thorigny* (n° 33), 57-59, étudie l'inscription honorifique *Ath. Mitt.* 1900, 117, pour un tribun des Bataves, gouverneur par intérim. Il reconnaît à la fin la date, exprimée par les trois chiffres gravés les uns au-dessous des autres, en ordre inverse : 366. La calculant d'après l'ère de la province, il place l'inscription en 218-219, c'est-à-dire au début du règne d'Élagabal et il explique par les circonstances la titulature (διασημότατος) et les fonctions de ce gouverneur intérimaire (διέπων μέρη τῆς ἡγεμονίας). H. G. Pflaum nous communique que Arthur Stein vient de corriger, par lettre, la datation : il s'agit de l'ère d'Actium, donc de 337/338, année dont l'événement marquant fut la mort de Constantin, avec les troubles qui s'ensuivirent. Les arguments fournis par les données même de l'inscription sont les suivants. Le rang de *vir perfectissimus* donné à un simple *tribunus* fait difficulté au IIIe siècle; en 337, il convient parfaitement pour un officier de ce grade. Il en est de même pour l'absence de la désignation et du numéro de la cohorte des Bataves, inexplicable à l'époque des Sévères, alors qu'il s'agit au IVe siècle d'un *numerus Batavorum* (Grosse, *Röm. Militärgesch.*, 145-150). Enfin, au IIIe siècle, ce sont les procurateurs financiers qui sont appelés à faire l'intérim des gouverneurs provinciaux;

en 337, cette institution a cessé d'exister, ce qui explique que l'on ait recours à un militaire. — Il faudrait étudier cette question de date aussi du point de vue de la titulature de la ville.

95. L. Robert (n° 15), 40, commente l'épigramme d'un gouverneur de Macédoine *Bull.* 1942, 97. Les adjectifs ὑγιής et ἁγνός dans l'éloge de l'intégrité.

Voir n° 91.

96. *Amphipolis.* — L. Robert (n° 4), 77, n. 314, réédite l'épigramme du gladiateur Εὔγρους signalée *Bull.* 1946-47, 140.

97. Ion I. Russu (n° 28), 58-59, n. 9, reconnaît heureusement dans le relief du Cavalier Kazarow, *Denkmäler*, 87, n. 420, non pas une épitaphe pour un mort héroïsé, [Z]ούρει (Detchev), mais une dédicace au « dieu thrace Suregethes : [θεῷ Σ]ουρεγ[έθῃ] Βείθυς Ἄθου, connu dans deux inscriptions grecques (dont l'une citée plus haut, n. 5, Dumont-Homolle, *Mélanges*, 322, n. 2) et une latine (*Sur(e?)gethie*; v. *Thracica*, II, n. 3, avec bibliographie) ». Il est intéressant de trouver à Amphipolis ce dieu déjà connu à Philippes (*Bull.* 1938, 218).

98. *Philippes.* — B. G. Kallipolitis (n° 93), 311-315, n. 1 : provenant du cimetière juif de Salonique, sarcophage de Lucius Valerius Maximus, avec inscription en grec; K. note que c'est probablement une inscription de Philippes transportée à Salonique (cf. *Bull.* 1948, 102, inscr. 11). On interdit d'enterrer d'autres personnes εἰς τὴν σορὸν ἑαυτοῦ, μηδὲ εἰς τὸν κύβον, et l. 4 : ἤτε εἰς τὸν κύβον ἤ εἰς τὸ ἀνγεῖον. — Ce κύβος doit être un monument funéraire en forme de cube; le mot est grec et il ne semble pas qu'il y ait à le rapprocher du latin *cuba* et *cumba* et des inscriptions latines d'Afrique, comme fait l'éditeur qui y verrait quelque construction voûtée; peut-être était-ce une sorte de boîte cubique pour les ossements ou les cendres.

Voir n°s 28 et 101.

99. *Sveti Vratch.* — L'inscription *Bull.* 1948, 112 est analysée et commentée de façon gravement erronée dans *AJA* 1948, 277, l. 31-51. Elle serait « dated in August (Sebastos) of the year 241 in an unnamed era ». Et on discute sur l'ère qui a été employée : vraisemblablement l'ère de Macédoine, bien que celle d'Actium ne soit pas exclue. « Dating by the Macedonian era is probable (241 = A. D. 94), in view of the cognomen Flaviana borne by the dedicant, the reference to Attic drachmae, and the excellent orthography and calligraphy, but the Actaean era may not be ruled out (241 = A. D. 211) ». Mais l'inscription est datée expressément par l'ère d'Actium : ἐγένετο ἡ ἐπίδοσις αμσ' Σεβαστῷ; car il est bien connu maintenant que le mot Σεβαστόν, dans ces dates, s'applique à l'année (ἔτει Σεβαστῷ), et désigne « l'ère Auguste », l'ère d'Actium; ce n'est nullement ici le nom du mois d'août (bibliographie dans *Bull.* 1948, 112). — La phrase sur l'utilisation pour des distributions aux anciens éphèbes de ce qui reste des revenus de la fondation après qu'on en a distribué de l'huile à tous (citoyens, étrangers et esclaves) pendant les trois jours d'une panégyrie, n'a pas été comprise. « Though the sense is not clear, it may be that the true reading is τὸ δ' ἐνκατάλοιπον, meaning « deficit », rather than the editor's τὸ δὲν κατάλοιπον. The adjectif is seemingly new, but ἐγκαταλείπω is common in this sense ». Il ne peut s'agir ici de « déficit », mais précisément du contraire, du « surplus ». « According to the note of the *kratiste boule*, those who had been ephebos should make

up any deficit in the oil ». C'est le contraire; loin d'avoir à combler un déficit, on leur répartit ce qui reste; la tournure τὸ δὲ<ν> κατάλοιπον οἱ ἐψηφισμένοι μετρῶνται est parfaitement claire, dans le meilleur grec.

THRACE, MÉSIE ET COTE DU PONT-EUXIN

100. Thrace. — Pour des notes d'onomastique de Ion I. Russu, voir n° 28.

101. B. Gerov, *Annuaire Musée Plovdiv*, I (1948), 27-33 : *Fonction et titres honorifiques du thracarque* (en bulgare; résumé en français, p. 33), réunit les onze inscriptions qui mentionnent un θρακάρχης (cf. *Bull.* 1941, 92 *a*) : à Serdica, Philippopolis et environs, Trajana Augusta et Philippes. Pour cette dernière ville, située en Macédoine, G. admet que le Térès nommé dans les inscriptions 10 et 11 a reçu le titre de thracarque en exerçant cette fonction dans la province de Thrace avant d'être nommé décurion à Philippes, et il repousse justement l'hypothèse (P. Collart) que la région de Philippes ait été rattachée, pour la célébration du culte impérial, au κοινόν des Thraces de Philippopolis.

102. *Environs de Philippopolis.* — D. Tsontchev, *Annuaire Musée Plovdiv*, I (Sofia, 1948), 34-47 (résumé français, p. 47) : *Bourgade antique près de Brani pole.* Sur un emplacement où on avait trouvé une dédicace au dieu Μηδυζεύς et des ex-voto au Héros et à Dionysos, les recherches récentes n'ont pas exhumé le sanctuaire de Μηδυζεύς. Mais elles ont fait découvrir des reliefs, anépigraphes ou mutilés, avec le Cavalier, Hygie, Zeus et Héra, Dionysos et les Satyres au pressoir, Silvain. Une colonne (pp. 36-37) donne des noms de personnes mutilés. L. 1 et 3, au lieu de [Τίτου Φλαου]ίου Κυρείν[ου —] et de [Τίτος Φλάουι ?]ος Κυρ[εῖνος —], il faut certainement le nom de la tribu romaine Quirina, Κυρείν[α] et Κυρ[είνα]. Ts. avait publié ce fragment dans *Jahreshefte*, 35 (1943), *Beiblatt*, 117, n. 5 (*Bull.* 1948, 134), avec ces mots : « Den Text ergänze ich beispielsweise, weil statt des Kognomens Κυρεῖνος auch die Tribus Quirina möglich wäre ».

103. Lilia Botoucharova, *Annuaire Musée Plovdiv*, I (Sofia, 1948), 61-74 (résumé français, p. 74) : *Le sanctuaire thrace près du village de Dulévo.* Le Musée de Plovdiv a fouillé en 1947 un sanctuaire d'où les paysans avaient extrait, en 1928, 35 reliefs votifs, dont 30 d'Héra et 1 de Zeus. Il s'agit d'une « bâtisse rectangulaire, longue de 8 m., large de 4 m., avec orientation est-ouest et entrée du côté occidental, pavée avec des briques et couverte de tuiles »; les murs étaient en pierre et en argile. On a trouvé cette fois 45 reliefs votifs dont 39 d'Héra, 2 de Zeus, 1 d'Hermès, 1 d'Hécate, 1 de Cybèle. Bribes d'inscriptions, dont une dédicace Ἥρᾳ (p. 67, n. 25).

103 *a*. *Augusta Traiana.* — Dans l'épigramme *Bull.* 1948, 143, inscr. 1, A. M Woodward nous suggère : l. 3, [Ἑρμεῖ θ' ἡγ]ήτορι καὶ Διονύσῳ, et, l. 5, [ἀγ]λαομείδεσι Νύμφαις.

104. *Région du Nestos.* — L. Robert, *Hellenica*, V, 56-58 : sur Maronée et sur Abdère dans le livre de A. H. M. Jones (voir n° 105); R. écarte l'inscription honorifique *IGR*, I, 829 comme témoignage sur « les Bistones de Maronée ».

105. *Chersonèse.* — L. Robert, *Hellenica*, V, 35-58 : *Villes de la Chersonèse et de la Thrace*, critique les pages consacrées par A. H. M. Jones, *The cities of the Eastern Roman provinces*, 15-21, aux villes de la Chersonèse. Il montre que les

inscriptions de la région, comme les monnaies, ont été négligées par J. et il met en valeur celles qui attestent que les villes d'*Alôpékonnèse*, de *Madytos* et d'*Éléonte* subsistent encore à l'époque impériale. Il étudie notamment les deux inscriptions honorifiques, énumérant chacune une série de villes de l'Hellespont, *BCH* 1880, 516 et 1912, 277. Il traite aussi des villes de Koila et de Flaviopolis.

106. *Côte Nord de la Propontide.* — L. Robert, *Hellenica*, V, 54-55 : témoignages sur Bisanthe et Heraionteichos, dans une critique du travail de A. H. M. Jones (voir n° 105).

107. **Mésie.** *Nikopolis de l'Istros.* — L. Robert (n° 15), 141-146, rapproche les deux fragments G. Seure, *Nicopolis ad Istrum* (1908), 33, n. 15 et *Ath. Mitt.* 48 (1923), p. 116, n. 30 ; il reconstitue ainsi complètement l'épigramme gravée sur le linteau du prétoire, avec éloge de l'intégrité du gouverneur.

108. *Kallatis.* — J. H. Oliver (n° 32), 217-218, fait disparaître de l'inscription *IGR*, I, 654 (pour P. Vinicius) l'absurde lecture [ὑ]παταγῷ, que R. Syme n'expulsait pas encore ; il a conjecturé et on a vérifié sur la pierre : [ἀντι]στρατάγῳ (*pro praetore*).

109. *Histria.* — S. Lambrino, *Mélanges J. Marouzeau* (Paris, Les Belles-Lettres, 1948), 319-346 : *Le vicus Quintionis et le vicus Secundini de la Scythie Mineure*, publie ou reproduit les inscriptions, trouvées dans la muraille d'Histria élevée au IIIe siècle, émanant des *vici* du territoire et consacrées, chaque année, à diverses divinités, pour le salut de l'empereur. Ce sont 15 inscriptions latines, datant de 139 à 246, qui ont fait connaître les *veterani et cives Romani et Bessi* (venus du Rhodope) *consistentes vico Quintionis*, les *cives Romani et Lai consistentes vico Secundini* (L. voit dans les *Lai*, avec Parvan, des Thraces venus de Péonie et non, avec J. Carcopino, des Celtes ; il étudie l'expansion celtique dans la région) et le *vicus Celeris*. Une pierre nouvelle, de l'époque de Septime-Sévère, porte un texte grec (p. 324, 15) : — οἱ ἐκ τοῦ λεγομένου Λαϊκοῦ Πύργου, c'est-à-dire la *Turris* des *Lai*. Il traite aussi des *cives Romani et Lai consistentes vico Turre Muca*... (un nom thrace tel que Mucatralis ou Mucapor) tout près de Tomis. « Un Λαϊκὸς Πύργος et un *vicus Turris Muca* indiquent par leurs noms l'existence d'une fortification romaine à côté du village ». L. le met en relation avec la construction de *burgi et praesidia*, attestée sous Antonin, en 154, en Thrace, pour la région de Deultum (pp. 342-344). Il nous semble qu'il peut s'agir de « tours », indépendantes d'un système romain de fortifications, comme on en connaît dans maint domaine et maint village du monde antique (le raisonnement de la page 344 deviendrait bien plus simple).

110. H. I. Marrou (n° 5), 588-596 : *La patrie de Jean Cassien*, utilise des inscriptions de la Scythie Mineure (Dobrogea) pour fixer l'origine exacte de Cassien, *natione Scytha*. Dans la forêt de Seremet, à l'ouest du territoire d'Histria, des bornes (publiées par V. Parvan en 1912-1913) séparaient les villages Κασιανῶν καὶ Σπελούγων (nombreuses *speluncae* près de là, dans le massif de l'Apus) ; c'est de ce village de Κασιανοί, qu'aurait été originaire Jean Cassien, ou plutôt Jean le Cassien.

111. **Côte du Pont-Euxin.** *Olbia.* — Ad. Wilhelm (n° 123), 85-86, corrige l'interprétation donnée par Peek (*Philol.* 1932, 233) de l'épigramme *IPE*, I², 175 ; « ..hat W. Peek zwar ein Wort, [σκύ]λοισι, richtig ergänzt, den Satz aber sonderbar missverstanden ». Les mots δυσμενέ[ων σκύ]λοισι se rattachent au vers pré-

cédent κόσμησαν ναοῖς et sont à détacher de ce qui suit : τροπαιοφόρον κατάγοντες νείκην. On ne peut entendre avec P. : « In der Feinde Rüstungen einen trophäengeschmückten Sieg heimbringend ». — W. abandonne ainsi tacitement son supplément antérieur : [συνό]δοισιν (*Anz. Wien* 1931, 94), qui remplaçait celui de Latyschev : [ἐν ὄχ]λοισι. — L. Robert ajoutera prochainement quelques commentaires.

ILES DE LA MER ÉGÉE

112. **Délos.** — H. Gallet de Santerre et J. Tréheux, *BCH* 1947-48, *Rapport sur le dépôt égéen et géométrique de l'Artémision de Délos*, 235-238 : fragment d'une plaque de bronze conservant quelques syllabes d'un décret *stoichedon* du IVe s. Indications sur l'usage, très rare à Délos, du bronze pour les inscriptions.

113. H. Gallet de Santerre et J. Tréheux, *BCH* 1947-48, p. 415 et p. 417, fig. 30, publient la photographie du décret des Lacédémoniens en 403 (*Sylloge*^{3}, 119 *a*; Durrbach, *Choix*, 8; Schwyzer, 15; Tod (ci-dessus, n° 1), 99), complété par la découverte du haut de la stèle (8 lignes).

114. L. Robert, *Hellenica*, V, 5-15 : *Un décret dorien trouvé à Délos*, publie un décret de proxénie pour deux Athéniens et détermine, par l'analyse du texte, la ville dont émane le décret. Le dialecte, l'éponyme (secrétaire), le nom du mois (Gamilios), les subdivisions de la cité, τριακάς (étude de ce mot) et ἡμιόγδοος, ne donneraient aucune raison déterminante pour identifier cette ville dorienne. Mais le fait que les proxènes sont inscrits dans la tribu des Ἀορεῖς permet d'attribuer le décret à Phlionte, car Ἄορις était un des fondateurs de la ville (p. 15, au lieu de : « doit-on penser qu'Athènes était alors colonie athénienne? » lire « que Délos était colonie athénienne ? »).

115. J. Coupry, *REA* 1947, 78-87 : *Le sous-secrétaire des Amphictions d'Athènes à Délos*. C., qui prépare l'édition des textes amphictioniques de Délos et un ouvrage sur *Les Amphictions d'Athènes à Délos*, rétablit la mention du sous-secrétaire dans des intitulés d'actes amphictioniques de la seconde moitié du IVe siècle : *BCH* 1905, 423, n. 140 (que l'écriture ne permet pas de faire remonter plus haut que 360-350), *IG*, II^2, 1653 et dans *BCH* 1884, 295, n. 8, qu'il analyse et dont il propose une restitution.

116. O. A. W. Dilke, *Museum Helveticum*, 5 (1948), 60-64 : *Delian inscriptions on the theatre auditorium*. — D. cite le vieux *CIG* sous la forme *IG*, et les *Inscr. de Délos* sous le titre : Durrbach, *Choix d'inscr. de Délos*.

117. J. Delorme, *BCH* 1947-48, 255-261 : *Notes d'archéologie délienne*, 1. *Le* γαυλός *de la palestre*, réunit les passages des inventaires déliens où est mentionné le γαυλός, que des textes littéraires désignent comme un seau, et il pense qu'il y avait un de ces seaux en bois, cerclé sans doute de bronze, à l'étage inférieur de la palestre — c'est le sens qu'il donne à ἡ κάτω παλαίστρα de certains comptes —, avec lequel on puisait l'eau au puits ; dans le compte *IG*, XI 2, 165, l. 61, il traduit [γα]υλοὺς τοὺς ἐν τῇι παλαίστραι ἀνάγο[υσι —] par : « aux serviteurs qui montent les γαυλοί du rez-de-chaussée au premier étage de la palestre ». Dans le compte 147 A, l. 7, il explique le πρόδομον de la palestre, par analogie avec celui de la maison comme le décrivent les lexicographes, comme un vestibule ou hall de réception.

118. Dans l'épigramme d'Antisthénès de Paphos pour Simalos de Salamine (*I. Délos*, 1533) étudiée par W. Peek (*Bull.* 1942, 110), Ad. Wilhelm (n° 175), 80, écrit au vers 9 : τὰν σὰν ἴν' ε[ὐφρ]οσ[ύναν (Peek) κελα]δήσοι, au lieu de [ἐσί]δη, σοι (Peek), — au vers 10 : γ[ράμμα χαραξάμ]ενος, au lieu de γ[ράμμ' ἀνεγειράμ]ενος. Il annonce qu'il reviendra sur cette inscription.

119. W. Deonna, *La vie privée des Déliens* (Paris, De Boccard, 1948; 200 pp. in-8°). Ce volume doit servir d'introduction, dans l'intention de l'auteur, à son catalogue *Le mobilier délien*, paru dans l'*Exploration archéologique de Délos*, XVIII (1938). Compilation négligée, qui ne repose pas sur une étude sérieuse des inventaires déliens, dont l'édition dans les *Inscr. Délos* est trop souvent laissée de côté. Le travail n'est pas à refaire; il est à faire.

Voir n° 34 *a*.

120. **Rhodes.** — M. Segre, *Bull. Alexandrie*, 34 (1941), 29-39 : *Epigraphica*, VII, *Il culto rodio di Alessandro e dei Tolomei*, publie, avec photographie, une base trouvée près du stade antique, liste de prêtres qui compte encore 26 lignes; il la daterait de la fin du IIIe siècle. Sont nommés, outre 4 ἱεροθύται, les prêtres des divinités suivantes : Athana [Polias et Zeus Polieus] (leur temple, au sommet du mont S. Stefano, a été fouillé), Poseidon [Hippios ?], Apollon Pythios (le temple, fouillé récemment, était aussi sur la même montagne), les Muses, Dionysos (sacerdoces séparés), Asklépios. En outre, l'inscription nous fait connaître plusieurs sacerdoces, non encore attestés à Rhodes, de souverains : Alexandre (sans association avec Dionysos, comme l'avait conjecturé Van Gelder d'après les mentions, nombreuses, des concours Ἀλεξάνδρεια καὶ Διονύσια; S. constate que l'association des deux fêtes est tardive), — Ptolémée (l'institution du culte était bien connue par Diodore, XX, 100, 3 sqq.), — Ptolémée et Bérénice dieux Evergètes]. S. donne une photographie de la dédicace de Glaukon d'Athènes à Apollon Pythien (*IG*, XII 1, 25; *Ath. Mitt.* 1895, 227) et en abaisse la date jusqu'au règne d'Évergète. L'inscription *IG*, XII 1, 37, que S. cite p. 39, est reproduite aussi, avec attribution à Ptolémée IV, dans *OGI*, 76. — Cette inscription confirme heureusement ce que conjecturait Blinkenberg pour la liste de prêtres *Lindos*, 134 (inédite lors de l'article de Segre) : « Comme le prêtre d'Athana Lindia fait défaut, et qu'on trouve à sa place celui d'Athana Polias et de Zeus Polieus, il faut probablement rapporter toute la série suivante de cultes (y compris aussi celui de Poseidon Hippios?) à la ville de Rhodos. Cette manière de voir est confirmée par le fait qu'aucun des prêtres en question n'apparaît dans d'autres inscriptions lindiennes contenant des dédicaces ou catalogues de noms ». L'inscription de Lindos confirme le supplément [Ἱππίου] pour Poseidon; elle nomme, elle aussi, les sacerdoces distincts des Muses et de Dionysos. — S. annonçait plusieurs publications, documents ou études. P. 32, n. 1 : il devait montrer que les fêtes *Hippokathesia* étaient célébrées en l'honneur de Poseidon Hippios, et non d'Hélios, comme on l'admettait. P. 33, n. 1 : des inscriptions inédites ajoutent des témoignages (déjà *IG*, XII 1, 67) sur l'épithète d'Apollon Πυθαεύς; l'introduction tardive de cette forme à Rhodes serait d'origine argienne et liée à la tardive institution de l'oracle d'Apollon. P. 34 : inscriptions sur le culte d'Asklépios. P. 35 : inscriptions mentionnant les Ἀλεξάνδρεια.

121. G. Pugliese Carratelli, *La parola del passato, Rivista di studi classici* (Naples), I (1946), 138-142, avec les additions, *ibid.*, 399-400 : compte rendu des *Inscriptions de Lindos* de Blinkenberg (*Bull.* 1942, 3, 111-118, 122, 123, 124). P. 138, n. 1, additions à la liste des signatures d'artistes, d'après des textes récemment publiés ou encore inédits. Observations sur les n. 102; 246; 264; 419; — 384 *b* (pour τυχόντα καλλίστων ἀποκριμάτων, cf. L. Robert, *Études Anatoliennes*, 324, auquel renvoie *Bull.* 1942, 115); et *Annuario*, XXII, 175, n. 4. Notons que l'inscription des Σωσιγένειοι à Idyma (p. 141, n. 3) était connue très longtemps avant l'édition *Annuario*, IV-V, 477, n. 29; cf. *Études Anatoliennes*, 477. — P. publie à cette occasion quelques courtes inscriptions inédites de Rhodes. P. 140, dédicace à Zeus Atabyrios: Ἀγαθεμερὶς Διὶ Ἀταβυρίωι καθ' ὅραμα. Pp. 140, n. 3 et 399, il donne plus complètement l'épitaphe *SGDI*, 4345. P. signale, p. 139, n. 1, un autre fragment de la liste des prêtres d'Athana Lindia (Blinkenberg, n. 1), trouvé dans la région du théâtre de Lindos.

122. L. Robert (n° 15), 117-118, montre que l'Anastase Ῥοδίων κλυτὸς οἰκιστήρ de l'épigramme de *Clara Rhodos*, II, 208, n. 45, n'est pas l'empereur de ce nom, mais un bienfaiteur local, gouverneur ou citoyen. — *Ibid.*, 7, note 2, sur l'épigramme d'une fontaine à *Loryma*, *IG*, XII 1, 928.

123. *Lindos.* — Ad. Wilhelm, *Symbolae Osloenses*, 26 (1948), 78-92 : *Fünf Epigramme aus Lindos*. I (pp. 78-79), W. restitue l'épitaphe du Samien Léon, au IIIe s. a. C., *Inscr. Lindos*, 621, gravée sur une base qui portait un lion · [Παῖδά με Δαμοκλέους (le nom *ex. gr.*) ἱ]ερὰ Σάμος ἐξετέκνωσεν, | [θρέψε γλυκεῖα Ῥόδος (ou, si l'on préfère, θρέψ' ἐρατή με Ῥόδος ou bien θρέψ' ἐρατὴ δὲ Ῥόδος, plutôt que, par exemple θρέψε δ'Ἀριστομάχη, avec le nom de la mère) ·] οὔνομα δ' εἰμὶ Λέων · | [θὴρ δὲ κράτιστος (cf. Simonide, *Anth. lyr. gr.* Diehl. I, 5, p. 137, sur le tombeau d'un Léon; *IG*, XII 2, 285, avec *IG*, XII *suppl.*, p. 23), οὐ μ]ὲν θνητός, παρεδρεύει · | [ἀντ' ἀρετῆς δὲ θανὼν τοῦτ' ἔ]λαχον τὸ γέρας. W. cite aussi *SEG*, VIII, 530, comme épigramme parlant d'un lion funéraire. — II (pp. 80-84). W. reprend minutieusement l'étude de l'épigramme (*I. Lindos*, 698; vers 200 a. Chr.) pour un Kleonymos, vainqueur au bige aux Néméennes; il discute les restitutions de W. Peek (*Bull.* 1942, 124 *a*). Au vers 5, il songe à écrire : νίκα δ'ἔνθ[ε τ]έθαλε. Il soumet à un examen serré les deux derniers distiques, où il lit et restitue, v. 8-9 : δισσοῖς δ'οὔνομ' ἓν (Peek) α[ὖχ]ος (Peek) ὀχεῖ, | κύδε[σ]ι ἰσόκλητον. Il l'interprète ainsi : « Ein Name, οὔνομ' ἕν, trägt δισσοῖς κύδεσι, vermöge zweifachen Ruhmes, ein αὖχος ἰσόκλητον, den Stolz, von einem Priester des Helios[cf. v. 7-8 : προπάτωρ πάλωι αἰσίωι Ἡελίοιο κοσμεῖται] und einem Sieger in den Nemeien, seinem Nachkommen, getragen zu werden ». Dans la dernière phrase, il fait disparaître la mention de l'île de Chalkè introduite par Peek, et il lit et restitue : σαῖς δ'ἀγλαὸν ὤπασεν ἵπποις | χαλκείαι πράται [εἰκόνι πάτρα] γέρας (il donne des exemples où la seconde syllabe de πατρά est brève). — III (pp. 84-86). Pour la dédicace *I. Lindos*, 291, Blinkenberg a repoussé tout supplément (restitutions antérieures complètes de Wilhelm, *Beiträge*, 39, et d'Hiller von Gaertringen, *Hist. gr. Epigr.*, 114). W. abandonne, devant les lectures de Bl., sa restauration antérieure : ἐ[σθλὰ] κατ' ἀν[τιπά]λων [ἔργ' ἀποδειξάμενον]. Se conformant à ces lectures, il « tente » maintenant : σ[κῦ]λα κατ' ἀντιπάλων [πόλλ' ou πλεῖστ' ἀνενεγκάμενον]. — IV (pp. 86-90). W. élimine la difficulté que l'on avait trouvée dans le dernier

vers de l'épigramme sur le culte du petit dieu Ψίθυρος, *Inscr. Lindos*, 484. Sans rien corriger, il lit : πρὸς ἔτος, dont il donne des exemples; καὶ τούτῳ χρῆσθαι πρὸς ἔτος εἰς ναὸν Ἀθήνης exprime une décision bien ordinaire : « on se servira de cet argent annuellement pour le temple d'Athéna ». — Le n. V (91-92) est plutôt un exercice métrique qu'une restitution du fragment *Inscr. Lindos*, 496.

Voir nos 10, 11 et 223.

124. **Lesbos.** — K. Latte, *Museum Helveticum*, 4 (1947), 141-146 : *Zu den neuen Alkaiosbruchstücken* (*P. Ox. 18, 2165*), utilise des inscriptions : p. 143, le mot κάρυσα, décelé *BCH* 1935, 471; p. 145, il rapproche heureusement, dans le poème d'Alcée, la Héra Αἰολήια κυδάλιμος θεός du titre porté par les deux Agrippine dans des inscriptions de Mytilène, θεὰ Αἰολὶς καρποφόρος (sur ces inscriptions, étude prochaine de L. Robert).

125. S. Accame, *Riv. Filol.* 1946 (parue en 1947), 104-121 : *Roma e la lega dei Lesbi*, relève les rares documents sur la Confédération Lesbienne depuis le traité du début du IIe siècle a. C. jusqu'à la monnaie de Marc-Aurèle, et rappelle ce qu'on peut savoir des rapports des Romains, non point tant avec la Confédération Lesbienne (il n'en est pas question dans nos documents) qu'avec les villes de Lesbos. La Confédération aurait pu disparaître lors de la guerre mithridatique et elle aurait été reconstituée soit sous César, soit sous Auguste par Potamon. — Dans *IG*, XII *Suppl.*, p. 12, l. 37, A. lit : καθὼς Γναῖο[ς] (Pompée).

126. *Mytilène.* — J. Boüüaert, *Ant. Class.*, 16 (1947), 105-111 : *Aeolica*. Pp. 107-108 : 2. *IG, XII 2, 228* : *identification de la Mytilénienne Claudia Da.* —. B. restitue : Κλαυδίαν Δά[δαν, παρθενικὰν] ἡροΐναν, Γαίῳ [Κλαυδίῳ Διαφένῃ] τῷ εὐεργέτα παῖδα, y reconnaissant la petite fille de Potamon. Dans *IG*, XII *suppl.* 5, l. 10, il retrouve ἁ εὐεργέτις Δά[δα Διη], connue par *IG*, XII 2, 222. — Pp. 108-109 : 3. *IG, XII 2, 229* : *identification de* Κλαυδία Μελιτα —. Cette personne serait γυνα[ῖκα δὲ Γαίῳ Κλαυδίῳ, Ποτά]μωνος υἱῷ, Δια[φένη (correction à la copie de Paton qui donne : Ἀνδ[ρ—]) τῷ εὐεργέτα]. — P. 109-111 : 4. *IG XII, suppl. 112 : les avatars d'une épitaphe de Mytilène.* Ce petit fragment publié comme inédit *IG*, XII *suppl.*, 112, se retrouvait déjà dans *Ath. Mitt.* 1886, 267, n. 8, uni à d'autres fragments, auxquels d'ailleurs il ne peut se rapporter. B. le complète ainsi : [Δαδα Διαφένη] παρθενικὰ εὐ[εργέτις, Ποτάμωνος τῷ σωτ]ῆρος καὶ κτίστα [παιδόπαις, χαῖρε]. Signalons que, si la transcription en minuscules de *IG, XII suppl.*, donnait un *epsilon* pointé avant l'*upsilon* la transcription en majuscules donnait un *gamma*; en sorte que c'était être fidèle à la copie que de songer (*Bull.* 1940, 83) à γυ[νά].

127. *Érésos.* — J. Boüüaert, *ibid.*, 105-106 : 1, *IG XII supp. 129* : *un fragment « inédit » d'Érésos* : le fragment 129 est un morceau déjà connu de l'inscription *IG*, XII 2, 549.

128. **Mélos.** — R. M. Cook, *JHS* 1946 (paru en 1948), 115, et photographie, p. 116 : fragment d'inscription archaïque, avec -ναξ Μόσχο; le ψ a la valeur de ξ.

129. **Kos.** — M. Segre (article posthume publié par L. Robert), *Hellenica*, V, 102-128 : *L'institution des Nikephoria de Pergame*, ayant retrouvé la partie supérieure gauche de la stèle sur laquelle étaient gravées la lettre du roi Eumène II invitant la ville de Kos à la première célébration des Niképhoria et la réponse de la ville, unit le nouveau fragment au texte Welles, *Royal Correspondence*, 50 et donne une édition de l'ensemble; sa publication tranche un certain nombre

de questions pour l'établissement de ce texte et de celui d'Iasos. Restituant l. 5 l'épithète de la déesse : [— Νικηφόρον] | τε προσηγορεύκαμεν, S. examine à quelle date elle lui a été donnée et pense que c'est après la bataille de Chios, en 201 ; ce serait déjà à la fin du règne d'Attale I que la déesse aurait été ainsi nommée. Comme dans le nouveau fragment, l. 16, il est question de διὰ πεν[ταετηρίδος] et que d'autre part les Niképhoria stéphanites instituées en 181 étaient triétériques, S. conclut à un changement de périodicité des Niképhoria; les fêtes pentétériques non stéphanites, à 2 concours (gymnique et musical), auxquelles le roi invite Kos, ne sont pas les mêmes que les fêtes triétériques stéphanites, à 3 concours (y compris l'hippique) que l'on connaît à partir de 181. — Voir nº 173.

130. **Naxos**. — N. Kondoleon, *JHS* 1946 (paru en 1948), 115 et *BCH* 1947-48, 440 : près de la ville, stèle du Vᵉ siècle avec l'inscription Ἀρτέμιδος Τεμενίης.

131. **Andros**. — Ion I. Russu (nº 28), 59, n. 11, reconnaît le nom thrace [Δο]λήζελμις dans l'épitaphe *IG*, XII 5, 774. Il avait été devancé, à son insu, par Th. Sauciuc, *Andros* (1914), p. 156 (cf. *IG*, XII suppl. (1939), p. 131).

Ténos. — Voir nº 138.

132. **Chios**. — N. M. Contoléon, *BCH* 1947-1948, 273-301 : *Monuments à décoration gravée du musée de Chios*, I, *Stèle des danseuses*, publie, p. 278, les quelques mots (*stoichedon*) qui subsistent de l'épigramme accompagnant le monument (fin du Vᵉ siècle, selon C.).

133. D. W. S. Hunt, *ABS*, 41 (1940-45; paru en 1947), 29-52 : *An archaeological survey of the classical antiquities of the island of Chios carried out between the months of march and july 1938*. Pp. 36-37, au village de Katarraktis : deux inscriptions de quelques syllabes. Pp. 37-38, au village d'Emporios : quelques débris. P. 37, au bas, sur un fragment, l'éditeur lirait : — ιένεω· ἱερέα πελλο — ou Πελλο —. Il faut plutôt sans doute : — ιε νεώτερε Ἀπελλο[ῦς—]. Au-dessous : Ἐμνήσθη Μαρκιανὸς Ἐφέσιος Εὐτυχέους ἀρχιατροῦ φίλου (cf. *Bull.* 1941, 24). — P. 41. « I should mention that on the way from Kourounia to Aphrodhisia, on the north side of the hill above the latter, there is a stone called the γεγραμμένη πέτρα which bears the letter φ carved on it. From its appearance I should say it is more likely ancient that modern, but in the absence of any indication of its purpose or any other trace of civilisation I find it more cryptic than interesting ». N'est-il pas vraisemblable qu'il s'agit d'une borne portant en monogramme les lettres δρ(ος)? — P. 41, à Haghiasmata (ou Loutra), un « analemma » (IIIᵉ s. a. C.), donnant les solstices d'hiver et d'été (χει[μερι]νὸς τροπικός, τροπικὸς θε[ρι]νός) et l'équinoxe (ἰσημερινή), et les noms des signes du zodiaque (sauf le lion) en abrégé. — P. 46 : décret (vers 300?; formes ioniennes) pour 5 juges de Naxos et 5 juges d'Andros qui demandent à repartir : ἐπελθόντες ἐπὶ τὸν δῆμον ἠξιοῦν ἀποστέλλεσθαι διὰ τὸ χρόνον πολὺν ἀοτοῖς εἶναι τῆς ἀποδημίας. Le peuple de Chios décerne aux juges et aux peuples de Naxos et d'Andros les honneurs habituels. On ajoute, pour le retour, 50 drachmes à chacun (l. 35 sqq.) : δοῦναι δὲ καὶ εἰς κομιδὴν ἑκά[στωι τῶν δι]καστῶν δραχμὰς πεντήκον[τα]; les exétastes et les polémarques interviennent (sur ces deux collèges, cf. L. Robert, *BCH* 1933, 517, 518, 535, 537; *Études épigraphiques et philol.*, 128; J. Vanseveren, *Rev. phil.* 1937, 323). Les juges voyageront sur une trière : [ἐπιμεληθ]ῆναι ὅπως ἐπὶ

τριήρους κ[ομισθῶσιν (suppl. Condoleon) οἱ δι]καστaί. Plusieurs restitutions témoignent d'une grande inexpérience. Le document est republié par N. Condoléon dans *Rev. Phil.* 1949, 9-13. — Les carrières de Latomi, mentionnées p. 32, sont évidemment celles qui ont été déjà décrites par le géologue Teller (cf. Ch. Dubois, *Études sur ...les carrières... dans le monde romain* (1908), 125).

134. **Samos**. — L. Robert (n° 15), 55-60 et 101-102, reconnaît trois gouverneurs de la province des Iles, Aidesius, Ploutarchos et Gregorios, dans les dédicaces métriques à Héra *Bull.* 1942, 134 (les deux premières, *SEG*, I, 405 ; *IGR*, IV, 1725). Il les date du règne de Julien. — *Ibid.*, pp. 66-74 : commentaire de la difficile épigramme relative à un aqueduc et à une fontaine ; identification de cet aqueduc. Le thème du θαῦμα. P. 71, note 3, l'inscription *Ath. Mitt.*, 54 (1929), 137, n. 2, n'est pas une inscription chrétienne ; elle émane du collège des πρεσβύτεροι, groupés autour d'une palestre.

135. **Lemnos**. — M. Segre, *Annuario*, 15-16 (1932-1933 ; paru en 1942), 289-314 : *Iscrizioni greche di Lemno*, a publié les inscriptions qu'il avait trouvées lors d'un voyage en 1930. Il donne d'abord un catalogue des inscriptions déjà connues qu'il a revues dans l'île ou au musée de Mytilène, ou qui ont disparu ; note (p. 290, n. 1) sur la dispersion des pierres par les caïques et sur les voyages de *IG*, XII 8, 16. — Au musée de Mytilène, avec la provenance Lemnos, p. 293, n. 2 : dédicace par un [ἱερεὺς] Ἀπόλλωνο[ς] à — λανθιάδι (l. 5 καθιέρωσεν). P. 294, n. 3 : fragment byzantin. — *Myrina*. P. 294, n. 4 : à 4 km. du Kastro, borne d'un sanctuaire d'Artémis : *hόρος* τῶ τεμένως τὲς Ἀρτέμιδος, sans doute vers le milieu du VI^e^ siècle. La notation de ου par ω est intéressante. — P. 297, n. 5 : provenant sans doute du Kastro même, borne d'un autre sanctuaire d'Artémis, de la fin du V^e^ siècle, *stoichedon* : *hόρος* τεμένος Ἀρτέμιδος τῆς ἐμ Μυρί[νει]. — P. 298, n. 6 : borne hypothécaire, d'un type nouveau à Lemnos : Ἐπὶ Μεναίχμου [ἄρχοντος (inconnu à Athènes ; archonte lemnien, comme dans *IG*, XII 8, 18 et 19) · ὅρος] οἰκήματος ὑποκ[ειμένου — —]ηι μετὰ κυρίου Ἀ[— Ὀτρ]υνέως δραχμῶν [— ὥστε ἔχ]ειν καὶ κρατεῖν [κατὰ τὰς συν]θήκας τὰς κειμ[ένας] παρὰ Καλλιστ[ράτωι] Λαμπτρεῖ. Cf. *IG*, II^2^, 2758 et 2759. Pas postérieur au III^e^ siècle. — P. 300, n. 7 : fragment d'épigramme, *stoichedon*, de la fin du V^e^ s. ou du début du IV^e^. Communiqué à W. Peek, il a été publié dans *IG*, XII *suppl.*, 338. S. écrit au vers 2 : [γῆς π]έρι βαρνάμενος [καλλιχό]ρο πατρί[δος], | [ἄκ]ρως κτλ. ; au vers 4 : τούτω[ν μάρ]τυρες κτλ. Il pourrait s'agir de l'expédition de 411 racontée par Thucydide, VIII, 102. — *Hephaistia*. P. 303, n. 9 : quelques syllabes du début d'un décret du II^e^ siècle : Ἔδοξεν τῶι Ἡ[φαιστιέων δήμωι · ὁ δεῖνα Χαι]ρίου Λαμπ[τρεὺς εἶπεν]. — P. 304, n. 10 : fragment de liste de 16 noms, sans patronymiques ; IV^e^ siècle. Peut-être catalogue de clérouques. — P. 305 sqq., n. 11-13 : bornes hypothécaires. N. 11 : début du V^e^ siècle, le plus ancien exemple d'une πρᾶσις ἐπὶ λύσει ; confirme, avec le n. 4, qu'il y a eu des clérouques athéniens avant 446. — N. 12, antérieur à la fin du V^e^ siècle : Ὄρος χωρίο πεπραμένο ἐπὶ λύσει ὑπὸ Νικίο Εὐαινέτωι Ἐρχιεῖ, [— Διομ]ειεῖ, [Διοδώ]ρωι Ἐρ[χιεῖ] — X. — N. 13, milieu du IV^e^ s. :[Ὄρ]ος χωρ[ί]ου πεπραμένου ἐπὶ [λ]ύσει Μεν[εκ]λίδει Ἀμ[αξ]αντεῖ 500 (dr.). — P. 309, n. 14 : belle stèle du IV^e^ s. : Νεομένης (le nom semble nouveau) Θεοκλείδου Ἐρχιεὺς χαῖρε. [Σω]τέ[λης ? Θε]οκλεί-δο[υ]. — P. 311, n. 15 : épitaphe du III^e^ siècle : Φίλων Δημοκράτους Φυγελεύς. — N. 16 : épitaphe de l'époque impériale, avec 4 personnages d'une exécution gros-

sière : Διῆς, Καλαιτύχη [*nonne* Καλλιτύχη ?] Ἐπαφροδίτου Σμυρναίου χαίρετε. — P. 312, n. 17 : trois fragments d'une épigramme de l'époque impériale, communiquée à W. Peek, qui les a déjà publiés *IG*, XII *suppl.*, 340.

136. **Thasos.** — J. Pouilloux, *BCH* 1947-1948, 262-272 : *Inscriptions de Thasos*. publie deux inscriptions, courtes, mais intéressantes, trouvées en 1935 dans la démolition de la tour génoise. — I. Le proxène Olynthien Ἡρακλεόδωρος Ἀριστονίκου a dédié θεοῖς πᾶσιν : τὸν πύργον καὶ τὴν ἐξέδραν καὶ τὸν ἀνδριάντα. Il en a fait la dépense sur une partie des fonds qu'il avait confiés à un Thasien et qui lui ont été rendus : ἐκ τῆς παραθήκης ἧς κατέλιπε παρὰ Ἀρχεδήμωι τῶι Ἰστιαίου. Le texte doit dater, d'après l'écriture, de la fin du IVe siècle ou du début du IIIe, bien après la destruction d'Olynthe. Le bloc, incurvé, devait faire partie de la tour qui était sans doute proche de l'agora. Avec l'exèdre, l'Olynthien a fait ériger la statue du fidèle dépositaire. Le sanctuaire de « tous les dieux » était situé près de l'agora. — II. L'inscription d'une architrave (approximativement IIe siècle a. C.) indique que Θεοδέκτης Δαμοφῶντος a fait don à la ville (ἐπέδωκεν τῆι πόλει) d'une maison de rapport et d'ateliers : τὴν συνοικίαν καὶ τὰ ἐργαστήρια.

137. Fr. Sokolowski, *Maeander, Miesiecznik Poswiecony kulturze świata starozytnego*, III (Varsovie, 1948), 293-296 : *Kult Hereklesa na wyspie Tasos*, discute notamment du sens de ἐνατεύειν dans la loi sacrée d'Héraklès. — En polonais, sans résumé francais.

138. **Crète.** — H. Van Effenterre, *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe* (340 pp. in-8° et 3 pl.; Paris, De Boccard, 1948), étudie, dans un cadre un peu artificiel, les rapports de la Crète avec le monde grec du IVe siècle au IIe. N'ayant pas à nous occuper de la première partie : « La découverte de la Crète », ni de la 3e : « La moralité des Crétois » (cette dernière, ce « procès de moralité » (p. 273), est peut-être plus « belletristisch », et parfois forcée, qu'historique), nous signalerons les inscriptions publiées ou étudiées dans la seconde : « L'évolution hellénistique en Crète ». Pp. 120-126, précisions sur la Confédération des Oreioi (cf. *Bull.* 1939, 314) ; pp. 127-160, sur la Confédération crétoise et la date de sa fondation ; discussion sur κοινοδίκιον (mais cf. déjà C. B. Welles, *Royal Correspondence* (1934), pp. 234 et 345-346). V. discute la chronologie des inscriptions crétoises relatives à l'asylie du sanctuaire de Poseidon à Ténos; il songe, sans s'y décider définitivement, à distinguer deux séries de documents ; c'est aussi la solution à laquelle est arrivée de son côté M. Guarducci (*Bull.* 1946-47, 173). Il reconnaît dans le début de décret *IG*, XII 5, 868 B, grâce à l'onomastique, un décret d'Aptera; 868 A émanerait d'Axos. Pp. 173-200, chapitre consacré aux mercenaires. Pour les archers crétois (p. 175 sqq.), un document intéressant à ajouter est l'épitaphe métrique de Κάμων à Télos (*BCH* 1879, 43 ; *IG*, XII 3, 47), v. 3 sqq. : πολυπλάγκτου δὲ Ἄρεος ἐγραφόμαν | πιστὸς ἀεὶ προμάχεσθαι, ἐπεὶ ῥυτῆρα μ̣ε τόξω[ν] | [α]ἴνεσε καὶ Κρήτα πᾶσα κατ' εὐστοχίαν. P. 177, sur les stocks de flèches et les archers crétois, il est curieux de rapprocher G. Perrot, *L'île de Crète* (1867), 110-111 et 183-184. — Les pp. 201-273 sont consacrées à « La politique étrangère » et à « l'histoire de la Crète à l'époque hellénistique ». Pp. 222 sqq., 254 sqq., 267 sqq., ce qui est dit des textes sur l'asylie de Téos et des guerres créto-rhodiennes est à compléter (on trouvera la bibliographie dans le tome IV des *Études d'épigraphie et d'histoire* de M. Holleaux). P. 227, V. publie un fragment de

traité entre *Olonte* (d'après le lieu de trouvaille) et Rhodes; il est question essentiellement du serment, où l'on invoque, avec le Zeus de l'Ida et Poseidon, Hermes Hégémon. Il le date de la fin de 201, à la même époque que le traité entre Rhodes et Hierapytna. — P. 231, fragment du début d'un décret d'*Olonte* : Ἐπὶ δαμιοργῶν Ἀ[— —] Πολύκλευς· ἔδοξε [Ὀλον]τί[οις]. Il s'agirait du départ de la garnison rhodienne avec son épistate (cf., d'une certaine façon, le décret d'Érétrie Holleaux, *Études d'épigr.*, I, ch. II) : [ἐπειδὴ] ὁ χρόνος ὁ ταχθεὶς [ὑπὸ τοῦ δάμου] τοῦ Ῥοδίων ἐξίκει Ἀ [*nom, patronymique*]τῶι ἐπιστάται καὶ τοῖς με[τ' αὐτοῦ —] καὶ παραδεδώκαντι τὰ[ν νᾶσον ? καὶ τ]ὸ φρούριον. P. 319, V. publie un décret d'*Olonte*, du formulaire courant, pour un [Πο]λέμων Συμμάχου Χῖος (fin IIe s. a. C.). — On ne peut dire que des « expressions comme κυρία ἐκκλησία confirment la puissance souveraine de l'assemblée qui est un des traits caractéristiques du régime démocratique » (p. 165)! V. n'a pas bien lu Muttelsee, pp. 14-16, auquel il renvoie, qui ne dit heureusement rien de tel et qui, notamment, donne la référence Aristote, *Ath. Pol.*, 43, 4, où est expliqué ce terme fréquent. Relevons quelques erreurs relatives à des inscriptions. Il n'est pas question dans *SEG*, I, 414, de « produits pharmaceutiques fournis par Gortyne à un médecin de Tralles » (p. 111); cf. *Bull.* 1946-47, 172. — « Hégésandre et l'inconnu d'Oropos » (p. 153, n. 2) sont un même personnage (cf. L. Robert, *Coll. Froehner*, p. 31, cité p. 129). Dans le décret d'Athènes pour Eumaridas de Kydonia (*Sylloge*³, 535), V. fait un contre-sens sur la phrase relative au λάφυρον (p. 133); le sens qui nous paraît le bon est indiqué dans la *Sylloge*; V. s'en écarte sans le signaler; les textes sur le droit de prise et de représailles sont souvent mal compris, si on les lit sans préparation suffisante; Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 14 (1911), 200-201 entend ce texte comme Dittenberger et nous.

139. *Kydonia*. — N. Platon, *Epeteris Etaireias Kretikôn Spoudôn*, III (1940), 227-235 : Χανία — Ἀλχανία, complété par *Kretika Chronika*, I (1947), 239 sqq. : Συμβολὴ εἰς τὸ τοπωνυμικόν, τὴν τοπογραφίαν καὶ τὴν ἱστορίαν τῶν πόλεων καὶ φρουρίων τῆς Κρήτης, 248-255, soutient aussi que l'inscription *Sylloge*³, 940 (cf. maintenant *Inscr. Creticae*, II (1939), p. 116, n. 1), nous donne avec la Λαχανία κώμη ou Ἀλχανία κώμη (l. 23) le nom antique d'où est venu, par l'intermédiaire de l'arabe, le nom moderne de la Canée. Il soutient, dans cette inscription connue seulement par des copies anciennes, la forme Ἀλχανία contre la forme Λαχανία; il y voit un nom de lieu préhellénique, qu'il met en rapport avec *Vulcania*, *Vulcanus*, Βέλκανος etc.

140. *Cnossos*. — N. Platon, *Kretika Chronika*, II, 93-108 : Ἐπιγραφὴ ἱεροῦ ἐκ Κνωσοῦ, publie (avec photographie, Pl. I; on ne devrait pas noircir les lettres au crayon pour la photographie) une inscription très difficile, du IIe a. C. (selon l'éditeur; on peut penser aussi au Ier s. a. C.), gravée sur une stèle trouvée dans un mur moderne dans la région de Knossos. En tête, 6 ou 7 noms (l. 1-6), au nominatif avec patronymiques (l. 1, certainement pas Θυχάσις ὁ Ἐάνγελος; noms nouveaux ou rares : Αἴολος, Πηράντας, Δεξίνας, Κοίχις); ils sont précédés d'un énigmatique οἱ ἐπιλυκοι. Il s'agit d'une interdiction, conformément à un ordre divin : κατὰ πρόσταγμα σὺν θεοῖς πᾶσι καὶ τῶι πατρὶ (le père des dieux, Zeus) καὶ Ἀρτέμιδι Σκοπελίτι (l. 7-10). P. rapproche cette épithète de celle de Δερεᾶτις et Δεράμιτις, et il pense que le sanctuaire d'Artémis d'où provient cette inscription

pouvait être précisément le sanctuaire d'Arès à *Dera*, connu par des inscriptions sur le territoire de Knossos. Cela est entièrement exclu, car H. Van Effenterre (*Bull.* 1942, 140) avait montré que δέρα, δειράς ne désigne pas des crêtes ou des chaînes, mais des vallons hauts; c'est donc le contraire de σκόπελος. Certaines personnes sont exclues du sanctuaire (l. 11-15) : καὶ τὸς ἀφεταίρος καὶ ασσυριας ἀπὸ τῶ ἱερῶ ἀπέχεθθαι καὶ τὰ κατάλοιπα ἐμῖν μελησεῖ. Selon P., les ἀφέταιροι, qui sont ordinairement en Crète les hommes libres ne faisant pas partie des « hétairies », seraient ici les gens qui ne font pas partie de l'association religieuse à qui appartient ce sanctuaire. Quant à ασσυριας, P. y voit les hiérodules de la déesse Syrienne. Il nous paraît que l'explication du mot est encore à trouver, comme pour ἐπιλυκοι, sans doute comme accusatif pluriel masculin. Vient ensuite (l. 16-18) le nom du κιθαριστὰς Ἀριστόδαμος Διοκλέϊος et (l. 19-24) une nouvelle déclaration qui paraît être mise dans sa bouche, d'accord sans doute avec les personnages du début; elle est étrange et doit faire allusion à des discussions relatives à l'administration et au règlement du sanctuaire : ἀνεξέλεντα (P. l'explique comme une forme crétoise de ἀνεξελέγκτα) ἦτω (cette forme, que P. ne peut expliquer par le crétois, doit être un vulgarisme de la koinè; cf. des exemples dans *Hellenica*, VI, 14) τὰ ἐγὼ πράσσω καὶ μὴ, ἀψυχῆν, σὺν θεοῖς πάνσιν τ(ὰ) κατάλοιπα ἐμῖν μελησεῖ; cette admonestation se termine par un appel à la discipline : que chacun fasse la besogne qui lui est ordonnée : ἔρπεν ἐπὶ τὰ[ν] προκειμέναν χρήιαν, ὅποι κ[α] παρανκελθῆι.

Tylissos. — Voir n° 65.

141. *Gortyne.* — L. Robert (n° 15) étudie des épigrammes de Gortyne pour le préfet du prétoire Léontios (pp. 14-16); pour un Marcellinus, Ἑσπερίης ἰθυντῆρ (pp. 89-94), qu'il date du IV^e^ siècle.

142. *Dréros* — M. Lejeune, *REA* 1947, 274-285 : *L'inscription Isaluria de Dréros : Étéocrétois ou crétois?* L. réfute l'interprétation de l'inscription *Bull.* 1946-47, 174, présentée par V. Georgiev (*Bull.* 1948, 199 *a*). « L'essai de G. nous paraît irrecevable, en dépit d'une ingéniosité érudite qu'on aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître. Nous voudrions mettre en lumière les graves défauts de méthode qui, à notre sens, l'entachent de nullité. Et indiquer par là même si une autre tentative du même ordre demeure, à nos yeux, possible ». Il s'agit bien, d'après la gravure même, de deux textes différents, et non d'un texte suivi, comme le rétablit G. De plus, « G. a dû faire violence et à l'orthographe et à la phonétique et à la morphologie du dialecte crétois archaïque (pour ne rien dire de la syntaxe gauche et heurtée du texte qu'il restitue et de l'invraisemblance qu'il y a à supposer une dédicace de chevrier gravée au milieu de sept textes de lois ou décrets) ». Toute tentative pour reconnaître du grec dans le texte A est condamnée par les fins de mots, identifiées sans contestation possible par l'emploi des diviseurs de mots, et étrangères au phonétisme grec.

143. *Olonte.* — L. Robert (n° 15), 103-106; dans le distique pour Asklépiodotos (*Inscr. Creticae*, I, ch. 21, n. 13), gouverneur de Crète entre 382 et 384, R. retrouve, dans la dédicace à la Νίκη Ῥωμαίων, une allusion à l'affaire de l'autel de la Victoire alors en cours.

144. H. Van Effenterre, *REA* 1948, 55-59 : *Pieux flâneurs ou rescapés?*, publie une inscription chrétienne gravée sur un rocher, au sommet de l'îlot de Kolo-

kythia, au large de la presqu'île de Spinalonga : + Εὐχαριστῶ σε, Κ(ύριε), ὥτι τὴν ἐπιθυμείαν τῆς καρδίας μου εἴδωκάς μη καὶ τὴν θέλησειν τῶν χειλέων μου οὐκ ἐστέρησάς [με] etc. V. commente : « L'inscription est curieuse par la forme qu'elle revêt : c'est un verset du Psalmiste (Ps. XX, v. 3) que transcrit, en le déformant passablement d'ailleurs, le navigateur chrétien : τὴν ἐπιθυμίαν τῆς ψυχῆς αὐτοῦ ἔδωκας αὐτῷ καὶ τὴν δέησιν τῶν χειλέων αὐτοῦ οὐκ ἐστέρησας αὐτόν. Faut-il mettre les divergences entre notre texte et la version authentique sur le compte du pauvre Adrien, dont l'orthographe iotacisante est loin d'être impeccable ? [Tout le monde écrit ainsi à cette époque, et pas seulement le pauvre Adrien]. Faut-il y voir des variantes au texte traditionnel qui auraient été en usage dans la patrie d'Adrien ? Nous laissons à d'autres, plus compétents que nous en ces matières, le soin de trancher la question ». C'est, pour l'éditeur d'une inscription chrétienne, abandonner la partie un peu vite et avec désinvolture. Il suffit de consulter une édition de la Septante pour constater qu'on ne peut parler de « déformer passablement » la « version authentique » du Psaume, puisque καρδίας et θέλησιν sont également attestés et par d'excellents manuscrits ; cf., par ex., l'édition de Swete, *The Old Testament in Greek*, II (1891), p. 235 (corrections au Sinaïticus et psautier de Vérone) ; il ne s'agit pas non plus de quelque variante propre à la patrie d'Adrien. Les manuscrits offrant ces variantes ont, à l'occasion, tant d'autorité que l'édition critique de A. Rahlfs, *Septuaginta*, X, *Psalmi cum Odis*, 1 (1931), p. 108, donne, comme texte primitif, τὴν θέλησιν τῶν χειλέων (et τὴν ἐπιθυμίαν τῆς ψυχῆς) ; son apparat critique montre que καρδίας est le texte donné notamment par la recension de Lucien, par Théodoret, par des traductions latine, copte et syriaque, et que c'est le texte de la Vulgate latine ; θέλησιν s'appuie sur divers manuscrits grecs et sur une version latine. Sur l'usage épigraphique des Psaumes, il vaut la peine de consulter l'excellent article de L. Jalabert, dans le *Dict. Arch. Chr.* de Leclercq, III, 1731-1756 : *Citations bibliques dans l'épigraphie grecque* (1914) ; sur les variantes dans ces textes et sur leurs causes, cf. pp. 1748 et 1754 ; il est intéressant de relever que, du moins jusqu'en 1914, le verset du Psaume XX ne figurait pas encore dans la liste des versets transcrits sur la pierre (pp. 1732 et 1741). — L. 6, Κώνωνα nous semble probable. — V. signale d'autres graffites sur des rochers. Il intervient dans la discussion sur les graffites de l'île de Prasonisi (*Bull.* 1938, 320 ; 1942, 141) avec quelque longueur littéraire ; mais il n'apporte pas d'argument, ni d'opinion pour l'interprétation de εὔπλους, nom de personne ou adjectif. On ne voit pas nettement comment les « rescapés » de Prasonisi « voulaient marquer leur reconnaissance au Ciel », puisqu'ils ont seulement inscrit leurs noms, sans aucune formule religieuse. « Ils ne se doutaient point que leur humble action de grâces [que rien ne caractérise comme telle, ajouterons-nous] ferait un jour couler tant d'encre » ; bien sûr, mais *quid ad rem* ?

Voir n° 138.

145. *Itanos*. — G. Björck, *Eranos*, 46 (1948), 74 : *Supplenda Cretensia*, 1. Dans les épigrammes funéraires d'un jeune chasseur, *Inscr. Cret.*, III, p. 125, n. 39, B. restitue à la fin du vers 1 de la première : ἐνα[ργῶς]. Pour le vers 1 de la seconde, il suggère οὐ δορί με δμαθέντ[α καθῆκ' (ou κατῆξ') Ἄρης ὑπὸ γαῖ]αν.

146. *Hierapytna*. — Idem, *ibid.*, 74-75, 2 : dans l'épitaphe métrique *Inscr. Cret.*,

III, p. 71, n. 50, étudiée récemment par Ad. Wilhelm (*Bull.* 1946/47, 176), B. restitue *exempli gratia* le second distique : πατρῶιον μέλλοντα δόμον [παρα]νύ[μφιον ἕ]ξειν, | σωφροσ[ύνης ἕνεκεν κεῖται ἐν εὐσεβέων]. Et, « variationibus delectans », il n'écarte pas des suppléments très différents, comme σωφροσύνη θαλάμους ἤγαγ' ἐς εὐσεβέων, ou σωφροσύνη δὲ δόμους κτλ., et il ne serait pas exclu qu'au vers 2 on eût à écrire Πάνσων' au lieu de Πάνσων.

ASIE MINEURE

146 *a*. — Arif Müfit Mansel a publié une utile bibliographie de la Turquie antique, qui comprend aussi les publications relatives aux inscriptions grecques : *Türkiyenin arkeoloji, epigrafi ve tarihi coğrafyası için bibliografya* (*Türk tarih Kurumu yayınlarından, XII seri, N° 1*), XI et 616 pp. in-8, Ankara, 1948. (*Bibliographie de l'archéologie, l'épigraphie et la géographie historique de la Turquie, Publications de la Société turque d'histoire*). — Cf. *REG* 1948, 524-525.

147. **Mysie.** *Vallée du Haut-Caïque.* — J. et L. Robert, *Hellenica*, VI, 80-88, éditent ou rééditent des inscriptions provenant de cette région conservées au Musée de Manisa. Signalons, p. 80, n. 26, la révision sur la pierre (photographies de l'estampage) des lettres d'Hadrien à la ville d'Hadrianopolis-Stratonicée, en 127 (*IGR*, IV, 1156) ; 85, n. 29, dédicace à Asclépios Sôter.

147 *a*. C. B. Welles, *AJA* 1948, 391, doute que la restitution οἱ συμπορευόμενοι τῆς γινομέ[νης πανηγύρεως κά]τοικοι, proposée par M. Feyel dans une lettre royale (*Bull.* 1941, 125), soit acceptable grammaticalement.

147 *b*. *Cyzique.* — M. N. Tod, *AJPh.* 1949, 114-115 : *Epigraphical notes*, II, *A dedication from Cyzicus in the Ashmolean Museum, Oxford.* Sur la coupe de marbre *SGDI*, 5525, T. a lu la forme Δεσποίνησιν (Déméter et Korè), au lieu de Δεσπόνησιν.

148. **Ionie.** *Smyrne.* — L. Robert (n° 4), 81, n. 318, publie une inscription honorifique trouvée sur l'Agora de Smyrne, pour un grand-prêtre du culte impérial, Julius Ménéklès Diophantos, qui avait donné des combats de gladiateurs τοῖς ὀξέσιν pendant cinq jours consécutifs. — *Ibidem*, 82-91, n. 319 : série de reliefs saisissants du Musée de Smyrne : égorgement d'un gladiateur blessé ; combat contre les bêtes ; arbitre ; commentaires sur les noms des personnages ; l'un est tiré du nom de l'ours ; commentaire sur ἄρκος pour ἄρκτος.

149. *Clazomènes.* — L. Robert (n° 15), 110-114 : *Un proconsul d'Asie au IV° s.*, reconnaît dans l'inscription *IGR*, IV, 1554, le nom de Caelius Montius, et réunit 5 inscriptions de la province d'Asie relatives à son proconsulat, vers 350.

Téos. — Voir n° 27.

150. *Éphèse.* — J. Keil, *Jahreshefte*, 36, *Beiblatt* : *Zur ephesischen* ἐσσηνία, publie l'inscription d'un νεοποιὸς καὶ χρυσοφόρος, parallèle à *SEG*, IV, 535 (II°-III° siècle p. C.). Le personnage a rempli deux essénies, et il a reçu et traité (ὑποδεξάμενος) « les hellénodiques ». — L. Robert, *Hellenica*, V, 59-63 : *Les hellénodiques à Éphèse*, montre qu'il ne s'agit pas des hellénodiques d'Olympie, mais des hellénodiques créés, à l'imitation de ceux d'Olympie, pour les Olympia d'Éphèse. Il traite des hellénodiques autres que ceux d'Olympie : à Némée, à Épidaure, à Corinthe

(Isthmia), à Alexandrie et à Smyrne. Il explique l'inscription d'Éphèse pour un lutteur et pancratiaste *BCH* 1877, 290, n. 75.

151. J. Keil, dans *Halil Edhem hâtıra kitabı* (*Gedächtnisschrift für Halil Edhem)* (publié par la Société turque d'histoire, Ankara 1947), 181-192 : *Das Sarapeion von Ephesos*. K. montre que le grand édifice au S. O. de l'Agora, dégagé en 1913 et 1926, et considéré d'abord comme le temple de Claude, ne peut être ni un nymphée (Heberdey, Wilberg, Weickert), ni un temple impérial (Lietzmann), mais que c'est un sanctuaire des divinités égyptiennes, datant du IIe siècle p. C. Ainsi s'expliquent à la fois le plan (avec péribole d'un sanctuaire et temple) et l'installation hydraulique qui était nécessaire pour les besoins de ce culte. K. utilise dans sa démonstration deux inscriptions inédites trouvées sur place : dans l'une (dédicace à Caracalla, martelée), on retrouve les mots : τοῖς ἐπὶ θεοῦ μου Νείλου Σεράπιδι θύουσι ; dans l'autre, il y a sans doute mention d'un [ἀρχ]ίστολος καὶ ν[εωκόρος] ; le premier titre est nouveau, mais K. rapproche ἀρχιστολιστής et le doublet ἱερόστολος -ἱεροστολιστής, et les ὑπόστολοι des cultes égyptiens. K. signale aussi deux dédicaces inédites, l'une à Sarapis, Isis et Anubis à l'époque hellénistique, l'autre à Sarapis du Ier-IIe. s. p. C.

152. J. et L. Robert, *Hellenica*, VI, 40-42, montrent que le P. Servilius Isauricus qui a un culte à Éphèse n'est pas le proconsul de Cilicie, vainqueur des pirates, mais son fils, le proconsul d'Asie de 46-44.

153. L. Robert (n° 15) étudie plusieurs épigrammes du Bas-Empire. Pp. 21, 43-44, pour les gouverneurs d'Asie Andréas, Isidôros et Nonnos (*Bull.* 1943, 61). P. 61-62, le proconsul Ambrosius auquel se rapporte, au théâtre d'Ephèse, l'acclamation *Ephesos*, II, 45, était le Mylasien, proconsul d'Asie, connu par *Anth. Pal.*, IX, 671. — Pp. 87-89 : commentaire des deux épigrammes sur les constructions faites au théâtre par le proconsul Messalinus, *Ephesos*, II, 43-44. Au vers 2 du n. 43, R. écrit ἔργμασιν, et non ἔργμασιν. Il précise le sens du vers 1.

154. *Milet.* — Sur les épigrammes relatives à la restauration des Thermes ; L. Robert (n° 15), 129, 134, etc.

155. *Didymes.* — J. et L. Robert, *Hellenica*, VI, 119-120, commentent les épigrammes sur la source jaillie dans le sanctuaire de Didymes pendant l'invasion des Goths, *SEG*, IV, 467 ; sur les constructions faites par le proconsul Festus à cette source, cf. L. Robert, *Hellenica*, IV, 25, 68, 74-75.

Magnésie du Méandre. — Voir n° 27.

156. **Lydie.** — J. et L. Robert, *Hellenica*, VI, *Inscriptions grecques de Lydie* (137 pp. in-8° et 26 planches ; Paris, Adrien-Maisonneuve, 1948), publient les résultats épigraphiques et topographiques d'un voyage effectué en 1946 dans la plaine centrale de la Lydie. Ils ont visité plusieurs sites urbains et ont étudié les inscriptions du Musée de Manisa. Ils font connaître aussi des inscriptions copiées dans la région par G. Radet en 1887. — Ils ajouteront prochainement quelques inscriptions nouvelles relevées à Manisa en 1948. — Voir nos 157, 159, 160, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 170 ; voir aussi 147, 152, 155 et 182.

157. *Magnésie du Sipyle.* — J. et L. Robert, *ibidem*, 9-13, publient une stèle portant deux inscriptions d'époque différente : a) une dédicace à Isis et Sarapis, peut-être du IIes. a. C. ; b) une liste de thérapeutes de la fin du Ier ou du IIe s. p. C. Deux de ces thérapeutes sont qualifiés de ἱεροί. Parmi les noms, il faut signaler un nom

expressif en -ᾶς : Κολλυβᾶς, et le nom Κόττος. — 13, n. 2 : réédition de l'inscription funéraire avec interdiction et malédictions publiée par Contoléon, *REG* 1900, 498, d'après une copie qu'on lui avait envoyée ; elle provient de Sultan Yaylası, à 3 heures de Manisa ; observations sur ὦλη πανώλη, γένοισαν. — 126-130, G. Radet avait copié au même endroit deux inscriptions qu'il n'a pas publiées : n. 49, épitaphe ; n. 50 : inscription honorifique pour un magistrat Δικαφένης qui a fait des distributions d'huile ; le texte donne des détails fort intéressants ; en particulier l'huile distribuée est prise ἐξ ὁλκείων μεστῶν ; ce ne sont pas seulement les gens du gymnase qui en profitent : νέοι, γέροντες, παῖδες, mais les ἀπάλαιστροι.

158. *Région du Sipyle.* — L. Robert (n° 4), 79, n. 316 : nouveau relief de gladiateurs nommés : Ἑρμῆς, Κῦρος, Κίναιδος, Τροφόνι[ος].

159. *Région de Sarıçam.* — J. et L. Robert, *Hellenica*, VI, 57 sqq. : étude du site antique, toujours anonyme, de Sarıçam, où fut un sanctuaire de l'Artémis Persique. — 61, n. 20 : au village de Paşaköy, à une heure au sud de Sarıçam, fin d'une lettre de l'empereur Claude dont il ne reste que la date donnée par les noms des consuls P. Suellius Rufus et P. Ostorius Scapula. — De Paşaköy provient aussi l'épitaphe de l'évêque Macedonios (H. Grégoire, *Recueil Inscr. chr. Asie Mineure*, I, n. 333 *bis*) et il faut rectifier ce qui en a été dit par les différents commentateurs ; ce n'était pas l'évêque d'Apollonis. — 65, n. 21 : au village de Tepecik, un village a honoré un bienfaiteur τὸν ἐκ προγόνων τῆς κώμης εὐεργέτην ; ce village se nomme Μοσχακώμη. C'est sans doute cette localité qui devint un évêché de la province d'Asie au début de l'époque byzantine : Μασχακώμη. — 131, n. 51 : épitaphe d'un Servius Calpurnius Julianus, copiée par G. Radet à Tepecik.

160. *Sardes.* — J. et L. Robert, *ibidem*, 18, restituent dans *Sardis*, *Gr. inscr.*, n. 9, l. 3 : [ὁ δεῖνα Μακεδὼν] | Ὑρκάνιος. — *Ibidem*, 114, n. 46, ils publient une ciste avec épitaphe datée du stéphanéphore Χηνᾶς.

161. J. Keil, *Jahreshefte*, 36, pp. 121-134 : *Spätantikes Epigramm aus Sardes*, et L. Robert, *Hellenica*, IV, 34-47 et 149-151, repoussent l'interprétation de l'épigramme *Inscr. Sardis*, 83, donnée jusqu'ici ; ils y reconnaissent un éloge non point des travaux de fortification d'un gouverneur d'Asie réfugié à Sardes lors d'une invasion gothique, mais de l'administration intègre d'un vicaire (appelé en grec ὕπαρχος) du diocèse d'Asie.

162. *Hyrcanis.* — J. et L. Robert, *Hellenica*, VI, 18-26, après une étude historique et géographique sur la ville d'Hyrcanis, publient des inscriptions copiées soit au village de Papazlı, soit au musés de Manisa. N. 3 : une inscription honorifique datée du roi Eumène, émanant d'une colonie de Macédoniens : οἱ ἐγ Δεχθείρων Μακεδ[όνες. N. 4, provenant du village d'Alibeyli, une dédicace à la Μήτηρ Θεοῦ et à Zeus Seleukeos.

163. *Hiérocésarée.* — J. et L. Robert, *ibidem*, 27-55 : étude historique et géographique de la ville et publication d'inscriptions copiées aux villages voisins du site antique. N. 5 : une borne du sanctuaire d'Artémis délimitant le territoire qui jouit de l'asylie. Étude sur les documents épigraphiques qui concernent Publius Servilius Isauricus, proconsul d'Asie en 46-44. — N. 6-13 : réédition des inscriptions en l'honneur des vainqueurs aux Artemisia et commentaire sur la vie agonistique à Hiérocésarée. — N. 14 : inscription honorifique pour un

magistrat, qui est qualifié de ἱερός. — N. 15 : base de la statue du Sénat romain, qui porte le titre Ἐπιφανής; ce titre montre que la ville a fait cette dédicace au Sénat à une occasion où il lui a rendu un service mémorable, peut-être au moment de la confirmation de l'asylie en 23. — N. 17 : petit autel de Zeus Ktésios. — N. 18 : dédicace d'un autel de Dionysos καὶ τὴν περὶ αὐτὸν θόλον. — N. 19 : réédition, avec photographie, de l'épitaphe *Mouseion*, 1886, 32, n. 507 = *BCH* 1887, 94, n. 13 ; au-dessous de l'inscription, combat de coqs.

164. *Méonie*. — J. et L. Robert, *ibidem*, 105-113 : *Dédicaces de Méonie*. N. 42 : dédicace à Zeus Teimaios; au-dessus de l'inscription, petit relief représentant trois ânes ; une femme a fait cette dédicace en remerciement d'une prière exaucée, [ἀπέδ]ωκα τὴν εὐχήν (on peut augmenter les exemples de cette formule). Cette dédicace permet de corriger dans Le Bas-Waddington, 669 (= Buresch, *Aus Lydien*, 73, n. 35) Διεὶ Τερμαίῳ en Τειμαίῳ. — N. 43 : stèle d'expiation : dédicace à la Meter Taliménè par une femme, κολασθεῖσα ὑπὸ αὐτῆς. — N. 44 : dédicace à Artémis Anaitis qui est qualifiée d'ἐπήκοος et de l'épithète rare βοηθός ; notions de παράστασις et de βοήθεια des dieux dans les inscriptions. — N. 45 : réédition avec photographie du relief de Sabazios Wagener, *Inscr. gr. recueillies en Asie Mineure*, p. 3 sqq. ; nouvelle interprétation de l'ensemble.

165. *Satala*. — L. Robert (n° 4), 78, n. 315, publie la stèle d'un gladiateur, Ῥόδων, dont l'armement est curieux.

166. *Région de Daldis*. — J. et L. Robert, *Hellenica*, VI, 100-103, n. 39-40 : réédition avec photographie de la stèle funéraire décorée *BCH* 1887, 451, n. 11, et publication d'une stèle semblable ; elles ont été gravées à un an de distance et doivent sortir du même atelier.

167. *Julia Gordos*. — J. et L. Robert, *ibidem*, 89-100, publient ou rééditent des inscriptions de cette ville conservées au musée de Manisa : n. 33, stèle avec 7 couronnes d'olivier ; parmi ceux qui décernent les couronnes on voit, à côté des enfants, des éphèbes et des νέοι, les παιδευταί et οἱ ὑπὸ Θεόδοτον ἱππεῖς. Au-dessous de la septième couronne, la femme honorée se nomme Μαμαλη ; commentaire sur ce nom et sur Μαμαλον, et sur les « Lallnamen ». — N. 34-38 : épitaphes. N. 34 et 35 = Wagener, *Inscr. gr. recueillies en Asie Mineure*, 33, n. XI, et 30, n. IX ; photographies des deux stèles. N. 36, épitaphe inédite en prose avec insertion de phrases empruntées au style des épitaphes métriques ; mot πρόγαμος ; bizarreries grammaticales. — N. 37, épitaphe avec l'expression singulière πάπποι οἱ μεγάλοι et le terme de parenté nouveau καμβειν ; rapprochement avec κομβος d'une inscription de Kéramos et κομβιον d'une épitaphe d'Iasos (cf. *Études anatoliennes*, 469-471). — N. 38 : réédition avec photographie de l'épitaphe *AM* 1924, 147, n. 32, pour laquelle E. Preuner n'avait disposé que d'une mauvaise copie (*SEG*, IV, 654) incomplète ; il manquait notamment la l. 1 qui donne la date 305/6 p. C ; noms Ἀλύπιος, Ἀστέριος, Ἀχόλιος ; une amende sera payée εἰς τὸ ἀράριον Ῥωμαίων.

168. *Nord-Est de la Lydie*. — J. et L. Robert, *ibidem*, 117-122, publient une épitaphe du musée de Manisa, sans indication de provenance et l'attribuent à la région nord-est de la Lydie. L'inscription est datée d'avril 263 ; le défunt est honoré par ses parents, ses ἔνγιστοι φίλοι et par son maître Anysios. Il avait été capturé par les barbares qui l'ont gardé six mois et il mourut après son retour de

captivité. L'épitaphe permet de calculer la date de l'invasion des Goths (qui sont ici les barbares) dans l'Anatolie occidentale sous le règne de Gallien : le défunt avait été capturé en novembre 262.

169. *Thyatire.* — J. et L. Robert, *ibidem*, 70, n. 22 : réédition, avec photographie, de l'inscription sur une fontaine *BCH* 1886, 420, n. 27. — 71, n. 23 : dédicace à Auguste par ὁ ἱερεὺς αὐτοῦ ; attribution à Thyatire et photographie de la dédicace à la déesse Rome et à Auguste *IGR*, IV, 1304. — 72, n. 24, base de la statue d'un agonothète ; 73 sqq., réédition des documents concernant la Σεβάστειος καὶ Τυρίμνηος πανήγυρις et le concours des Σεβαστὰ Τυρίμνηα; commentaire sur le rôle de l'agonothète dans ces fêtes et les frais qui lui incombent ; sur les τιμήματα, comme récompenses à des artistes qui donnent des représentations, sans prendre part aux concours réguliers ; sur Apollon πρὸ πόλεως.

Voir n° 91.

170. *Parsada.* — J. et L. Robert, *ibidem*, 115-116, rétablissent le nom de l'association qui a rendu le décret restitué par Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 193-195, n. 167 et p. 378 : l. 7, il faut écrire, d'après une copie laissée de côté, [τ]ῶν Διαστῶν ; c'est la confrérie des Diastai.

171. *Hypaipa.* — L. Robert (n° 15), 18-20 : études des épigrammes pour le proconsul Flavius Anthemides Isidôros (Kaibel, 903 *a*; *Bull.* 1943, 15 et 66). Discussion sur la persistance du culte officiel d'Anaïtis au v^e^ siècle.

172. **Carie.** *Tralles.* — L. Robert (n° 15), 112-113 : commentaire de l'épigramme *REA* 1909, 296, pour le proconsul Caelius Montius, qui avait fait construire un long aqueduc.

173. *Iasos.* — M. Segre (n° 129) restitue d'après le texte de Kos les considérants du décret pour l'acceptation des Niképhoria de Pergame trouvé à Iasos (Welles, *Royal Correspondence*, 49).

174. Sur le mot κομβιον d'une épitaphe d'Iasos, voir n° 167.

175. *Halicarnasse.* — Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1947, *Zwei griechische Epigramme*, I, pp. 73-86, détruit pas à pas les restitutions proposées par F. Hiller von Gaertringen et par W. Peek (*Bull.* 1941, 136) pour une épigramme célébrant, avec Hérodote et Panyassis, leur patrie Halicarnasse. Il montre notamment que la restitution, au début, du premier distique de *AP*, IX, 768 (d'Antipatros de Sidon ; il étudie ensuite, pp. 86-97, cette épigramme dont il montre qu'elle a perdu un vers et deux hémistiches et qu'elle célébrait le phare d'Héraclée du Pont) ne donne pas de sens, et il conjecture le sens suivant : [Οὐδεὶς Ἀσσυρίων τοῖς ἐσσομένοις κελάδησεν | (il propose pour ce vers, entièrement reconstitué, une série de quatre autres rédactions) ἀνδρεῖ' Α]σσυρίη[ς ἄθλ]α (ou ἔργα) Σεμιράμιος. Il écrit ensuite, en rétablissant le début des vers : [ἄλκ' (au lieu de ὦλκ') ἀ]ν[δρ]ῶν δ'οὐκ ἔσχε Νίνου πόλις · οὐδὲ παρ' Ἰνδοῖς | [αὐ]τοφυὴς Μουσῶν πτόρθος ἐνετρέφετο · ∫ [πάντ]ων (repris de l'édition antérieure *Ath. Mitt.* 1896, 62, au lieu de [οὐδ'] ὧν) Ἡροδότου γλύκιον (l'adjectif est donc bien au comparatif) στόμα καὶ Πανύασσιν | [οὐκ] ἀφνειὴ (lecture sur estampage, au lieu de l'extraordinaire ἡρ[οφ]ανῆν) Βαβυλὼν ἔτρεφεν ὠγυγίη. L'épigramme n'est pas d'Antipatros de Sidon, ni d'un de ses imitateurs.

176. *Kéramos.* — Sur le mot κομβος d'une inscription de Kéramos, voir n° 167.

177. *Kaunos.* — *AJA* 1947, 198, donne le texte de deux inscriptions trouvées par G. E. Bean. Elles étaient gravées sur les statues élevées par le peuple de Kaunos à Mausole : Μαύσσωλλον Ἑκατόμνω Καύνιοι ἀνέθηκαν (pour l'absence de tout titre du dynaste et satrape, cf. *Inscr. Sinuri*, pp. 100-102) et à son père Hekatomnôs : Ἑκατόμνων Ὑσσαλλώμου Καύνιοι ἀνέθηκαν. Cette dernière atteste que l'on a eu raison de voir dans le Ἑκατόμνως Ὑσσαλδώμου d'une inscription du sanctuaire de Sinuri le satrape connu et de conclure qu'il avait eu pour père un Ὑσσάλδωμος (L. Robert, *Études Anatoliennes*, 572; *Inscr. Sinuri*, pp. 99-100). Elle apporte aussi un nouvel exemple de l'alternance λλ-λδ (cf. *Inscr. Sinuri*, pp. 20 et 100).

178. *Aphrodisias.* — L. Robert (n° 15), 47-53, publie une épigramme gravée sur la base de la statue de Tatianos, préfet du prétoire de 388 à 392. La statue fut renversée à la disgrâce du personnage et restaurée plus tard par son petit-fils. R. reconnaît le nom de Tatianos sous le martelage d'inscriptions en prose honorant Honorius, Arcadius et Valentinien. — Pp. 115-126 : *Deux épigrammes d'Aphrodisias de Carie et Asklépiodotos.* R. reconnaît dans l'Asklépiodotos des épigrammes Kaibel, 889 (revues), non pas le philosophe alexandrin de ce nom, mais son beau-père, grand personnage d'Aphrodisias, connu par la Vie du patriarche Sévère par Zacharie le Scholastique, en syriaque. — Pp. 127-135 : *Épigrammes d'Aphrodisias*, publie plusieurs épigrammes honorifiques du Bas-Empire trouvées aux Thermes dans les fouilles françaises de 1905 et de 1913. P. 127, statue d'un Rhodopaios, déjà connu par des inscriptions en prose ; il était πατὴρ τῆς πόλεως. P. 130, deux hexamètres pour un Hermias, qui a donné de l'argent pour les Thermes. P. 133, distique pour un Εὐγένιος. P. 133, deux distiques pour un Ménandros qui a réduit les impôts. — Cf. pp. 14 et 148-149 sur l'épigramme *Anth.* XVI, 35, gravée à Aphrodisias pour un gouverneur. P. 14, note 3, inscription due à un Helladios. Pl. I-II (cf. p. 130), photographies de la porte d'Aphrodisias avec l'inscription *REG* 1906, 227, n. 136.

179. **Lycie.** *Olympos.* — Ad. Wilhelm (n° 123), 89-90, corrige dans l'épitaphe *TAM*, II, 1037 : ἐπαφῶ τρῖς ὄ(ρχ)ους (au lieu de οἴκους) ἔνπροσθεν τοῦ σταδίου, τὸ ἐνη(ό)σιν (= ἐνηρόσιον; la copie porte ἐντρεσιν; Kalinka corrigeait (πρὸς) τὸ ἐν (μέ)ρεσιν) αὐτῶν πρὸς ἔτος ἐπιφέρεσθε χοάς. Il écrit : « statt τρῖς οἴκους, wenn auch Kalinkas Facsimile [soutenu par deux estampages] an dieser und einer späteren Stelle Z. 11 [καὶ εἶνε τοὺς οἴκους τοῦ προγεγρ(α)μμένου δικαίου], deutlich OIKOYC gibt, τρῖς ὄρχους gemeint sein muss ».

180. **Phrygie.** *Laodicée du Lykos.* — L. Robert (n° 15), 45-47, commente l'inscription honorifique pour un Constantinus *MAMA*, VI, 15. La ville a dû être le siège des vicaires d'Asie. — Pp. 88-89 : commentaire de l'inscription métrique du Bas-Empire, relative aux réservoirs d'un aqueduc, *Ath. Mitt.* 1896, 470.

Sanctuaire d'Apollon Lairbenos. — Voir n° 19.

181. *Aizanoi.* — J. Heurgon, *REA* 1948, 101-111 : *Les problèmes de Boulogne*, dans la lettre de Tibère à Aizanoi (Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 9463) adopte l'interprétation du premier éditeur, Kornemann (*Klio* 1909, 422 sqq.; 1910, 258 sqq.), qui reconnaissait Boulogne-sur-Mer dans la [B]ονωνία ἡ ἐν Γαλλίᾳ, d'où a été écrite cette lettre ; il réfute les arguments de C. Jullian (*REA* 1910, 200 et 417) qui voulait y voir Bologne. Il montre que, d'après ce texte, Bononia, nom

celtique, n'a pas été un nom employé seulement à époque tardive pour Gesoriacum et n'a pas été « la ville neuve ». — On ne peut pas dire, avec H. (p. 103), que l'identification de Kornemann « en France... après deux entrefilets de C. Jullian » a été « tenue pratiquement pour nulle et non avenue ». Car le texte a été reproduit dans *IGR*, IV, 1693 (qui a échappé à H.), où Cagnat a écrit : « Boulogne-sur-mer (Pas-de Calais) », sans d'ailleurs évoquer la discussion postérieure. Pour l'opinion de Kubitschek sur la question, ajouter : *Num. Zeitsch.*, 59 (1926), 121-122; cf. aussi O. Hirschfeld, *CIL*, XIII 4 (1916), p. 42.

182. *Kadoi*. — J. et L. Robert, *Hellenica*, VI, 103, n. 41 : réédition avec photographie de la stèle funéraire avec représentation d'objets domestiques *Mouseion*, III (1880), 159, n. 317. — C'est de là que doit provenir aussi l'inscription Keil-Premerstein, *Erste Reise*, n. 191, copiée à Kula, mais qui porte après la date : καθὼς ἄγουσιν Ἀζανεῖται.

183. **Bithynie**. — H. G. Pflaum, *Le marbre de Thorigny* (n° 33), 65-71 : *Le rétablissement par Alexandre Sévère du statut sénatorial de la province de Pont et Bithynie.*

183 *a*. *Région de Nicomédie*. — Du volume VII des *Hellenica* (ci-dessus, n° 3) nous analysons ici le chapitre II, *Inscriptions de la région de Yalova en Bithynie* (pp. 30-44), sans attendre le prochain Bulletin, pour y signaler une addition. — R. publie des inscriptions trouvées par Rüstem Duyuran sur la côte sud du golfe de Nicomédie, à l'ouest de Yalova (*Pythia Therma*). P. 30, épitaphe avec bas-relief. P. 30 sqq., n. 1 : bas-relief votif dédié à Zeus Brontaios et à Déméter, figurés sur le relief avec Hermès. R. réunit les témoignages sur le culte de Zeus Brontaios, qui est attesté dans cette région et en Paphlagonie. P. 32 sqq., n. 2 : fin d'une inscription dorienne honorant un bienfaiteur d'un ταλαμών (étude de ce mot et relevé de ses attestations dans l'épigraphie de Byzance) et de couronnes, et émanant d'une association des Brontaïstes. P. 34 sqq., n. 3 : début d'une inscription honorant un prêtre, agonothète et gymnasiarque, dont le nom a été martelé ; il a renouvelé la fête de Zeus Πρατομύσιος ; les derniers mots conservés restent obscurs. R. montre que cette région, la péninsule entre Nicomédie et Kios, était primitivement un territoire mysien (Pseudo-Scylax, Apollonios de Rhodes, Strabon); d'où le culte de Zeus Prôtomysios. En partant du dialecte dorien de ces inscriptions et de l'éponymie du hiéromnémon, R. montre qu'il s'agit là d'une enclave du territoire de Byzance sur la côte de Bithynie ; il étudie la Pérée de Byzance, d'après Polybe, IV, 52 et Strabon, XII, 576; il touche aux reliefs de Mysie *BCH* 1899, 592-599, et il conteste que tous fassent un groupe de même provenance; il discute de ceux qui ont été trouvés à Trigli. R. réunit les témoignages sur l'éponymie du hiéromnémon à Byzance. Le n. 3 est daté [ἐ]ρο[μν]αμονούσης Βρουττίας Κρισπείνης. En cette femme, H. G. Pflaum nous signale justement qu'il faut reconnaître, bien qu'elle ne porte pas ici le titre de Σεβαστή, Bruttia Crispina, qui fut la femme de Commode depuis 178 jusqu'à, au moins, 187 (cf. *Pros. Imp. Rom.*², I, p. 374, n. 170; pour les monnaies grecques, il faut renvoyer à R. Münsterberg, *Num. Z.*, 59 (1926), *Die römischen Kaisernamen der gr. Münzen*, 25, où l'on voit que le nom de Βρουττία n'apparaît pas seulement sur les monnaies de Byzance, mais aussi à Thyatire). L'éponymie de Crispine à Byzance est un cas à ajouter (les monnaies de

Byzance ne le faisaient pas connaître) à la liste des empereurs ou impératrices nommés comme éponymes municipaux, dressée par L. Robert, *Études épigr. et phil.*, 144-150 (pour Byzance, p. 146) et *Hellenica*, I, 15, n. 1 ; II, 51, n. 6, et, pour Byzance spécialement, 154.

183 *b. Nicomédie.* — M. N. Tod, *AJPh.* 1949, 116-117 : *Epigraphical notes*, III, *A Bithynian donation-list.* Dans le fragment Dörner, *Inschr. aus Bithynien*, 27, T. écarte l'interprétation des syllabes ολόρου et ἐρβυλίωνος comme les noms de sortes de vins (rattachés à οἴνου, qui fait suite) ; il y voit les noms propres thraces Ὀλόρου et [Σ]ερβυλίωνος. — T. a oublié (cf. son *Progress of Greek epigraphy*, *JHS* 1945, p. 93 et note 867 ; il ne connaissait alors le livre de Dörner qu'à travers l'article de L. Robert) que déjà, dans un long article sur le livre de Dörner, *Rev. Phil.* 1943, 176-201 (*Bull.* 1943, 71), L. Robert avait traité de cette inscription, pp. 194-195, et expulsé ολόρου et ἐρβυλίωνος, y reconnaissant les génitifs de noms de personnes (— οδώρου, et non pas Ὀλόρου). Sur le sens du mot γυμνασιάρχης, voir le commentaire de L. Robert, *ibid.*, 192 et 194 ; sur l'ὀρχίολος, *ibid.*, 194-195 ; sur l'onomastique thrace en Bithynie, *ibid.*, 199-201 (cf. *Bull.* 1946-47, 189, n. 4).

184. **Pont.** *Thermes des Phazimonites.* — L. Robert (n° 15), 75-83 : commentaire des épigrammes sur l'aménagement des thermes *Studia Pontica*, III, 26. Les thèmes des Nymphes, d'Héphaistos et des Charites. Bains d'hommes et de femmes.

185. **Pisidie.** *Antioche.* — L. Robert (n° 15), 64-66 : commentaire des épigrammes relatives à des travaux hydrauliques exécutés par des gouverneurs *Rev. Phil.* 1922, 132-134.

186. **Pamphylie.** *Attaleia.* — En analysant *Bull.* 1948, 229, les inscriptions publiées par E. Bosch et en présentant un certain nombre d'observations, nous n'avions pas songé à vérifier si des inscriptions présentées comme inédites ne seraient pas déjà publiées dans l'ouvrage de base de Lanckoronsky, *Villes de la Pamphylie*. Nous constatons que le n° 32 n'était pas seulement publié dans *CIG*, 4340 *c*, mais dans Le Bas-Waddington, n. 1366 et dans Lanckoronsky, n. 23 ; le début était déjà reconnu : M. Καλπ[ούρνιος] M. υ[ἱός] ; il reste la lecture du *cognomen*. — Le n. 34 était publié dans Lanckoronsky, n. 25, de façon un peu plus complète et conforme à la copie de G. Hirschfeld que nous avons signalée.

187. J. H. Oliver (n° 31), 437-438, remarque comme nous (*Bull.* 1948, 229, inscr. 10 et 11), mais indépendamment, que le proconsul d'Achaïe Calpurnius Rufus (connu sous Hadrien, dans Ulpien) ne peut être le personnage de ce nom connu par des inscriptions d'Éphèse et d'Attaleia (*SEG*, II, 696, et inscr. 10 et 11 citées ci-dessus). Comme G. Pflaum, il restitue [πρεσβευτὴν] Ἀχαίας dans l'inscr. 22, *Bull.* 1948, 229. De plus, il identifie le personnage de l'inscr. 21 avec celui qui a été honoré par l'inscription acéphale d'Attaleia, *SEG*, VI, 650.

188. *Sidè.* — L. Robert, *Hellenica*, V, 69-76, expliquant un proverbe relatif au port de Sidè, rattache à la vie très active et difficile de ce port une série d'inscriptions formée des bases de statues de vainqueurs dans un concours local ; il explique le sens de ἐπιβατήριον, fête d'Athéna et d'Apollon ; le concours devait comporter des cérémonies pour célébrer l'heureux débarquement des navigateurs sur lesquels veillaient les dieux poliades dans le port.

189. L. Robert (n° 15), 51-52, reconnaît le préfet du prétoire Tatianos dans le dédicant de l'inscription honorant Valentinien, Théodose, Arcadius et Honorius, *CIG*, 4350.

190. **Cilicie.** — H. Bossert et Bahadır Alkım, *Karatepe, Kadirli ve dolayları, İkinci ön-rapor* (*Karatepe, Kadirli and its environments, Second preliminary report*) (Publ. Univ. Istanbul, n. 340; 1947; 32 pp. in-4°, en turc et en anglais, et 45 pl.). Dans ce second rapport sur les sensationnelles découvertes de Karatepe (inscriptions bilingues en phénicien et en hittite hiéroglyphique), les auteurs donnent aussi des inscriptions grecques et latines copiées dans la ville qui est leur point de départ pour la fouille de Karatepe, Kadirli (Kars Bazar) que l'on a proposé d'identifier, sans en avoir encore de preuves, à *Flaviopolis* ou à *Flavias*. Des inscriptions qu'ils ont trouvées ou retrouvées, ils donnent des photographies (de la pierre ou de l'estampage, ordinairement beaucoup trop grandes pour ce qui est utile et pour leur importance) et des fac-simile (le plus souvent inutiles), rarement des transcriptions. Nous donnerons ici les transcriptions d'une partie de celles qui sont inédites. Il y a, nous semble-t-il, une surabondance de reproductions inutiles; pour prendre un seul exemple, pl. 34, pourquoi reproduire le fac-simile d'Heberdey-Wilhelm à côté du fac-simile des auteurs? Pourquoi d'ailleurs reproduire même ce dernier puisqu'il n'apporte rien de nouveau? Pourquoi dire que le texte avait été publié « nearly correct » par Heberdey-Wilhelm alors qu'il n'y a absolument aucune différence de lecture? On aurait pu facilement faire une publication simple, claire et conforme aux meilleurs usages courants d'aujourd'hui, alors qu'on se perd dans ces longueurs et ces répétitions qui donnent du superflu et laissent manquer de l'essentiel. Par exemple, pour la bilingue gréco-latine signalée ci-après, à quoi bon le fac-simile qui remplit presque toute la planche 35, puisqu'on a la belle photographie qui garnit la planche 10, en plus des 4 photographies de la pierre sur la planche 11? Une transcription eût été bien plus normale et attendue; or, les transcriptions n'ont pas été données, dit-on, p. 17, « as we are restricted to space ». Que de place il y avait à gagner qui aurait suffi, et très au-delà, pour les transcriptions? Toute la planche 28, avec ses reproductions de fac-simile ou des transcriptions en majuscules d'inscriptions copiées par Heberdey et Wilhelm, et non retrouvées, est elle aussi encombrante. — P. 21, et (pl. 8) fig. 39, (pl. 9) fig. 45, et (pl. 34) fig. 178 *a* et *b* (les inscriptions ne sont pas numérotées et les reproductions en sont dispersées en plusieurs parties du volume), nouvelle dédicace Διὶ Σωτῆρι καὶ Θεοῖς Ὀλυμπίοις, comme on en connaît plusieurs en ce lieu; celle-ci émane de M. Αὐρ. Φρόντων, υἱὸς Φρόντωνος, ὁ δημιουργός; les textes déjà connus émanent aussi de démiurges et ils permettent de restituer le second texte de la même pierre : Διὶ Σω[τῆρι καὶ] Θεο[ῖς Ὀλυμ]πίοις, — — Φίρμο[ς ὁ δημιουργὸς] κα[ὶ ἱερεύς]. — P. 21 et fig. 41, 42 et 175 *a* et *b*: fragment de dédicace aux empereurs. — P. 21, fig. 17, 46, 49, 50, 51, 52 et 180, épitaphe grecque et latine du fils d'un *tribunus militum* de la *legio VI Ferrata*, originaire de Carsulae (Ombrie); depuis 71, cette légion était campée dans la Commagène. *L. Conetanio L(ucii) f(ilio) Crust(umina) Proculo Carsulas, vixit an(nos) XXIII, me(nses) XI, d(ies) XX[VIII L.] Coneta[nius P]rocu[lus trib(unus) leg(ionis)] VI Ferr(atae) [filio] piissimo*, suivi des mots : [Λ. Κ]ωνητανίῳ Λ(ουκίου)

υἱῶι [Πρ]όκλῳ · ἔζησεν ἔτη [κγ'], μῆν(ας) ια', ἡμ(έρας) κη' · Λ. Κω[ν]ητάνιος Πρόκλος χ(ιλ(ι)ά)ρ(χος) υἱῷ εὐσεβεστάτωι. — P. 22, fig. 47, 48 et 179 : considéré comme une dédicace au Zeus d'Héliopolis ; ce peut être aussi une dédicace Διὶ Ἡλ[ίῳ — —] Ὑπάτῳ — Φῆλι[ξ ἱερεὺς] καὶ δη[μιουργός] ; ce pourrait être le [M. Αὐρ.] Φῆλιξ connu par *IGR*, III, 911. — Parmi les 15 épitaphes qui suivent (p. 22 ; pl. 36 et 37), relevons les noms Κρονίδης (2 fois ; nous reviendrons sur ce nom), Σουβαῖος, Ταρκονδμωτος. Dans l'épitaphe d'un Ἀντωνεῖνος, par son fils (fig. 79, 80 et 195), « we have not, as yet, been able to interpret the date formula in the first line » ; il n'y a pas une date, mais le *praenomen* et le *nomen* (ce dernier suivi de la barre d'abréviation) d'Antoninus : Γ(άιον) Φάβ(ιον) Ἀντωνεῖνον ὁ υἱὸς τὸν πατέρα μνήμης χάριν. — L'épitaphe, fig. 81, 82 et 196 est intéressante par la mention du sculpteur : Ζώσιμος Ἡλιοδώρῳ τῷ υἱῷ μνήμης χάριν · ἔγλυψε δὲ Αἰλιανὸς Καργάτης (et non : « two artisans, Ailianos and Argates ») ; Καργάτης pourrait être un second nom ; il est plus vraisemblable que c'est un ethnique. — Pp. 23-24, les auteurs analysent 6 épitaphes trouvées aux environs de Kadirli ou de Karatepe. Signalons les noms Κρονίδης (fig. 85 et 198) et Μίθρης Ταρκονδιμότῳ (fig. 88 et 202). Dans l'épitaphe fig. 90, 91 et 201, ἡ κυρία est plutôt la patronne que la femme de l'affranchi (ἀπελεύθερος) Παρθένιος.

SYRIE, PALESTINE ET IRAN

191. **Syrie.** *Syrie du Nord.* — L. Robert (n° 15), 78, retrouve dans *Anth. Pal.*, IX, 639, le modèle du distique gravé sur une tour *Syria Princ. Exp.* III B (1903), 829. — P. 81 : étudie le sens de χάρις dans l'inscription d'un bain (473 p. C.), *Am. Exp. Syria 1899-1900*, III, n. 217.

192. *Anasartha.* — L. Robert (n° 15), 136-137, interprète par une coupe différente certains vers de l'épigramme chrétienne *Inscr. Syrie*, II, 297 (*Bull.* 1940, 172), relative à la construction d'une église de Saint Serge.

193. *Couvent de Saint Syméon.* — *AJA* 1947, 448 : brève discussion de l'étude de J. Obermann, *Bull.* 1948, 236.

194. *Palmyre.* — J. Starcky, *Guide archéologique de Palmyre* (*Mélanges Beyrouth*, 24 (1941), 70 pp.). Signalons cette utile et claire mise au point, pour fournir leur cadre aux inscriptions.

195. *Doura-Europos.* — H. N. Porter, *AJPh.* 1948, 27-41 : *A bacchic graffito from the Dolichenum at Dura.* Dans le quartier militaire de la ville, on a fouillé en 1935-1936 un temple consacré à Jupiter Dolichenus (et sans doute à Juno Dolichena, invoquée comme ἡ κυρία) et à Zeus Hélios Mithras Tourmasgade ; il a été construit en 211 par des unités de l'armée romaine et a dû garder toujours un caractère militaire. Sur le mur d'une pièce était gravée en deux colonnes, avec des répétitions, une pièce intitulée ᾠδάριν, où il y a des fragments d'hexamètres. L'éditeur la reconstitue à peu près ainsi : Δεῦρο γελῶν μετὰ Μαινολίδων ἁλόχευτε (c'est le plus ancien exemple du mot, connu par Nonnos et Colluthus) Βρόμιε, || καὶ σὺ, μάκαρ, μετὰ Μαινολίδων, χρησμῳδέ · | καὶ μετὰ Μαινολίδων κάλεσον, θόασον, Σάτυρε· καὶ σὺ, μάκαρ, μόλε παντομέδων (jusqu'ici connu seulement comme nom de cheval, par *SEG*, VII, 213, l. 23, bien que l'idée soit fréquente dans le culte) κάλεσον Βρόμιε · | καὶ μετὰ τῶν προπολῶν (? P. désespère de cette ligne) |

δεῦρο γελῶν μεθύων Σάτυρε · | μετ' ἐφήβων Γμεναίων (première attestation de ce pluriel), μετ' Ἐρώτων, Ἀφροδίτη.

196. **Phénicie.** — Ch. C. Torrey, *Berytus*, 9 (1948), 45-50 : *The exiled god of Sarepta* (avec pl. XIV), publie une tablette de bronze parvenue de Syrie par le commerce des antiquités dans la collection de Yale University ; c'est une dédicace : Θεῷ ἁγίῳ Σαραπτηνῷ Συνέγδημος εὐξάμενος ἀνέθηκεν. Telle est évidemment la transcription à adopter ; car un nom de dédicant ne peut manquer ; le nom Συνέγδημος est attesté ; T. fait, bizarrement, de ce mot un appellatif συνέγδημος, et traduit « a fellow-exile ». Il rapproche ce nouveau texte de l'inscription de Pouzzoles *OGI*, 594, qu'il restitue (photographie d'estampage, Pl. XV) : κατέπλευσεν ἀπὸ Τύρου εἰς Ποτιόλοις θεὸς [ἅγ]ιος (Σ)αρεπτηνὸ[ς], ἤγαγεν [ἴς] ἡλείμ κατ' ἐπιτο[λὴν τοῦ θεοῦ]. Il traduit : « there sailed from Tyre to Putebli the holy god of Sarepta, conducted by a man of the Elim, in accordance with the [divine] command ». Sarepta était située entre Tyr et Sidon. Il est bien vrai que la nouvelle inscription assure le nom du dieu dans l'inscription de Pouzzoles et confirme d'abord, contre Clermont-Ganneau (suivi par Cumont et par Lidzbarski), qu'un dieu était nommé, et non pas un homme appelé Θεοσ[έβ]ιος (ce qu'avait repoussé Dittenberger) ; elle permet aussi de suppléer l'épithète [ἅγ]ιος au lieu du [Ἥλ]ιος des précédents éditeurs ; mais l'histoire du « compagnon de voyage du dieu » repose sur une erreur initiale, ainsi que la très étroite relation que T. veut établir entre les deux inscriptions (p. 46) : « They [the Phoenician party] went forth as exiles, and their god went with them. At the time of sailing the votive offering was made. Sometime after they had landed in Italy the marble slab containing the account of the journey was prepared and put in place ». De même doit tomber ce que dit T. (p. 47) sur les rapports d'intimité entre le fidèle et le dieu, compagnons de voyage et d'exil. — L. 5, le supplément ἴς est une transcription du mot phénicien *'iš*, « homme ». — Sur le commerce oriental à Pouzzoles, il ne suffit pas de renvoyer à Dittenberger, *OGI*, 595 ; il est indispensable de lire Ch. Dubois, *Pouzzoles antique* (1907), 83-110 : *Les Orientaux à Pouzzoles* et 148-163 : *Cultes d'Orient*, avec, pp. 157-161, une discussion des opinions sur « le baal de Sarepta » et « le Soleil de Sarepta ». T. n'a pas connu non plus l'article détaillé où Clermont-Ganneau avait repris son interprétation et l'avait défendue contre Cagnat, Ph. Berger, Dittenberger et Dubois : *Florilegium Melchior de Vogüé* (1909), 111-128 : *De Tyr à Pouzzoles*. Il est piquant que, dans cet article, Clermont-Ganneau ait précisément mis en avant, mais sans les accepter, d'une part la restitution θεὸς [ἅγι]ος dans l'inscription de Pouzzoles, d'autre part le supplément Θεῷ ἁγίῳ Σ[αρεπτηνῷ] dans une autre inscription de la même ville, *IGR*, I, 419 (*IG*, XIV, 831), dédicace émanant de la ville de Tyr. Ce rapprochement, dont le sagace orientaliste avait eu l'idée, semblerait maintenant confirmé. T. n'a pas utilisé ou discuté *IGR*, I, 419. Signalons les discussions de Cl. G. sur le nom Θεοσέβιος et sa chronologie (pp. 116-119) et sur le sens de ἐπιτολή (pp. 124-128).

197. *Tyr.* — R. Mouterde, *CRAI* 1947, 677-678, en signalant la découverte à Tyr de quelques inscriptions nouvelles, donne déjà le texte d'une inscription honorifique pour le premier Odeynath de Palmyre : Σεπτίμ(ιον) Ὀδαίναθον τὸν λαμπρότατ(ον) Σεπτιμία κολ(ωνία) Τύρος ἡ μητρόπολις.

197 *a*. A. Beaulieu et R. Mouterde, *Mél. Beyrouth*, 27 (1947-48), 3-20, avec 10 planches : *La grotte d'Astarté à Wasta*, donnent une étude détaillée de cette grotte, *entre Sidon et Tyr*, dont les parois sont ornées de nombreux graffites représentant le sexe féminin. Ils ont revu la dédicace principale, qu'ils reconstituent ainsi (p. 6 sqq.) : Βασιλεῖ Π[τολεμαί]ωι καὶ Ἀφροδίτ[ηι ἐπη]κόωι Πιμιλκα — (Πιμιλκατος ou Πιμιλκαρτος) Σαμῶτος εὐχήν ; il s'agirait de Ptolémée IV. A cette occasion, B. et M. donnent une photographie de la dédicace d'Horaibe, contemporaine, *SEG*, VII, 326. — Les suggestions pour l'interprétation des graffites grecs restent très douteuses (pp. 10-16) ; notamment, pour le n. 3 (pp. 10-13), il paraît douteux qu'il y ait un mélange de mots grecs et de mots sémitiques transcrits en grec.

198. **Palestine**. *Jerusalem*. — E. L. Sukenik, *AJA* 1947, 351-365 : *The earliest records of Christianity*, publie les ossuaires dont la découverte avait été largement annoncée par la presse. Il date l'usage de cette tombe « du I^er^ s. a. C. jusqu'au milieu du I^er^ s. p. C. ». Sur un ossuaire (n. 7), on a écrit, sans doute au charbon, des lettres grecques cursives, que S. interprète comme Ἰησοῦς ἰού, « Jésus, hélas ! ». Sur un autre (n. 8), il y a une croix latine dessinée sur chacune des quatre faces (S. rappelle une découverte semblable faite en 1873 et signalée par Clermont-Ganneau) et, sur le couvercle, cette inscription incisée : Ἰησοῦς αλωθ ; S. suggère, avec grande réserve, que ce dernier mot serait tiré de l'hébreu et de l'araméen, et signifierait « se lamenter ». Les deux autres graffites des ossuaires sont hébraïques : « Miriam, fille de Siméon » (ossuaire 4) et « Siméon Barsaba (ossuaire 1) ; S. met ce dernier nom (Barsaba), en relation avec *Actes*, I, 23, seul texte qui le fasse connaître. — « Les croix et les graffites sur les ossuaires 7 et 8 représentent une lamentation sur la crucifixion de Jésus par quelqu'un de ses disciples ».

Voir n° 18.

199. *Marisa*. — M. P. Colombo, *Epigraphica*, VIII (1946 ; paru en été 1948), 19-33 : *L'epigramma amoroso della necropoli di Marissa* : message d'amour rédigé dans un but pratique, pour inviter à un rendez-vous.

200. **Iran**. *Persépolis*. — C'est un cas étonnant que celui de l'inscription triomphale de Sapor I à la Kaaba de Zoroastre, *Bull*. 1944, 191 ; 1946-47, 226. Elle est toujours inédite et suscite des commentaires. Le procédé de ses découvreurs a quelque chose de profondément paradoxal et insolite. On le voit bien, notamment, par l'étude suivante. G. Pugliese Carratelli, *La parola del passato*, fasc. V (Naples, 1947), 209-239 : *Res Gestae Divi Saporis*, essaie de présenter un texte suivi de la partie grecque, en utilisant : 1°) les citations de divers morceaux faites par Sprengling ; 2°) la *transcription en caractères latins* que le même Sprengling a donnée de la plus grande partie du texte. P. « reproduit le texte grec (moins les parties (ll. 54 sqq., 55-59, 59-68) contenant la liste des dignitaires), en cherchant à restituer, autant que le permettent la transcription et les notes de Sprengling, la forme qu'il a dans l'original. Dans la liste des *ethne* soumis à Sapor (l. 2 sqq.), l'éditeur ne donne pas une transcription continue, mais discute, nom par nom, les formes pehlevies et grecques, et omet de noter où se termine la ligne 2 à droite ; dans les listes des cités et des forteresses conquises par le roi (l. 12-19 et 27-33), il omet, pour faire court, la for-

mule qui suit constamment les toponymes, πόλιν σὺν τῷ περιχώρῳ, et dans la liste des provinces romaines représentées dans l'armée de Valérien la formule ἀπὸ (*nom*) ἔθνους; formules que, ignorant l'état de l'inscription dans les passages où elles se rencontrent, j'indique par le signe ∾ ». On appréciera, dans ces conditions, l'humour de la phrase (p. 210) : « Lo Sprengling merita gratitudine per aver così sollicitamente portato a conoscenza degli studiosi il nuovo testo, corredandolo di un commento che verte sopratutto sull' onomastica iranica e la topografia ». Dans l'état des choses, c'est à cette édition, ainsi constituée, que l'helléniste aura recours. P. donne ensuite une analyse du texte et discute les divers commentaires, notamment sur les campagnes contre les Romains et leur chronologie. Nous reviendrons sur la liste des villes de Cilicie. — Nous avons vu l'article de M. Sprengling, *Am. Journal of Semitic Langu.*, 57 (1940), 347-420 : *Shahpuhr I the Great on the Kaabah of Zoroaster*. — G. Pugliese Carratelli, *La parola del passato*, fasc. VI (1947), 356-362 : *Ancora sulle Res Gestae Divi Saporis*, ajoute à sa transcription les lignes 53-68, qui donnent les noms et les titres des dignitaires de Pabhagh, d'Ardashir et de Sapor honorés par des sacrifices, car « una soddisfacente edizione di Kz [inscription de la Kaaba de Zoroastre] non si annunzia prossima. Ho sempre a base la trascrizione in caratteri latini dello Sprengling ». Les titres sont intéressants. Certains sont transcrits de l'iranien, ainsi ζηνιπιτ, διδιρουπτ, ρισμα(υ)ωδ, μαιγανπεδ ; quelques-uns sont adaptés, tel πιτιάξης (cf. *Bull.* 1948, 251 *a*) ; beaucoup sont traduits, par exemple διπνοκλήτωρ, ἀρχιγραμματεύς, δικαστής, ὁ ἐπὶ τῆς πάθνης, ὁ ἐπὶ τοῦ κυνηγεσίου, ὁ ἐπὶ τῆς ἀννώνης, ὁ ἐπὶ τοῦ οἴνου, ὁ ἐπὶ τῆς ὑπηρεσίας, ἀγορανόμος, θυρουρός, ὁ ἐπὶ τῆς φυλακῆς, καστελλοφύλαξ, γανζοφύλαξ ; un composé bilingue dans μεεραν ἐπὶ ἐπιστολῶν.

200 *a*. **Arménie.** *Armavir.* — Nous republierons six inscriptions hellénistiques parues dans des publications russes et arméniennes.

CHYPRE

201. A. Rehm, *Philologus*, 97 (1948), 267-275 : *Der Brief Ptolemaios VIII Euergetes II. an seine Wehrmacht auf Kypros*, en un joli article, donne de la lettre *Bull.* 1946-47, 228, une restitution profondément différente qui marque des progrès, notamment en éliminant (l. 27) la mention d'un fils du roi. La tradition historique et les parties conservées du texte ne faisant pas mention de batailles, R. se refuse à en insérer la mention dans les lacunes. Après une analyse de la situation historique après la mort de Philométor et des circonstances de la prise du pouvoir par Évergète à la fin de 145 (l'édit d'amnistie est daté de janvier 144), il propose cette restitution, en partie *exempli gratia* :

καὶ ὑμᾶς δ'οἰόμεθα δε[ῖ]ν [τιμηθῆναι ἀπο]-
λαβόντας [χάριτας, ἀνθ' ὧν] ἀρχηγοὶ γεγόνατε τοῦ καὶ ἐνθ[αῦτα κατασχεῖν]
ὡς ῥᾳμοζε[ν ἡμᾶς τὴν ἀρχὴν] καὶ τῶν κατ' Αἴγυπτον πραγμάτ[ων ὁμοίως κυρίους]
καταστῆνα[ι · συμφιλοτι]μηθέντας δ'ἔσχετε καὶ τοὺς ἐ[κ Κυρήνης παρόντας]
πάντ[α]ς καὶ τοὺς π[ρ]ο[σκ]ληθέντας ἔξωθεν ὑφ' ἡμῶν · μν[ησθέντες οὖν τούτων]
καὶ τῆς γεγενημένης ἡμῖν μεθ' ὑμῶν συναναστροφ[ῆς καὶ οὕτω πρὸς ὑμᾶς ἔτι]
μᾶλλον ἐκκα[υθ]έντες καὶ μεριμνήσαντές τι ἀνυ[πέρβλητον ἅπασιν ὑμῖν]
παρὰ πάντα τὸν βίον καὶ μέχρι τῆς ἐσχάτης ἀναπν[οῆς φιλάνθρωπον δια]-

28 σῶισαι, διὰ βίου τε τὰς σιταρχίας ἅπασιν ἐτάξαμ[εν, ὃ οὐδεὶς τῶν ἡμετέ]-
[ρων] προγόνων μνημονεύεται πεποιηκώς, καὶ τ[οῖς στρατευσαμένοις μεθ' ἡ]-
[μῶν] εἰς Πηλούσιον ἐποιήσαμεν πρόσθεμ[α ἔ]τ[ερον ? — — —]
[— — — τὸ] τ[ε]τραπλοῦν τοῦ [νῦν] ὄντο[ς μισθοῦ. Ἔρρωσθε].

Évergète a été d'abord seul maître du royaume, comme Niese et Otto l'avaient déjà vu ; de Cyrène, il s'est d'abord assuré de Chypre, puis a débarqué à Péluse avec une partie de son armée. Il s'attache pour l'avenir l'armée de Chypre (il l'utilisera en 131 pour reconquérir l'Égypte) en lui assurant les σιταρχίαι à vie ; quant aux troupes qui ont pris part à l'expédition de Péluse, il leur accorderait, pour la campagne maintenant finie, une solde quadruple.

A. Rehm, *ibid.*, 369 : *Zum Brief Ptolemaios VIII. Euergetes II*, donne les résultats de l'examen d'un estampage par G. Klaffenbach et par lui-même. Nous les avons incorporés dans le texte donné ci-dessus. Il renonce à la restitution de la ligne 31. A la ligne 1 de l'édit d'amnistie, le chiffre de l'année est bien celui qu'avait lu Wilcken ; mais on ne peut lire [Χοιά]χ ; à la place du *chi*, il y avait plutôt le jour du mois : 1, 11, 21 ou 30 (*alpha* ou *lambda*).

202. *Paphos.* — M. Mitsos, *REG* 1946-47, 175 : *Note sur une inscription de Chypre*, reconnaît dans Ἑρμιόνη et Ζευξώ, dont les noms sont gravés sur l'inscription *JHS* 1888, 245, n. 80, les deux filles de l'Argien Polykratès, gouverneur de Chypre (cf. *OGI*, 93) ; elles figurent dans deux catalogues de vainqueurs aux Panathénées (*IG*, II², 2313, l. 9 et 15; 2314, l. 50, 92 et 94). — Il faudrait pousser plus avant la recherche parmi les pierres du sanctuaire d'Aphrodite à Paphos. Un fragment publié par T. B. Mitford, *Mnemosyne* 1938, 104, conserve les mots [Πολυκράτην Μνα]σιάδου Ἀ[ργεῖον — ἐπ]ὶ (?) τῶν προγόνων — εὐνοίας ἕνεκα. Cela nous donne l'impression d'un de ces monuments honorifiques de famille, de ces συγγενικά auxquels il serait peut-être intéressant de consacrer une étude au courant (cf., autrefois, les bonnes remarques de E. Preuner, *Ein delphisches Weihgeschenk*, 48-54). On avait dû représenter ici les ancêtres de Polykratès, et sans doute sa femme et ses enfants. T. B. Mitford, sur le tirage à part qu'il nous a adressé, a ajouté cette nouvelle restitution : [ὑπὲρ Πολυκράτους Μνα]σιάδου Ἀ[ργείου καὶ τῶν τέκνων κα]ὶ τῶν προγόνων [ἡ πόλις ἡ Παφίων ?] εὐνοίας ἕνεκα. Il faudrait rechercher si les pierres portant les noms de Zeuxô et d'Hermionè se rattachent à ce monument. — Il n'est pas exact de parler, avec Mitford, *ibid.*, 117, de la « athletic youth in Greece » de Polykratès (il renvoie à l'ancienne édition des inscriptions attiques *CIA*, II, 966 et 967). Ce n'est pas dans sa jeunesse que Polykratès a été vainqueur aux Panathénées, mais alors qu'il était un très haut personnage du royaume lagide (ces catalogues sont datés des vingt premières années du IIe siècle). De plus, Polykratès n'a pas paru en personne dans des compétitions athlétiques ; il a fait courir des chars dans le concours hippique (ἅρματι τελείωι), comme le roi Ptolémée Epiphane (*IG*, II², 2314, 40-42), comme le roi Eumène (*ibid.*, 85-86) et ses frères Attale, Philétairos et Athénaios (*ibid.*, 84-85, 87-90), comme le roi Ptolémée Philométor et Mastanabal, fils de Masinissa (*ibid.*, 2316, 42-46), comme le roi Antiochos Eupator (*ibid.*, 2317, 36-37 : [ἐκ πάντων τῶν ἱ]ππotρόφων ; et 46-47) ; cf. *BCH* 1935, 461-462. L'âge de Polykratès nous est d'ailleurs indiqué par le fait que ses filles, Zeuxô, Hermione et Eukrateia, ont fait courir elles aussi dans les mêmes concours. Polykratès entretenait une

écurie de courses et les prix se partageaient entre les membres de sa famille. Il ne semble pas qu'on ait signalé jusqu'ici — et Mitsos non plus — l'identité de la Ζευξὼ Ἀρίστωνος Κυρηναία qui a remporté, aux Panathénées, le prix ἅρματι πωλικῶι (*IG*, II², 2313, 59-60), alors que le vainqueur ἅρματι τελείωι est Πολυκράτης Μνασιάδου Ἀργεῖος. C'était la femme de Polykratès, comme on le sait par l'inscription de Paphos *JHS* 1888, 254, n. 118 : Ἀφροδίτηι Παφίαι Ζευξοῦν Ἀρίστωνος Κυρηναίαν τὴν Πολυκράτους τοῦ στρατηγοῦ καὶ ἀρχιερέως γυναῖκα Στρατονίκη Νικίου Ἀλεξανδρῖτις. Voici donc une victoire de plus, aux Panathénées, à l'actif de l'écurie de Polykratès. La jeune Zeuxô tenait donc son nom de sa mère. Cette dernière était de Cyrène, la ville εὔιππος et εὐάρματος, où le goût des chars était spécialement développé et où les grandes familles tenaient à honneur d'entretenir des chevaux de course (voir essentiellement J. P. Thrige, *Res Cyrenensium* (1828), 334-348; cf. J. H. Krause, *Gymnastik und Agonistik der Hellenen* (1841), 760-62 ; Broholm, *P. W.* s. v. *Kyrene* (1924), 168). Il est très possible que le nom même de Zeuxô ait été traditionnel dans la famille à cause du goût pour les écuries de courses, et qu'il corresponde à un masculin Ζεύξιππος. — Encore une suggestion. Parmi les inscriptions du sanctuaire de Paphos, *JHS* 1888, le n. 54 (p. 240-241), gravé sur une base de marbre rouge, en belles lettres, a été ainsi restitué : Παφίων ἡ πόλις [τὸν δεῖνα τὸν στρατηγὸν] | καὶ ἀρχιερέα τὸ[ν ἑαυτῆς εὐεργέτην] | καὶ τὰ τέκνα καὶ τὸ[ν πατέρα]. | Μνασιάδας [ἐποίησεν]. On a commenté : « This inscription seems from its form to contain an artist's signature. No sculptor Mnasiadas is otherwise recorded ». Ne doit-on pas se demander s'il ne faut pas adopter une restitution du type suivant (sans chercher encore la longueur des lignes) : Παφίων ἡ πόλις [τὸν στρατηγὸν] καὶ ἀρχιερέα Πο[λυκράτην Μνασιάδα] καὶ τὰ τέκνα καὶ το[ὺς προγόνους] ? Au-dessous, il devait y avoir, non pas une signature d'artiste, mais le seul mot Μνασιάδας, désignant le personnage (le père de Polykratès), dont la statue était sur ce bloc, comme pour Zeuxô et Hermionè. Précisément, l'éditeur dit que le bloc est « complet, commençant une inscription ». Les noms des autres personnages statufiés se trouvaient aussi à la 4e ligne de l'inscription, chacun, au nominatif, au-dessous de la statue de chacun des membres de la famille de Polykratès. Quant à la formule de dédicace, elle pouvait être prolongée à droite par la mention d'autres dédicants. En tout cas, il faut annuler l'article consacré par G. Lippold, d'après cette seule inscription, dans *P.W.* (1932), au sculpteur Mnasiades. — Il y aurait à étudier de près la série des monuments élevés à Paphos pour la famille de Polykratès ou par elle. Remarquons que les différences de marbre (rouge, blanc, etc.) ne signalent pas nécessairement des monuments différents; un grand monument honorifique de famille a pu être formé de différents marbres, pour un effet de polychromie, comme on en a à Delphes.

203. T. B. Mitford, *JHS*, 66 (1946; paru en 1948), 24-42 : *Religious documents from Roman Cyprus.* — N. 1, de *provenance inconnue* : dédicace métrique d'une statue de Némésis, qui est identifiée à la Justice et, seulement pour les gens justes, à Tychè : Τὴν δυνατὴν Νέμεσίν με θεὰν ἱδρύσατο τεύξας | ἱερῷ ἐν τεμένι, τήνδε Δικαιοσύνην | ἥτις ἔφυν θὴρ ἰς ἀσεβεῖς, παρὰ δ' εὐσεβέ(εσ)σιν | τοῖς τὰ δίκαια φρονεῖν εἰδόσιν ἰμὶ Τύχη. | Φίλων Τρύφωνος εὐχή(ν). Peut-être 1er siècle p. C.

204. Mitford, *ibidem*, 25-32, n. 2-9 : série de dédicaces à Zeus Labranios, l'une

(n. 2) à Khandria (cf. ci-dessous, n° 213 ; restitué d'après ce texte), les autres au village de Phassoula, à 6 milles au N. de *Limassol*. De cette dernière provenance, M. rappelle deux autres dédicaces à Zeus Labranios.

205. Mitford, *ibidem*, p. 32, n. 10 : dans la collection Pieridis à *Larnaca*, provenance inconnue. « Fragment énigmatique », mentionnant Zeus Olympios (l. 2 : Διὶ Ὀλυμπίῳ). Ligne 1, M. laisse en majuscules les syllabes qu'il a lues : λιτεσχαιριν ; « χαιριν may be a misspelling either of χάριν (Tod) or of χαίρειν ». Mais, dans le premier cas, il y aurait véritable erreur du graveur, tandis que dans le second il n'y a qu'une orthographe vulgaire très courante. Aussi doit-on partir d'abord de cette seconde interprétation. Avec χαίρειν, nous pensons à une lettre. De fait, les caractères précédents se laissent interpréter comme le datif (avec orthographe vulgaire) exprimant les destinataires : [τοῖς πο]λίτες. Or, précisément, de la ligne 3 il reste une forme verbale à la première personne : — ὑ ὠνησάμην. Il doit donc s'agir de la lettre d'un particulier à ses concitoyens, pour leur annoncer une donation ; cf. les exemples de tels documents rassemblés par L. Robert, *Etudes anatoliennes*, 379-380 (note 5).

206. Mitford, *ibidem*, 34-36, n. 311-13 : trois dédicaces Θεῷ Ὑψίστῳ, l'une au Nord de *Limassol*, les deux autres de *provenance inconnue*. M. réunit les témoignages déjà connus sur le culte du Dieu Hypsistos à Chypre.

207. Mitford, *ibidem*, 36-39, n. 14 : au Musée de l'Université de Cambridge, dédicace inédite Ὀπίονι Μελανθί[ῳ] ὑπὲρ Εὐπρώτο[υ ?] εὐχήν. Elle doit venir d'Amargetti, à 8 milles au Nord de la *Vieille-Paphos* ; M., dans les notes 49-53, donne une utile réédition des seize dédicaces qui en proviennent, presque toutes rédigées pour Opaôn Melanthios, l'une pour Apollon Melanthios.

208. Mitford, *ibidem*, p. 39, n. 15 : fragment de *provenance inconnue*, avec le mot [Δι]οσκούρω[ν].

209. Mitford, *ibidem*, p. 32, note 32 : dans l'inscription de *Soloi*, *Bull.* 1942, 179, n. 8, M. propose : ὑπὲρ τῆς Σε[λγέ]ων ? [δή]μου καὶ Λέοντος σωτηρίας ; il ne semble pas possible que, dans cette tournure, δήμου ne soit pas précédé de l'article : τῆς τοῦ Σελγέων δήμου ; ce qui empêche aussi toute restitution d'un nom de peuple (d'ailleurs difficile à expliquer ici) de préférence à celui d'un particulier.

210. *Amathonte.* — Mitford, *ibidem*, 40-42, n. 16 : dédicace à la célèbre Aphrodite d'Amathonte et à Titus : [K]υπρί[αι] Ἀφροδείτηι καὶ Αὐτοκράτορ[ι Οὐ]εσπασιαν[ῶι Σεβ]αστῶι (l. 1-6), par le proconsul Lucius Bruttius Maximus (nouveau et inconnu par ailleurs) : καθιέρω[σε]ν Λούκιος Βρούττιος Μάξιμος ἀνθύπατος (l. 9-13), en l'an 2 du règne de Titus seul (ἔτους δευτέρου), c'est-à-dire entre le 23 septembre 79 et le 22 septembre 80. Il a dédié (l. 6-9) : τὸ [ἱε]ρὸν τῶν ἐντὸς [τ]ῶν στηλ[ῶν ἑπ]τά, « le sanctuaire des Sept à l'intérieur des stèles » ; les Sept seraient sans doute des bétyles. M. rapproche l'histoire des Propoitides d'Amathonte, changées en pierres.

211. T. B. Mitford, *ABS*, 42 (1946 ; paru en 1948), 201-230 : *Some published inscriptions of Roman date from Cyprus*, reprend des inscriptions déjà connues de l'île, la plupart insérées dans *IGR*, III, en en donnant une meilleure édition souvent fondée sur une révision de la pierre. Il publiera ensuite une cinquantaine de textes inédits de cette période (voir déjà ci-dessus 203-210) ; il annonce aussi un article sur la chronologie de Chypre à l'époque romaine. Il a voyagé à Chypre chaque année de 1935 à 1939.

212. *Soloi.* — *Ibidem*, p. 201, n. 1, nouvelle édition de *IGR*, III, 930, dont le texte était plein d'erreurs; il y est question d'un proconsul Paulus, où l'on voyait Sergius Paulus que St. Paul a vu à Chypre; mais la date de l'inscription, la 10e année d'un règne, serait l'an 50 si c'était le règne de Claude, et l'on place ordinairement la visite de St. Paul à Chypre entre 46 et 48. D'ailleurs l'inscription paraît très postérieure au règne de Claude par l'écriture et par la mention, l. 6, de la δεκαπρωτεία. L. 3-5 : (Apollonios) [ἔκτισεν] | τὸν περίβολον καὶ τὴν κατ' [αὐτοῦ καμάραν? κατὰ] τὰς ὑμῶν αὐτῶν (désignant les parents d'Apollonios) ἐντολὰς, ἑαυ[τῷ τε καὶ] τοῖς παι[σὶν] | ἑαυτοῦ. — L. 5-7 : τῆς Σολίων πόλεως [ἀρχιερα]σ[άμενος ? ἱπ]|-παρχήσας (l'hipparque n'était connu qu'à Kition par *JHS* 1891, 304 et par deux textes inédits), γραμματεύσας, δεκαπρωτε[ύ]σ[ας, ἐπὶ τοῦ βυβλιοφυλακίου γενόμενος (il s'agit évidemment non de la bibliothèque, mais des archives, comme le dit M.). — L. 9-11 : τιμητεύσας, τὴν βουλὴν [κατα]λέξας, τῷ ι' (ἔτει) ἐπὶ Παύλου [ἀνθυ]|-πάτου. — P. 205, n. 18, note sur le droit de cité romaine à Chypre. — P. 206, n. 21, une copie de Myres « consigns the *IGR* (935) text to an epigraphic limbo ».

213. *Khandria*, à égale distance de Tamassos et de Soloi, dominant le panorama de toute la Mèsoria. — *Ibidem*, p. 206, n. 2 : édition tout-à-fait nouvelle de *IGR*, III, 931, après révision de la pierre; en tête : ἐπ' ἀγαθοῖς; la date qui suit est donnée par le nom de Commode qui n'a pas été effacé : (ἔτους) ιϐ' Αὐτοκράτορος Ἀντωνείνο[υ Σεϐ]|αστοῦ Κομόδου. La dédicace des portiques est faite à Zeus Labranios (l. 3) par Philon, fils de Philokratès, qui est, l. 4-5 : κνεισευτ[ὴρ] (mot nouveau; cf. aussi Mitford, *JHS* 1946, 26, n. 2) Θεῶν Οὐρανίων καὶ Διὸς Λαϐρα[νίου] (et non Λαρ[ναχίου]). M. note que le culte de Zeus Labranios était connu seulement par des inscriptions trouvées au Kastro, colline proche de Phasoula, village à six milles au N. de Limassol.

214. *Kourion.* — *Ibidem*, p. 206, note 21, M. signale que dans *IGR*, III, 970, le début doit être lu : [Κουρ]ιέων ἡ βουλὴ [καὶ ὁ δῆμος]. — P. 210, note 31, dans la dédicace de la statue de Claude (ainsi dans *IGR*) plutôt que de la statue de Néron, *IGR*, III, 971, M. lit à la l. 5 : ἀπὸ τῶν προσκεκριμένων ὑπὸ Ἰουλίου Κόρδου au lieu de προκεκριμένων.

215. *Ibidem*, p. 217, n. 7 : septième milliaire de la route de *Kourion* à *Paphos*, *IGR*, III, 968 *a*. L. 6-7, M. donne les titres d'Aurélien dans cet ordre : Γ[οτ|θικὸν, Γ]ερμανικὸν, [Παρθικὸν?] μέγιστον; l. 11-12, il lit : [— ὕπατον], πατέρα | [πατρίδος, ἀν]θύπατον; M. donne, comme *terminus ante quem* de cette inscription, l'hiver 272/3. — P. 230, n. 15 : corrections à un milliaire publié par M., *JRS*, 1939, 190, n. 2, après révision : l. 10, Τιϐερίου au lieu de Π. Κ[λαυδίου]; l. 11 : Πατερκλιανοῦ ἀνθ(υπάτου) : T. Claudius Attalus Paterculianus, proconsul de Chypre en 217/8, Pergaménien d'origine.

216. *Palaipaphos.* — *Ibidem*, p. 208, n. 3, M. réédite, après révision de la pierre, la dédicace palimpseste *IGR*, III, 944, en restituant le nom de Titus; raisons pour lesquelles il n'attribue la statue ni à Tibère, ni à Domitien. Discussion sur la titulature de la ville de Paphos pour la restitution de la dernière ligne, [Φλαουία Κλαυδία (?) Σεϐα]στὴ Πάφος, et sur le proconsul qui consacra la statue et qui serait peut-être un descendant de l'orateur Hortensius. — P. 212, n. 4, M. a revu la base de la statue de Caracalla *IGR*, III, 947, qu'avait restituée H. Seyrig, *BCH* 1927, 141 (*SEG*, VI, 811); il propose l. 3 ; δημαρχ[ι]κ[ῆς ἐξου]σίας, π[ατέρα πατρίδος];

l. 5 : ἐκ τῶν ἰ[δ]ίων αὐτῆς προσό[δων —] ; l. 6 : Στατι[α]νο[ῦ Κουϊγκ]τιανοῦ ἐ[πιτρόπου] ; l. 7-8 : [— λ]ογισ[τοῦ δοθέντος ὑπ' | αὐ]τοῦ ; l. 8-9 : [— ἀρχ]ιερ]έως Παφίας Ἀφροδ[ίτης —]. Le T. Caesernius Statianus Quinctianus de la l. 6 est celui qui fut λογιστής à Nicomédie pendant le règne commun de Septime-Sévère et Caracalla (*IGR*, III, 6). — P. 214, n. 5, sur une architrave, fragment d'une dédicace sans doute; publié dans *IGR*, III, n. 948 et 963 comme deux inscriptions différentes ; M. signale que le texte est bilingue, mais il est très mutilé à droite et à gauche. — P. 216, n. 6 : *IGR*, III, 954 et 955 sont des parties d'une même inscription, qui est complète ; elle se présente comme le n. 955, sans qu'il y ait à mettre de lettres entre crochets ; mais l'épithète du proconsul est, l. 3, ἁγνόν (pour cette épithète appliquée à de hauts fonctionnaires, cf. L. Robert, *Hellenica*, IV, 39). — P. 225 sq., n. 10, M., à l'aide des inscriptions *JHS* 1888, 259, n. 3 et n. 106, qu'il republie, restitue la dédicace de l'époque julio-claudienne à Aphrodite Paphia *BCH* 1879, 169, n. 15 : [Ἀφροδ]ίτῃ[ι Π]αφίαι · | [Γαίου Ἰουλίου] Κρίσπου καὶ (Λ)ι[κινίας ? | υἱόν, Γάϊον Ἰού]λιον (Π)ο(τ)αμῶ[να] ou [Μοδέστας ? υἱὸν κτλ.] | Λικινία (*sic*) ἡ [μάμμη ?]. — P. 227, n. 11, M. fait disparaître dans *JHS* 1888, 242, n. 61, la restitution des éditeurs [Εἰ]λί(θ)υιαν θεὰν Νεα —, pour rétablir le nom de Livie : [Σεβαστὴ Πάφο]ς ? Λιουίαν Θεὰν νέα[ν Ἀφροδίτην ?]. J. Robert avait préparé une note pour justifier la même restitution. — P. 228, n. 12 : restitution de la base des statues *IGR*, III, 943 ; la restitution attribue les statues à Tibère et à sa femme Julie, entre 11 a. C., date de son mariage, et 4 p. C., car les titres sont ceux d'avant son adoption. — P. 228, n. 13, dans *JHS* 1888, 254, n. 119, M. fait disparaître la mention d'un ἀρχιερέα Ῥόδ[ου], introduite par les éditeurs, et il restitue le nom de Ῥοδ[όκλεια], connue par *IGR*, III, 951.

217. *Salamine*. — *Ibidem*, p. 212, note 47, M. restitue dans *IGR*, III, 989, aux deux dernières lignes : [ἡ πόλις ἡ Σαλα]μεινί(ων) ἡ Κύπρου [μητρόπολις (?) τῷ ἑαυτῆς θεῷ (?) κ]αὶ σωτῆρ[ι], au lieu de [τὸν] σωτῆρα. — Dans *IGR*, III, 985, M., p. 219, n. 8, a mieux lu le début conservé de l'inscription ; il restitue : [— δημαρχικῆς] ἐξουσίας τ]ὸ ἔκτον · αὐ[τ]οκρά[τ]ορα | [τ]ὸ ἔκτον, en 59 (signalons que V. Chapot, *Mélanges Cagnat*, 77, n. 4, a restitué, l. 6, τὸν ἑαυτοῦ π[ατρῶνα], au lieu de π[ατέρα]). De même la dédicace *IGR*, III, 986, est selon M. le fait d'un particulier, le prêtre du culte impérial à Salamine sans doute, qui l'a apposée à une *aedicula* élevée à l'empereur ; l. 3-4, il propose : [— πατρὶ | πατρίδος (?), ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος] ΡΟΣ (au lieu de [νή]σος) τῷ ἰδίῳ θεῷ καὶ σωτῆρι ἐκ τοῦ ἰ[δίου καθιέρωσεν (?)]. — P. 222, n. 9, nouvelle édition de *IGR*, III, 997. L'inscription est palimpseste, gravée les deux fois par le même personnage en l'honneur d'Auguste d'abord, alors qu'il était prêtre d'Auguste καὶ τῶν διδύμων υἱῶν [αὐτοῦ], Gaius et Lucius ; ensuite, avec quelques changements, en l'honneur de Tibère, καὶ τῶν διδύμων υἱῶν Δροίσ(ου) Κα[ίσ](αρος), Tiberius et Germanicus. — P. 230, n. 14 : le titre *Armeniacus*, dans *JHS* 1891, 194, n. 50 = *IBM*, IV, 984, permet de dater ce très court fragment de la période des Antonins.

Voir n° 10.

ÉGYPTE

218. Série d'études de J. Tondriau sur le culte royal en Égypte. — *Chronique d'Égypte*, 45-46 (1948), 127-146 : *Rois Lagides comparés ou identifiés à des divini-*

tés, dresse un catalogue des textes, inscriptions et monuments figurés (ces derniers, sculptures, pierres précieuses ou monnaies, très souvent bien incertains) relatifs à cette question, et des interprétations qui ont été proposées pour chacun de ces documents. — *Bull. Alexandrie*, 37 (1948), 12-33 : *Princesses ptolémaïques comparées ou identifiées à des déesses* (III^e^-I^er^ *siècles avant J.-C.*), il dresse aussi cet utile relevé pour les reines et les princesses. — *Études de papyrologie*, VII (1948), 1-15 : *Les souveraines lagides en déesses au* III^e^ *siècle av. J.-C.*, il le commente pour les princesses lagides à l'exclusion des Cléopâtres.

219. Torgny Säve-Söderbergh, *Einige ägyptische Denkmäler in Schweden* (*Arbeten utgivna med Understöd av Wilhelm Ekmans Universitetsfond*, n. 52), Uppsala 1945, 54 pp. in-8°. Pp. 39-54, S. publie *Ein neues zweisprachiges Dekret einer ägyptischen Priestersynode unter Ptolemaios III. Euergetes I.* Ce sont deux très minces fragments, d'origine inconnue. Par la comparaison avec les décrets déjà connus des synodes de prêtres (liste, pp. 38-41, de la 9^e^ année de Ptolémée III à la 23^e^ année de Ptolémée V), S. établit méthodiquement que l'intitulé du texte grec doit être restitué avec les titres de Ptolémée III. Le décret est proche de celui de Canope, sans en être un double ; il peut émaner d'un synode un peu antérieur. D'après la ligne 5, les prêtres se sont rassemblés pour la fête des [Θεαδε]λφείων (attestée par un papyrus de Zénon, *PSI*, IV, 431 ; elle a dû être instituée après la création du culte des dieux Adelphes) ou [Φιλαδε]λφείων (non encore attestée en Égypte ; S. rapproche la fête délienne, qu'il vaut mieux laisser de côté ici). On peut signaler à cette occasion un autre témoignage sur des Theadelpheia (ce nom de fête est absent du Pauly-Wissowa, 1934) : une inscription d'Olympie (*I. Olympia*, 188) du II^e^ s. a. C. pour un vainqueur aux courses en char, où on lit notamment : [Θ]εαδέλφια (restitution de S. Dow, *Hesperia* 1935, 90, n. 2, que nous avions faite de notre côté ; D. n'a pas connu le témoignage du papyrus) ; mais il n'est pas exclu que le concours ait été institué dans une ville de Grèce ou des Iles ; il est sans doute plus probable qu'il a eu lieu à Alexandrie, comme les Ptolémaia et les Basileia. — S. Bingen, *Chronique d'Égypte*, 45-46 (1948), 208, écrit au sujet des Theadelpheia : « Ne s'agit-il pas de la même fête que la πανήγυρις τῶν θεῶν Ἀδελφῶν du *P. Cairo Zénon* 59820 (février-mars 253) ? Le fait que le synode se réunit à une fête des dieux Adelphes me porte à croire qu'il a eu lieu au début du règne de Ptolémée III, avant la création du culte des dieux Évergètes. Le décret serait ainsi antérieur à celui de Canope ».

220. M. Segre, *Bull. Alexandrie*, 34 (1941), 27-29 : *Epigraphica, VI, Epigramma sepolcrale*, publie une épitaphe en trois distiques, d'origine indéterminée (acquise à Alexandrie par le Musée). Cf. L. Robert, *Hellenica*, VII, 158-159.

221. P. Jouguet, *Bull. Alexandrie*, 37 (1948), 3-26 : *Les assemblées d'Alexandrie à l'époque ptolémaïque*. En traitant à nouveau de ce problème, J. utilise, avec les textes littéraires, le fragment de décret Wilhelm, *Beiträge*, 323, avec l'interprétation de Plaumann (il faudrait tenir compte des observations de P. Roussel, *Bull.* 1914, 474-475), p. 5 sqq., et pp. 25-26, le décret des Iduméens et du *politeuma* de *Memphis* (l'édition la plus pratique à laquelle il fallait renvoyer est celle de Dittenberger, *OGI*, 737 ; il avait déjà vu et expliqué que le *politeuma* n'était pas celui des Iduméens, mais celui de Memphis ; voir aussi la discussion de M. Ruppel, dans son étude sur le mot πολίτευμα, *Philologus*, 82 (1926-27), où il traite de cette inscription aux pages 306-309).

222. *Alexandrie.* — A. Rowe, *Bull. Alexandrie,* 35 (1942), *Short report on excavations of the Graeco-Roman Museum made during the season 1942 at « Pompey's pillar », site of the temple of Serapis and of the ancient University of Alexandria* (pp. 124-161, et 18 planches). P. 151, R. signale « a limestone funerary monument dedicated as follows by a certain Heracles to Ision » et publie l'inscription en majuscules : ΕΙΣΙΩΝ | ΕΥΤΥΧΙ | ΗΡΑΚΛΗΣ. — H. Seyrig nous avait indiqué que c'était un souhait de bonne entrée : εἰσιὼν εὐτύχι (cf. par ex. *Hellenica*, III, 99), suivi du début de la formule apotropaïque Ἡρακλῆς ἐνθάδε κατοικεῖ (cf. *Bull.* 1946-47, 227).

223. A. Rowe, *ibidem, Painted pottery situla from « Pompey's pillar »*, p. 60, n. 23 : anse d'amphore rhodienne : Ἐπὶ Τιμοδίκου, Ἀρταμιτίου.

224. Br. Lavagnini, *Riv. Fil.* 1937, 374-376 : *Un Addendum alla Anthologia Lyrica,* avait attiré l'attention sur une longue épigramme funéraire en choliambes (*Rev. Arch.* 1880, II, 166-170 ; Cougny, *Anth.*, app. II, 217) ; le jeune défunt cherche à consoler sa mère, en citant un morceau d'une diatribe περὶ θανάτου, où sont allégués les exemples des immortels : Hélios n'a-t-il pas eu à pleurer Phaéton, Hermès Myrtilos, Thétis Achille, Zeus Sarpédon ? A la fin (v. 27-28) vient l'exemple d'Alexandre, fils d'Ammon, dans une phrase sans verbe, où doit être sous-entendu ἀπέθανεν. L. suppose une lacune entre les vers 26 et 27. — V. 6, au lieu de corriger δέδοκτο, L. garde ce que donne la pierre, le vulgarisme δεκοχτώ (copie : δεκοχτο), âge du défunt. Au début du v. 9, il restitue [πᾶς τις] et, au vers 11, [δειλ]όν, au lieu de [δειν]όν. — Il revient sur ce sujet dans *Athenaeum* 1947 : *Motivi diatribici in Lucrezio e in Giovenale,* 84-86, à propos du « τόπος des *magni reges* ». Pour le vers 11, il songe aussi à κενόν ou πικρόν. A la fin, G. de Sanctis suppose qu'il manque un distique mentionnant Héphestion, que pleura Alexandre.

225. *Naukratis* (?). — P. Jouguet, *Bull. Alexandrie,* 35 (1942), 85-94 : *Épitaphe d'un jeune Grec*, publie, avec photographie, une stèle funéraire conservée dans une collection particulière et qui passe pour provenir de Naukratis. Au-dessous d'un relief représentant Hermès prenant par la main le défunt, on lit quatre distiques, pour un Ἀπολλώς mort à 27 ans : Κούρῃ Νικομάχοιο Λέοντι μ' ἔτικτεν Ἀπολλῶν | Ποντία · ἐσθέσθην δ' ἑπταικαιεικοσέτης · | ἄκων τοῖς σπείρασι δ' ὁ δύσμορος ἀντὶ τροφείων | δάκρυα καὶ θρήνους ὤπασ' ἀποφθίμενος · | τὸν δὲ γονεῖς τιμῶντα φίλοισί τε πᾶσι ποθεινὸν | χῶρος ἔχει λειμὼν θ' ἱερὸς εὐσεβέων · | εἴπατε τοῖς στέργουσι γόων λύπης τε πεπαῦσθαι · | θνητῶν γὰρ θνητὸς φὼς Ἀΐδαν ἔμολον. Selon J., les lettres suggèrent le Ier siècle p. C. — Voir le nº suivant.

226. A. J. B. Wace, *Bull. Alexandrie*, 36 (1943-44 ; paru en 1946), 26-32 : *A grave stele from Naukratis,* publie une stèle trouvée, a-t-on dit, en même temps que la précédente. La composition est analogue : dans un cadre, au-dessus de l'inscription, un homme et une femme se serrant la main (photographie des deux stèles, et belle photographie de l'épigramme à part). Quatre distiques célèbrent Philonidès, qui s'était distingué à la guerre (cf. *Bull.* 1946-47, 245) : Ὁ πρὶν ἐνὶ πτολέμοιο (le modèle devait porter πτολέμοισι) φανεὶς φιλοδήϊος (mot nouveau) ἀνὴρ | στυγνά τ' ἐπ' ἀντιπάλοις δούρατ' ἐρεισάμενος, | κέκλιμαι εὐσεβέων λειμώνια νῦν ὑπὸ βένθη, | δάκρυα πικρὰ λιπὼν πατρὶ ποθεινοτάτῳ, | ἠδὲ γ' ὁμογνήτοιο (là aussi, W. conjecture une erreur pour ὁμογνήτοισι) Φιλωνίδου εἰμὶ δὲ κοῦρος |

οὔνομα ταὐτὸν ἔχων · ἃ δέ με γειναμένα | αὐτὰ καὶ δέχεται τόδ' ὑπ' ἠρίον · οὔνεχ' ὁδῖτα | χαῖρε καὶ ἀκλαύτου τέρμαθ' ἵκοιο βίου. Les deux stèles sont du même atelier, et peut-être les deux épigrammes du même auteur. Elles entrent dans la seconde série des stèles d'Alexandrie constituée par Pfuhl (*Ath. Mitt.* 1901) et attribuée à la basse époque hellénistique (IIe s. a. C. ou plus tard); elles ne doivent pas être postérieures au milieu du Ier siècle a. C. et sont nettement antérieures au groupe des stèles de l'époque romaine. Il est possible qu'elles proviennent d'Alexandrie et que le vendeur en ait caché l'origine.

226 *a. Naukratis.* — Zaki Aly, *Études de papyrologie*, 7 (1948), 73-92 : *A dedicatory stele from Naucratis* (avec planche), publie un fragment de liste en colonnes, gravé sur un bloc de pierre volcanique (IIIe-IIe siècle a. C.). Ce seraient des soldats; tous les noms sont grecs. Parmi eux, un γραμμ[ατεύς] (l. 22), et il y aurait un [στρατη]γός ou [οὐρα]γός.

227. *Karanis.* — V. B. Schuman, *Hesperia* 1947, 267-271 : *Two unpublished inscriptions from the South temple area of Karanis*, publie deux inscriptions trouvées dans les fouilles de l'Université de Michigan en 1929-1930. La dédicace du propylon nord du temple de Pnéphéros était datée de l'an 19 (Grenfell, Hunt et Hogarth, *Fayum Towns* (1908), pp. 32-34). Un fragment nouveau du début montre qu'il s'agit du règne de Ptolémée Alexandre, donc de 95 a. C. : [Ὑπὲρ βασι]λέως Πτολεμαίου, [τοῦ καὶ Ἀλ]εξάνδρου θεοῦ [Φιλομήτορ]ος καὶ βασιλίσσης [Βερενίκης θεᾶς Φιλαδέλφου καὶ τῶν] τέκνων (cf. *Sammelbuch*, 4623; *OGI*, 740). — Un linteau, décoré d'un autel à encens et de deux crocodiles, porte l'inscription : (Ἔτους) κ' Λουκίου Α[ὐρ]ηλίου Κομμόδου Σεβαστοῦ, [Μ]εσορὴ κατ' ἀρχαίους ιγ' (juin 180) ὑπὲρ (n'a-t-on pas ensuite à rétablir τῆς, plutôt qu'à laisser un blanc ?) Λουκίου Αὐρηλίου Κομμόδου Καίσαρος τοῦ κυρίου τύχης καὶ δ[ια]μονῆς Πετεσούχῳ καὶ Πνεφερῶτι θεοῖς μεγίστοις ἐπ' ἀγαθῷ.

228. *Panion de Redesiye.* — Fr. W. Householder et D. W. Prakken, *Trans. Am.* 76 (1945), 108-116 : *A Ptolemaic graffito in New York*, publient une épigramme du IIIe s. a. C. parvenue dans une collection privée et qui, d'après son contenu, doit venir du Paneion de Redesiye dans la Haute-Égypte (bibliographie un peu plus complète des dédicaces de ce lieu, avec nouvelle interprétation de deux ethniques, dans L. Robert, *Études épigr. et philol.*, 250-253). Ces sept distiques doivent émaner du chef d'une expédition pour la capture des éléphants. Le dédicant est revenu heureusement d'une dure expédition au pays des Trogodytai : Πανὶ τόδε εὐάγρῳ καὶ ἐπ[ηκό]ωι δς διέσωισεν | Τρογοδυτῶν με [ἐκ] γῆς πολλὰ παθόντα πόνοις | ὁισσοῖς Σ[μυρνο]φόρου θ' ἱερᾶς Κολοβῶν τε ἀπὸ ἄ[κ]ρ[ο]ι[ο ?] (vers 1-3). Pan, grâce aux souffles de sa flûte, a sauvé les navires désemparés et les a menés au port de Ptolémaïs (Ptolémaïs Epithéras, fondée entre 274 et 260) : σώισας [τε ἐν πε]λάγει πλαζομένους ἐρυθρῷ(?) | οὖρον νευσὶ μεθῆκας ἑλισσ[ομ]έναις ἐνὶ πόντωι, | συρίζων λιγυροῖς πνεύμασιν ἐγ δονάκ[ων] (cf. Euripide, *Iph. Taur.*, 1125-27 et 430-434) | μέχρι καὶ εἰ[ς λιμ]ένα Πτολεμαΐδος ἤγαγες αὐτὸς | σαῖσι [κυβε]ρνήσας χε[ρ]σὶ[ν ἐ]παγροτάταις (vers 4-8). Le dédicant prie le dieu de sauver Alexandrie (sans doute dans la 4e guerre syrienne ou les troubles intérieurs, dans la période 220-203) : Ν[ῦν, φί]λε, Ἀλεξάνδρου [σ]ωῖσον πόλιν ἣν πο[τε] πρῶτος | τε[ῦ]ξ[ε]ν [ἐ]π' Αἰγύπτου κλεινο[τάτην π]ολίων (vers 9-10). La fin mentionne Ptolémée et Arsinoè, en qui l'éditeur reconnaît Philopator et sa femme; il date donc l'ins-

cription de 217-205 : [A]ὀδή[σω] δ[ὲ] τὸ σὸν κράτος, ὦ [φ]ίλε [Πάν, δ]ιασω[θ]εὶς| πρὸς Πτολεμαῖ[ον — — τ]ε Ἀρσινοίην. — P. 111, dans une épigramme du Paneion, γῆς ἀπὸ τῆς Σαβαίων est, selon les éditeurs, un « reading disputed »; il est vrai que la lecture a été contestée, mais une étude précise montre, pensons-nous, qu'elle est assurée.

CYRÉNAÏQUE

229. D. Buck, *Class. Phil.* 61 (1946), 129-134 : *The dialect of Cyrene*, classe les faits caractéristiques du dialecte de Cyrène, avec références à la reproduction des textes donnée dans *SEG*, IX.

ITALIE ET SICILE

Le Bulletin suivant analysera quelques inscriptions publiées depuis 1939 dans les *Notizie degli Scavi*.

230. **Italie.** *Aquileia.* — J. Guey, *Rev. Phil.* 1948, 16-62 : *Encore la « pluie miraculeuse »*, pousse à fond les conclusions et les hypothèses à tirer de l'identification d'Ἀρνοῦφις, ἱερογραμματεὺς τῆς Αἰγύπτου, auteur de la dédicace *Bull.* 1944, 202 *a* (soigneux fac-simile, p. 20), avec le mage Ἀρνοῦφις qui amena, selon une version transmise par Dion Cassius, le miracle de la pluie dans la campagne de 172 contre les Quades. La dédicace d'Aquilée, ville qui servit de quartier général de 167 à 171, serait antérieure au miracle, et Harnouphis serait venu en Italie en 167; il aurait été du nombre des prêtres étrangers que fit venir Marc-Aurèle en 167, pour parer à la peste, selon l'Histoire Auguste (*V. Marci*, 13, 1); depuis lors, « il suivit les déplacements du *praetorium* ». G. montre que Hermès Aérios, dont parle Dion Cassius, ne peut être un Hermès classique, mais qu'il correspond exactement au dieu égyptien Thot-Shou, Shou (assimilé à Thot) étant le dieu du Vide (l'élément entre le sol et le ciel) et procurant la pluie et la tempête. — Ce qu'écrit G., pp. 22-23, d'après J. Carcopino, sur le datif Θεᾷ Ἐπιφανεῖ, nous est incompréhensible : « le latinisme remarquable et certain que contient la dernière ligne du texte : le *datif* [ce n'est pas nous qui soulignons] au lieu de l'accusatif du nom de la déesse. La rédaction de l'inscription a dû être fournie par le codédicant d'Harnouphis plutôt que par Harnouphis lui-même auquel le grec devait être plus familier que le latin. Et peut-être Harnouphis ne connaissait-il ni l'une ni l'autre des deux langues *culturelles* de l'Empire... Terentius Priscus était mieux placé que l'Égyptien pour s'entendre avec les lapicides de sa localité ». Rappelons que le texte est ainsi rédigé : Ἀρνοῦφις, ἱερογραμματεὺς τῆς Αἰγύπτου, καὶ Τερέντ(ιος) Πρεῖσκος Θεᾷ Ἐπιφανεῖ. N'est-ce pas la forme normale d'une dédicace grecque, conforme aux exigences de la langue grecque et attestée par des milliers d'exemples ? — P. 28, n. 1 : un fragment du poème de Pankratès sur la chasse d'Hadrien a été conservé par un papyrus d'Oxyrrhincos, *P. Oxyr.*, VIII. — P. 51, n. 3 : pour la dédicace d'Égypte Ἑρμεῖ Ἡρακλεῖ (Milne, *JHS* 1901, 281-283, n. V; reproduite dans *Archiv. Pap.*, II (1903), 557, n. 39), il n'y a pas à rechercher s'il s'agit de *Thot-Khonsov* ou de *Thot-Shou;* contrairement à ce qu'ont cru les éditeurs, il s'agit des deux dieux grecs, à savoir des dieux du gymnase

honorés ici par une association (cf. H. Siska, *De Mercurio ceterisque diis ad artem gymnasticam pertinentibus*, Diss. Halle 1933, qui cite de nombreux témoignages, qu'on pourrait facilement multiplier, pour tout le mondre grec ; pour l'Égypte, voir *ibid.*, p. 23, où l'on ajoutera notre texte).

231. *Concordia*. — P. L. Zovatto, *Epigraphica*, VIII (1946 ; paru en 1948), 74-83 : *Le epigrafi latine e greche nei sarcofagi paleocristiani della necropoli di Julia Concordia*. Cette première partie de l'article est consacrée aux inscriptions latines : A, *Le epigrafi latine e la vita della Chiesa Concordiese nei sec. IV e V*. — Idem, *ibidem*, 84-90 : *Le epigrafi greche e la disciplina battesimale a Concordia nei sec. IV e V*, reproduit les 4 épitaphes grecques de Concordia, où apparaît le mot « nouveau baptisé », νεοφώτιστος (*IG*, XIV, 2325 ; 2326 ; 2328 ; 2334). On ne voit pas le profit de cette étude, sauf d'avoir les 2 photographies publiées planche III (*IG*, XIV, 2328, 2334). A quoi bon donner des transcriptions en majuscules à côté des transcriptions en minuscules et des photos ? Il est étrange que, dans les inscriptions grecques comme dans les inscriptions latines, la transcription soit bourrée de corrections pour rétablir l'orthographe classique. Au défaut de l'auteur, qui ne semble pas bien expérimenté, la revue aurait pu présenter ces textes tardifs, comme c'est maintenant partout l'usage, en ne corrigeant pas les faits de langue (itacisme, etc.), mais seulement les fautes du lapicide.

232. *Rome*. — O. Weinreich, *Epigramm und Pantomimus* (*Sitz. Heidelberger Akad., Phil.-hist. Klasse*, 1944-48, I ; paru en 1948), pp. 73-77, commente en détail l'épitaphe métrique d'un pantomime, Kaibel, 608 (*IG*, XIV, 2124).

233. *Ostie*. — R. Paribeni, *Notizie Scavi*, VII[e] série, vol. 5-6 (1944-45 ; paru en 1946), 79 (nous en devons la copie à A. Bruhl, secrétaire de l'École française de Rome). Épitaphe d'un sophiste de Nicomédie, ayant reçu le droit de cité à Éphèse : Θ(εοῖς) κ(αταχθονίοις) · Π. Αἴλιος Σάμιος Ἰσοκράτης (évidemment un surnom de métier ; ce nom est fièrement détaché au milieu d'une ligne) Νικομηδεὺς καὶ Ἐφέσιος σοφιστὴς ἐνθάδε κεῖται · Ἄρατος μουσικὸς τῷ πάτρωνι καὶ θρέψαντι μνήμης χάριν. Εὐτυχεῖτε.

234. A. Bruhl nous a envoyé copie des inscriptions grecques publiées dans G. Calzą, *La necropoli del Porto di Roma nell' Isola Sacra* (Rome, 1940 ; cf. *Bull.* 1944, 203). P. 279, épitaphe de Γοργίας Παπίου de Nicomédie, λευκουργός (nous y reviendrons). — P. 325, n. 65. Θ(εοῖς) κ(αταχθονίοις). Κυρίλλῳ Ἀχιλλεῖ υἱῷ εὐσεβεστάτῳ ὃς ἔζησεν ἔτεσιν ια', μησὶν ε', ἡμέραις ιχ (?ια' ?), ἐπόησεν Ἀχιλλεὺς πατήρ. — P. 374 : épitaphe d'un ἀρχίατρος (cf. *Bull.*, *loc. cit.*).

235. *Latium. Ardée*. — L'inscription relative à Véléda (*Bull.* 1948, 275) a suscité plusieurs études. J. Keil, *Anz. Wien* 1947, 185-190 : *Ein Spottgedicht auf die gefangene Seherin Veleda*, croit que, lorsque Véléda fut prise et emmenée en Italie, « on a pu débattre la question de savoir si la dangereuse prophétesse, entourée chez les siens du nimbe de la sainteté, serait jugée comme criminelle de guerre ou non. L'épigramme d'Ardée prend position sur cette question, en raillant l'ancienne adversaire prisonnière... L'auteur devait être un ressortissant de ce sanctuaire qui ne voulait rien savoir d'un traitement favorable de la Germaine ». Restituant deux ou trois syllabes au début de chaque vers, il écrit : [Ἤν γε βου]-λεύῃ, τίς ἔδει ποιεῖθ[αι | γνῶσις (ou la variante τί σε δεῖ ποιεῖσθαι κρῖμα, moins vrai-

semblable, dit K.)) τῆ]ς μακρῆς περὶ παρθένο[υ τῆς | χαύνης], ἣν οἱ Ῥηνοπόται σέβουσιν | [γλώσσης] φρίσσοντες χρυσέης κερα[υνούς, | μάντιν οὖ]ν (ou Κασσάνδραν) ἀργὴν ἵνα μὴ τρέφ[ωσιν | λύχνον τὸ]ν χαλκοῦν ἀπομυσσέτω [νῦν] (le dernier vers restitué par Ad. Wilhelm). Il faut remarquer que les mots restitués n'ont, d'une part, rien de nécessaire au sens ou à la construction et, d'autre part, que l'expression la plus « spottisch », à savoir l'adjectif χαύνη (comme aussi γαύρη, auquel K. a pensé) est entièrement restituée. D'autre part, si une épigramme satirique est à sa place dans les manuscrits de l'Anthologie, on se demande à quel titre une pièce de cette sorte a pu être gravée sur pierre et exposée publiquement dans un sanctuaire. K. explique : « Nous ne pouvons savoir si le satirique a fait lui-même graver son poème de protestation sur une plaque du revêtement mural ou si le chef du sanctuaire, ayant partagé ses vues, a fait lui-même officiellement exposer la poésie ». Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne peuvent, semble-t-il, s'appuyer sur des exemples connus. Il nous semble que l'hypothèse d'un oracle, commençant par βουλεύῃ τί σε δεῖ ποιεῖσθαι, explique seule la gravure de la poésie dans un sanctuaire. La seconde personne est normale; l'oracle répond au consultant, sans avoir besoin de le désigner par son nom. Le caractère satirique, dit K., est mis hors de doute par les mots μακρὰ πάρθενος et Ῥηνοπόται. Il n'y a rien dans ces mots qui ne soit conforme précisément à une certaine tradition d'humour, et non de moquerie, dans les oracles. — Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1948, 151-154 : *Das Gedicht auf Veleda*, écarte les idées de « crime de guerre » etc.; ce n'est pas, dit-il, dans le sanctuaire qu'on avait pris une décision là-dessus. Il critique, au point de vue de la langue, la restitution des deux premiers vers; il faut, dit-il, quelque chose qui accompagne la seconde personne βουλεύῃ, que l'on ne peut interpréter par « on ». Il écrit : [Ἦν συ βου]λεύῃ τί σε δεῖ ποιεῖσθ[αι, | Μᾶρκε (*ex. gr.*) τῆ]ς μακρῆς περὶ παρθένο[υ, τῆς | ξανθῆς], et, à la fin : ἀπομυσσέτω [σοι:]. L'épigramme serait adressée au prêtre du sanctuaire, chargé de surveiller la prisonnière, par un de ses amis, peut-être attaché lui aussi au sanctuaire. « Le prêtre, que je crois interpellé dans la poésie, et l'auteur de celle-ci l'ont jugée digne d'être rendue publique et éternisée par sa gravure dans le sanctuaire ». — Voilà précisément ce qui paraît une explication peu naturelle, un fait en dehors des habitudes et qu'il faudrait justifier par quelque exemple épigraphique. Il faut marquer aussi la maladresse du début : « *Si* tu te demandes ce que tu dois faire... ». — A. Grenier, *REA* 1947, 377-378 : *Veleda à Ardée*, résume l'interprétation de M. Guarducci; de même dans *CRAI* 1948, 140-141; cf. *ibid.*, 136 (L. Robert) et 138-139 (J. Carcopino). — E. des Places, *REG* 1948, 381-389 : *Inscription grecque métrique concernant Véléda*, propose une restitution de l'épigramme avec des restitutions courtes ; il semble bien qu'il manque très peu de chose au début de chaque ligne et que le début était : [βου]λεύῃ τί σε δεῖ ποιεῖσ[θαι]. L'analyse métrique interprète ces courtes lignes comme des hipponactéens. L'auteur reconnaît dans ἀπομυσσέτω le sens de « moucher une lampe », et non de « nettoyer ». Il propose : [Χρ]ῃσ[μὸς ἀμφὶ] Βέληδαν. [Βου]λεύῃ τί σε δεῖ ποιεῖσ[θαι | τῆς] μακρῆς περὶ παρθένο[ιο] | ἣν οἱ Ῥηνοπόται σέβουσι[ν] | φρίσσοντες. Χρυσέῃς κερα[ίῃς (avec des pinces d'or) | νῦ]ν, ἀργὴν ἵνα μὴ τρεφ[ήῃς] | πα]νχαλκοῦν ἀπομυσσέτω [ῥῖν ?].

236. *Sabine.* — M. Vianello, *Notizie Scavi*, VII[e] série, vol. 5 (1944-1945; paru

en 1946), 32 : épigramme funéraire d'un Ἐλπιδηφόρος, originaire sans doute de Mylasa. Cf. L. Robert, *Hellenica*, IV, 151.

Puteoli. — Voir n° 196.

237. **Sicile**. *Gela*. — G. V. Ventili, *Epigraphica*, VIII (1946; paru dans l'été 1948), 11-18 : *Iscrizione arcaica sul coronamento di cippo gelase del Museo di Siracusa* : quelques noms de personnes en graffites.

Jeanne Robert, Louis Robert.